

UNE ÉQUIPE
UNE STRATÉGIE
BIEN DÉFINIE



Rapport annuel 2008

OMERS a été créé en 1962 en tant que régime de retraite des employés des administrations municipales de l'Ontario. Le 30 juin 2006, la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « Loi sur OMERS ») est entrée en vigueur. La loi a prorogé la Commission du régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario sous le nom de Société d'administration (SA) d'OMERS et créé une Société de promotion (SP) en remplacement du gouvernement de l'Ontario comme promoteur du régime.

Les promoteurs (c.-à-d. les participants, les employeurs et les retraités du régime, par l'intermédiaire de leurs syndicats, associations et autres organismes) nomment les membres des conseils de la SP et de la SA. À compter du 30 juin 2009, la SP nommera les membres du conseil de la SA.

Société de promotion d'OMERS

Le conseil de la Société de promotion d'OMERS compte 14 membres, dont sept représentants des participants au régime et sept représentants des employeurs.

La SP est investie des responsabilités suivantes :

- Déterminer la structure du régime en vue des prestations à fournir par les régimes de retraite;
- Fixer les taux de cotisation des participants et des employeurs participants;
- Établir ou modifier un fonds de réserve pour stabiliser les taux de cotisation;
- Fixer la rémunération et établir le protocole de nomination des membres des conseils de la SP et de la SA.

Société d'administration d'OMERS

Le conseil de la Société d'administration d'OMERS compte 14 membres, dont sept représentants des participants au régime et sept représentants des employeurs. La SA est l'administrateur des régimes de retraite d'OMERS.

Le conseil de la SA est investi des responsabilités suivantes :

- Nommer et superviser les membres de l'équipe de direction de la SA;
- Élaborer les politiques de placement, établir la répartition de l'actif et gérer les actifs placés des régimes de retraite d'OMERS;
- Superviser les services de retraite, l'administration et l'évaluation des régimes;
- Nommer les vérificateurs de la SA et l'actuaire des régimes de retraite d'OMERS.

Direction de la SA d'OMERS

La direction de la SA conduit les affaires de la SA. Elle est investie de vastes obligations pour s'assurer qu'OMERS s'acquitte de ses responsabilités prévues par la loi et connexes envers les participants aux régimes, dont notamment :

- Administrer les régimes de retraite d'OMERS;
- Pourvoir à l'évaluation actuarielle des régimes de retraite d'OMERS;
- Placer les actifs des régimes de retraite d'OMERS et évaluer les régimes;
- Fournir un soutien administratif et technique à la SP.

Table des matières

1 Une équipe – une stratégie bien définie	14 Rapport de gestion 2008	57 Responsabilité de la direction, de l'actuaire et des vérificateurs externes
2 OMERS en bref	50 Équipe de haute direction	58 Opinion actuarielle
2 Notre priorité : tenir notre promesse de retraite	51 Gouvernance – Société d'administration d'OMERS	59 Rapport des vérificateurs
4 Entités de placement	55 Conseil d'administration	60 États financiers consolidés et notes complémentaires
7 Faits saillants 2008	56 Vote par procuration	87 Survol financier des 10 derniers exercices
8 Nos principes		88 Glossaire
9 Faits saillants de nature financière		
10 Message du président du conseil		
12 Message du président		

UNE ÉQUIPE – UNE STRATÉGIE BIEN DÉFINIE

La réussite d'OMERS repose sur la combinaison de plusieurs facteurs : le versement des prestations de retraite, des services de premier ordre, une sélection des placements judicieuse et une gestion efficace de nos actifs. Or, la réussite n'est pas le fruit du hasard; tout organisme a besoin d'orientations claires. Le plan stratégique élaboré par la Société d'administration d'OMERS pour les cinq prochaines années prévoit la mise en œuvre d'une formule de la réussite qui s'appuie sur une équipe compétente et des processus et des systèmes appropriés.

Notre stratégie axée sur la croissance du capital puise dans les compétences et l'expérience de nos entités de placement pour repérer de **nouvelles occasions**. En établissant des relations à long terme afin d'accroître nos actifs « alpha » sur les marchés mondiaux interdépendants et en intensifiant notre gestion active et directe des placements, nous sommes bien placés pour réussir dans le secteur de la gestion des retraites et des placements.

En 2008, nous avons lancé une nouvelle marque internationale, **OMERS Worldwide**, qui nous permettra de consolider notre réputation et nos réseaux à travers le monde. Nous avons également introduit **OMERS Strategic Investments**, une nouvelle entité dotée d'un mandat élargi pour investir dans un portefeuille exclusif de sociétés fermées à rayonnement international. Grâce aux compétences et à l'expérience de notre équipe, nous sommes prêts à profiter des occasions dès qu'elles se présenteront.

Notre but ultime est de constituer un excédent de patrimoine.

Un régime de retraite solide et en pleine croissance est une source de tranquillité d'esprit pour nos participants. Nous possédons une stratégie bien définie et une équipe compétente pour tenir notre promesse en matière de retraite.



Notre priorité : tenir notre promesse de retraite

Le régime de retraite principal d'OMERS est un régime de retraite interentreprises au service de plus de 390 000 employés participants actuels et anciens de plus de 920 administrations municipales, conseils scolaires, bibliothèques, services de police et d'incendie, sociétés d'aide à l'enfance et autres organismes locaux en Ontario. Les participants à OMERS font également partie de divers syndicats et groupes associatifs. Le régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Les cotisations versées à parts égales par les employeurs et les employés participants financent environ 30 % des prestations, tandis que le revenu de placement du régime finance les 70 % restants à long terme.

Nous avons la responsabilité d'offrir des rentes de retraite à nos retraités – aujourd'hui comme demain. Nous comprenons l'importance d'appliquer une stratégie à long terme prudente pour faire fructifier nos placements afin de tenir notre promesse en matière de retraite. Notre stratégie de répartition de l'actif s'appuie sur un juste équilibre entre les placements sur les marchés publics et les placements sur les marchés privés, en tenant compte de l'évolution des tendances économiques et financières, et en privilégiant les occasions de croissance. En 2008, notre actif était investi à 60,2 % sur les marchés publics et à 39,8 % sur les marchés privés.

Direction de la SA d'OMERS

La direction de la SA est l'autorité déléguée qui administre les régimes de retraite d'OMERS. La direction de la SA a de vastes obligations de communication aux participants et aux promoteurs au nom de la SP et de la SA. Ses principales responsabilités sont les suivantes : effectuer l'évaluation actuarielle du passif du régime pour approbation par le conseil de la SA, gérer les placements selon les politiques de la SA et élaborer des plans stratégiques.

60,2 % / 39,8 %

RÉPARTITION DE L'ACTIF
SUR LES MARCHÉS
PUBLICS / PRIVÉS

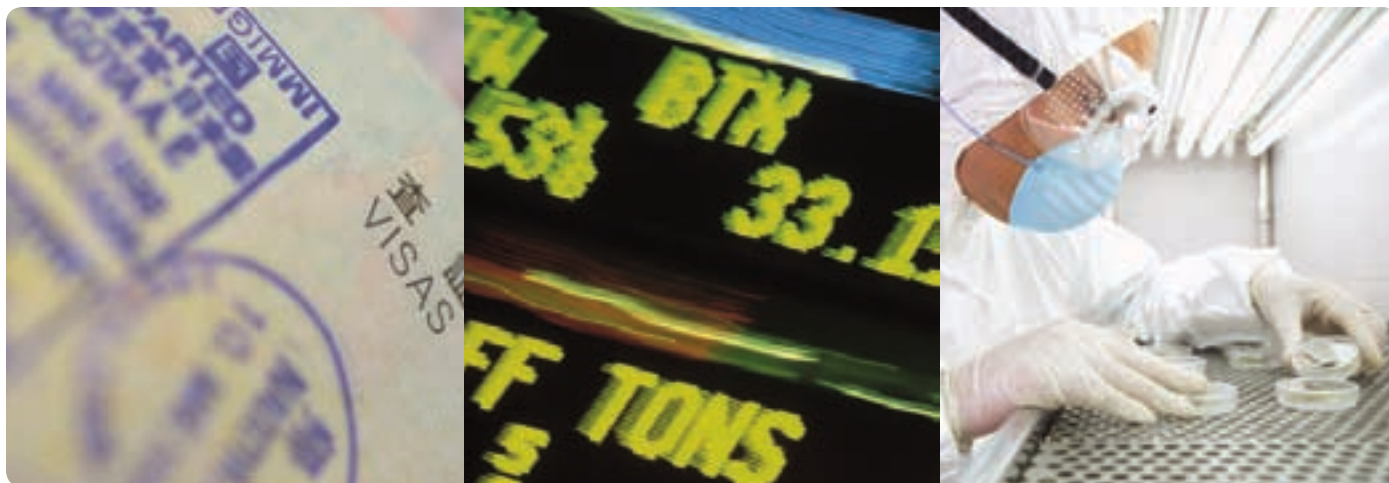


Services de retraite

La mission d'OMERS Pension Group est d'offrir des services de premier ordre à nos participants et employeurs et de verser les rentes de retraite de nos participants sans erreur ni retard. Notre promesse en matière de retraite consiste en partie à fournir de l'information et de l'assistance par le biais d'un large éventail d'options d'accès, que ce soit par téléphone, par lettre, au moyen de services en ligne et de présentations en face à face aux quatre coins de la province. Nous avons établi des normes de service afin de mesurer notre rendement et nous assurer que nos participants bénéficient du meilleur service possible.

La mission d'OMERS Pension Group en tant qu'organisme de service professionnel repose sur trois stratégies fondamentales :

- 1) Amélioration des capacités internes – grâce au réaligement du personnel, à la mise en œuvre de systèmes plus évolués pour le suivi des communications avec les participants et des documents numérisés, et à la sécurisation de l'accès en ligne des participants;
- 2) Capacité de réaction aux facteurs externes – s'adapter aux besoins croissants des participants, explorer de nouvelles occasions de développement des activités et répondre à la Commission d'experts en régimes de retraite de l'Ontario;
- 3) Soutien d'une gouvernance efficace du régime – grâce à un processus rigoureux d'évaluation du régime, à une évaluation indépendante des calculs et des hypothèses actuariels, et à un soutien continu du conseil de la SA et de la SP.



OMERS Worldwide

OMERS Worldwide, passerelle vers les relations et les occasions d'investissement en vue de l'accès aux capitaux internationaux, puise dans les ressources et les compétences en matière de services professionnels des groupes de placement d'OMERS. Guidée par une stratégie de gestion active et directe, OMERS Worldwide bénéficie des résultats remarquables des groupes d'OMERS sur le plan des services professionnels et des placements sur les marchés publics, en infrastructure, en biens immobiliers et en actions de sociétés fermées. OMERS Worldwide établit un réseau mondial de partenaires qui partagent notre engagement envers la gestion active et les résultats exceptionnels.

Sur un marché encombré, OMERS Worldwide se distingue de la concurrence par la solidité de ses actifs, ses connaissances approfondies du marché et une capacité de réaction sans égal. OMERS Worldwide ne se contente pas d'investir dans des occasions de placement – elle les crée.

OMERS
Worldwide

Placements sur les marchés publics

OMERS Capital Markets

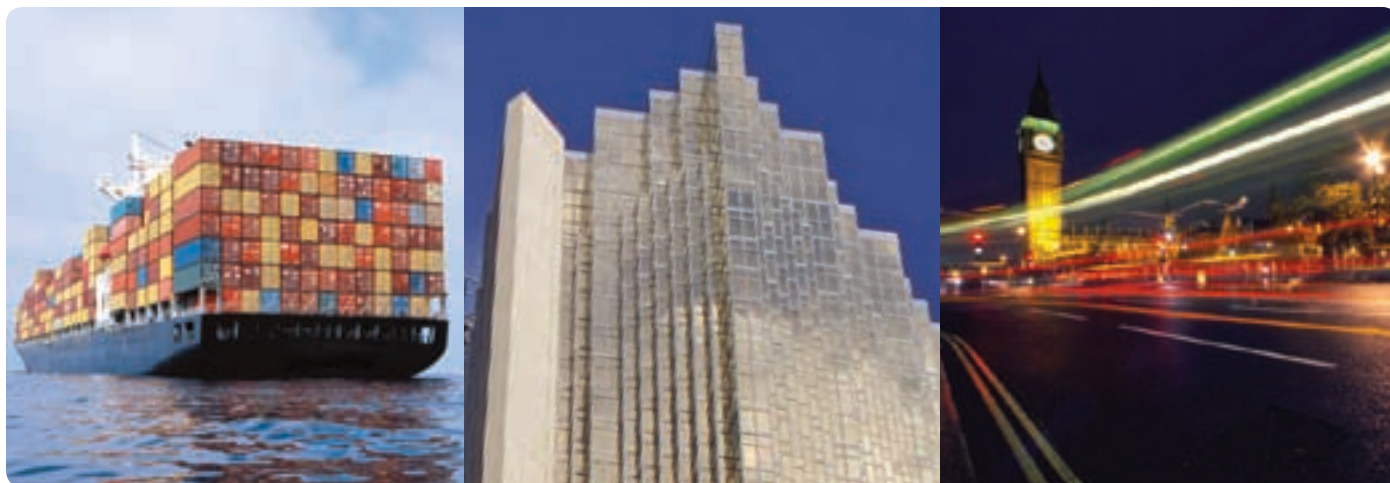
L'expérience de notre équipe d'OMERS Capital Markets est un élément fondamental de la réussite de nos placements. Chargés de prendre des décisions quotidiennes sur les placements dans des sociétés cotées en bourse ainsi que sur les placements productifs d'intérêt, tels que les obligations et les prêts hypothécaires, nos spécialistes en placement d'OMERS Capital Markets positionnent constamment notre portefeuille pour saisir les occasions de revenu et de croissance. Notre équipe évalue les occasions de placement et choisit celles qui feront croître la valeur de la Caisse et profiteront aux participants.

Notre équipe examine en permanence la répartition de notre actif en fonction des facteurs financiers et économiques qui affectent le marché. La diversification est un élément important dans la gestion du portefeuille conciliant des taux de rendement solides avec une gestion du risque prudente.

Placements privés

OMERS Private Equity

OMERS Private Equity, auparavant OMERS Capital Partners, gère nos placements en actions de sociétés fermées. Nous investissons directement ou indirectement, à titre de commanditaire dans des fonds de capitaux propres, dans des sociétés fermées diversifiées par marché géographique et secteur d'activité. Récemment, notre stratégie a évolué pour s'orienter vers une stratégie de placement active et directe, qui privilégie les placements à participation majoritaire, les placements à titre de coinvestisseurs et ceux où nous exercerons une forte influence sur les décisions de l'entreprise. Dans certaines situations où nous investissons directement, nous envisagerons également de fournir du financement mezzanine aux entreprises. Nos placements indirects en tant que commanditaire (secteurs où nous n'investissons pas directement) sont notamment les méga-acquisitions par emprunt, le capital-risque et les fonds en difficulté partout dans le monde. Nous rechercherons également des placements dans des fonds de capitaux propres où nous ne détenons pas de placements directs, en particulier en Asie et sur les marchés émergents.



Borealis Infrastructure

Borealis investit dans de l'infrastructure et gère nos biens d'infrastructure à l'échelle mondiale, parmi lesquels Bruce Power, Scotia Gas Networks, le Pont de la Confédération, Teranet, LifeLabs, Associated British Ports, Express Pipeline, Oncor et Enwave. Chef de file des placements en infrastructure, Borealis gère un portefeuille international dont la valeur d'entreprise dépasse 30 milliards de dollars. Ces placements rapportent des rendements stables et prévisibles à long terme qui répondent aux besoins futurs des régimes de retraite d'OMERS.

Borealis est en voie de devenir le partenaire privilégié pour les placements en infrastructure à l'échelle mondiale, en particulier dans les secteurs des transports, de l'énergie, des oléoducs et des communications par satellite.

Groupe immobilier Oxford

Groupe immobilier Oxford croit à un monde de possibilités. Agissant depuis cinq décennies à titre de promoteur, propriétaire, gestionnaire et investisseur, Oxford est un chef de file sur les principaux marchés immobiliers d'Amérique du Nord. Notre compréhension des paramètres fondamentaux du secteur de l'immobilier et notre accès inégalé aux ressources se complètent pour créer un capital fondé sur la connaissance qui permet à Oxford d'ajouter de la valeur à chaque opération, chaque partenariat et chaque occasion. Nos placements en biens immobiliers produisent des rentrées de fonds substantielles et soutenues à faible volatilité qui contribuent à la stabilité des Caisses.

L'équipe d'Oxford continue d'élargir le portefeuille de biens immobiliers à l'échelle internationale. L'investissement dans des biens immobiliers commerciaux, ainsi que la gestion et l'aménagement de ces biens sont trois aspects de nos activités qui contribuent à notre réussite. Nous continuons de diversifier notre portefeuille par type de propriété et marché géographique afin de réaliser des rendements en assumant un degré de risque approprié.

OMERS Strategic Investments

OMERS Strategic Investments, notre plus récente entité de placement, a été créée en 2008. Sous la bannière d'OMERS Worldwide, OMERS Strategic Investments veille à la mise en œuvre de notre stratégie de placement à l'échelle mondiale au Canada et dans le monde, et préside à l'élargissement de notre présence mondiale. Le mandat de gestion active et directe d'OMERS Strategic Investments consiste à rechercher des placements sur des « plates-formes d'accès stratégiques » qui permettent à nos entités de placement d'accéder à des occasions de placement à l'échelle mondiale et à des services de premier plan. Mettant à profit les ressources de tout l'organisme, OMERS Strategic Investments établira en outre des relations stratégiques avec des investisseurs institutionnels et des partenaires d'affaires partageant nos convictions et nos objectifs en vue de faciliter l'accès d'OMERS à des capitaux additionnels.



Faits saillants 2008

OMERS Private Equity acquiert Maxxam Analytics

Le régime de retraite complémentaire est adopté

OMERS Private Equity participe au Fonds ontarien de capital-risque

Borealis investit dans Oncor

OMERS figure parmi les 50 meilleurs employeurs au Canada

Lancement de la marque OMERS Worldwide

Ouverture du bureau de Londres

Borealis acquiert Teranet

Lancement du premier satellite de Ciel

Le personnel d'OMERS recueille 450 000 \$ au profit de Centraide

Lancement d'OMERS Strategic Investments, une nouvelle entité de placement

Oxford devient propriétaire exclusif de la TD Canada Trust Tower

Le régime de retraite complémentaire est adopté

Création du premier régime de retraite complémentaire pour les participants des services policiers et d'incendie et les auxiliaires médicaux en Ontario.

OMERS Private Equity acquiert Maxxam Analytics

En septembre, OMERS Private Equity a fait l'acquisition de Maxxam Analytics, l'un des plus importants réseaux de laboratoires d'analyse privés en Amérique du Nord.

OMERS Private Equity participe au Fonds ontarien de capital-risque

Par l'entremise d'OMERS Private Equity, nous sommes associés au gouvernement de l'Ontario et à d'autres importants investisseurs institutionnels pour investir dans des fonds de capital-risque et des fonds de croissance ontariens.

Oxford devient propriétaire exclusif de la TD Canada Trust Tower

En juillet, Oxford a acquis les 50 pour cent de participation restants dans la TD Canada Trust Tower, l'une des plus prestigieuses tours de bureaux de Toronto.

Ouverture du bureau de Londres

En octobre, OMERS a marqué sa présence sur la scène internationale en inaugurant son bureau OMERS Worldwide à Londres, au R.-U.

Lancement de la marque OMERS Worldwide

OMERS Worldwide est notre marque internationale qui réunit l'expérience et les réseaux de nos entités de placement.

Lancement d'OMERS Strategic Investments, une nouvelle entité de placement

OMERS Strategic Investments investira dans un portefeuille exclusif de sociétés fermées ayant un rayonnement international.

Le personnel d'OMERS recueille 450 000 \$ au profit de Centraide

Notre communauté compte. Malgré la situation économique difficile, nos employés ont dépassé notre objectif de collecte de fonds pour la campagne qui était fixé à 400 000 \$.

Borealis acquiert Teranet

En novembre, Borealis a fait l'acquisition du Fonds de revenu Teranet. Teranet fournit des services électroniques au gouvernement et à des clients dans les domaines juridique, immobilier, financier et de la santé.

Borealis investit dans Oncor

Borealis fait partie d'un consortium qui a acquis une participation de 19,75 pour cent dans Oncor, une importante société de distribution et de transport d'électricité établie au Texas.

OMERS figure parmi les 50 meilleurs employeurs au Canada

Nous sommes fiers de figurer au classement des 50 meilleurs employeurs au Canada réalisé par Hewitt Associates. Cette distinction témoigne du dynamisme et de l'enthousiasme de l'ensemble de nos employés.

Lancement du premier satellite de Ciel

Au mois de décembre, Ciel Satellite Group, l'une des sociétés dans lesquelles Borealis a investi, a mis en service commercial son premier satellite.

Nos principes

Un

Notre bilan doit être sain.

- Notre actif est placé avec prudence et produit un rendement à la hauteur de nos besoins en assumant un degré de risque approprié.
- Notre actif et notre passif sont équilibrés.
- L'évaluation de notre actif et de notre passif est juste.

Deux

Notre structure organisationnelle, qui établit une hiérarchie claire des responsabilités, nous permet d'atteindre nos objectifs.

- Notre organisme s'est doté des moyens voulus pour assurer la responsabilisation et la transparence décisionnelle.
- Notre structure organisationnelle permet une gestion active et directe de notre actif.
- La structuration de notre organisation permet l'optimisation économique.
- Chez OMERS, chacun sait ce que l'on attend de lui ou d'elle et des autres.

Trois

Nous devons comprendre les besoins de nos participants et y répondre.

- Nous comprenons les besoins de tous nos participants.
- Nous répondons à leurs attentes, au moment et à l'endroit qu'ils désirent, et à un prix avantageux pour eux.

Quatre

Chaque membre de notre personnel doit être compétent et à sa juste place.

- Nos activités sont organisées en fonction de notre principal atout : les décideurs.
- Notre personnel est motivé, mobilisé et possède les connaissances nécessaires à la réalisation de nos objectifs.
- Nos programmes de rémunération récompensent la qualité du rendement.

Cinq

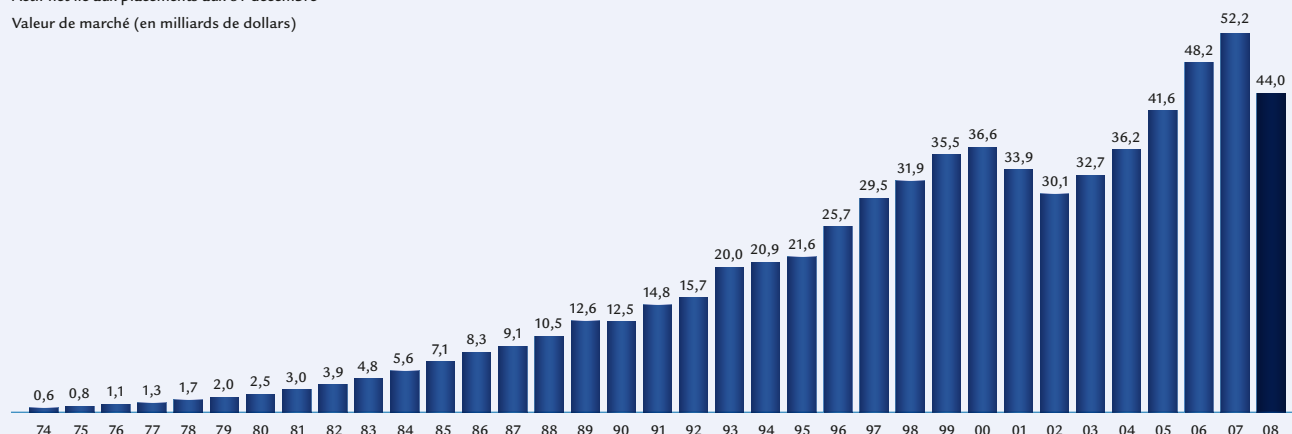
Nous devons avoir accès à l'information de gestion appropriée.

- Nous disposons des renseignements nécessaires à la gestion de nos activités.
- Notre information de gestion est rapide, exacte et utilisable.
- Cette information est comprise de tous au sein de notre organisme.

CROISSANCE DE L'ACTIF NET LIÉ AUX PLACEMENTS

Actif net lié aux placements aux 31 décembre

Valeur de marché (en milliards de dollars)

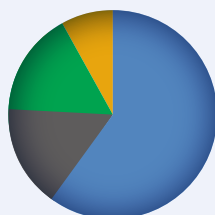


RÉPARTITION DE L'ACTIF

(au 31 décembre 2008)

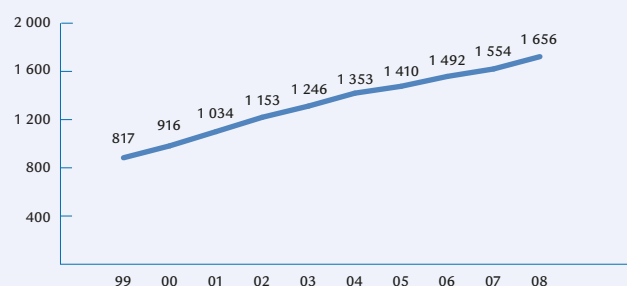
Actif net lié aux placements

- Marchés publics 60,2 %
- Actions de sociétés fermées 8,5 %
- Infrastructure 16,1 %
- Biens immobiliers 15,2 %



CROISSANCE DES RENTES VERSÉES

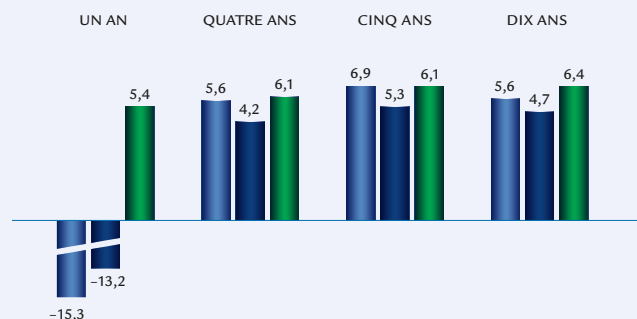
(en millions de dollars)



TAUX DE RENDEMENT, INDICE DE RÉFÉRENCE ET RENDEMENT NÉCESSAIRE À LA CAPITALISATION

(en pourcentage)

- Taux de rendement réel
- Indice de référence
- Rendement nécessaire à la capitalisation

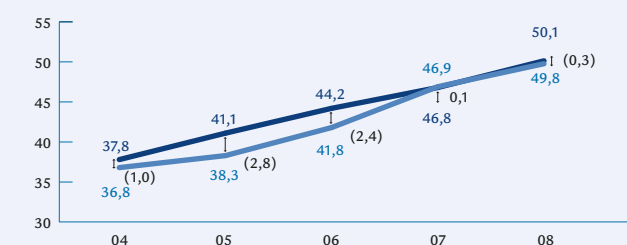


ACTIF ACTUARIEL ET OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES - RÉGIME DE RETRAITE PRINCIPAL D'OMERS

(aux 31 décembre)

Valeur de marché (en milliards de dollars)

- Actif actuariel
- Obligation au titre des prestations constituées
- ↑ Excédent (déficit)



« Nous continuerons de rechercher des occasions partout dans le monde à mesure que nous élargissons notre rayon d'action. »

John Sabo
Président du conseil



Une équipe, des succès multiples

Au cours de ma première année à la présidence du conseil de la SA, j'ai eu l'honneur de présider à une importante transformation à la Société d'administration d'OMERS, qui a permis d'améliorer la compétitivité de notre organisme. Durant mes huit années au conseil d'administration, j'avais déjà eu l'occasion d'assister à de nombreux changements, mais je dois dire que l'année 2008 a été particulièrement mouvementée et riche en défis et progrès dans tous les domaines. Les effets se sont ressentis aussi bien sur nos activités qu'au sein même de l'organisme.

Une nouvelle stratégie de placement

Pour certains, l'année 2008 est synonyme de catastrophe financière; pourtant, au début du ralentissement économique, en 2007, nous avons déjà annoncé la mise en œuvre d'un plan stratégique global dont le principal objectif était la création d'un excédent de patrimoine – au-delà du minimum nécessaire pour atteindre l'équilibre actuariel entre notre actif et notre passif. L'excédent de patrimoine est un atout pour les taux de cotisation et les prestations de retraite. Il représente aussi une source de capital supplémentaire pour investir et, surtout, il nous permet de nous prémunir contre les effets d'une économie négative.

Dans la plupart des cas, les initiatives que nous avons prises avaient pour but de nous préparer à mettre en œuvre cette stratégie.

- En octobre, nous avons élargi notre présence dans le monde en ouvrant un bureau à Londres, au R.-U., sous la marque OMERS Worldwide. La valeur d'entreprise totale

de nos biens immobiliers et biens en infrastructure au Royaume-Uni est supérieure à dix milliards de dollars. OMERS Worldwide a prévu de poursuivre son expansion en ouvrant des bureaux dans d'autres régions du monde lorsque la situation le permettra et que les occasions se présenteront.

- En novembre, nous avons créé OMERS Strategic Investments, une nouvelle entité dont le mandat consiste à investir dans un portefeuille exclusif de sociétés fermées ayant un rayonnement international. Nous avons nommé Jacques Demers, ancien associé principal d'un grand cabinet d'avocats canadien et l'un des plus éminents avocats en finance d'entreprise au Canada, au poste de président-directeur général d'OMERS Strategic Investments.

Et ce n'est qu'un début. Nous continuerons de rechercher des occasions partout dans le monde à mesure que nous élargissons notre rayon d'action et développons nos placements.

Gouvernance du conseil de la SA

Dans le rapport annuel de l'année dernière, nous avons présenté notre engagement envers l'excellence dans les pratiques de gouvernance du conseil et décrit les initiatives prévues en 2008 pour les renforcer encore davantage.

- Par suite d'un examen de nos pratiques de gouvernance par la Commission des services financiers de l'Ontario, nous avons entrepris un projet de réforme de la gouvernance pour nous assurer que nous nous conformons toujours aux meilleurs processus et normes de l'industrie.
- Le projet comprenait des mesures visant à mieux définir les compétences du conseil de la SA, à établir clairement les mandats du conseil et des comités de la SA, à répartir les fonctions et les responsabilités entre le conseil et la direction de la SA, à améliorer l'efficacité des processus de suivi du rendement de la direction et à fournir un moyen de référencement ou d'évaluation du processus de gouvernance proprement dit.

Nous sommes très fiers que nos efforts et notre engagement aient été reconnus à l'échelle nationale par la mise en nomination de notre organisme au prestigieux Prix national d'excellence en gouvernance de 2009. Ce prix, qui est décerné par le Conference Board du Canada et Spencer Stuart Canada, reconnaît les innovations marquantes qui améliorent les pratiques de gouvernance, produisent des résultats tangibles et peuvent être appliquées à d'autres organismes.

Nous sommes honorés que le niveau de mobilisation élevé de nos employés ait obtenu une reconnaissance extérieure. Nous sommes en effet la seule caisse de retraite qui ait fait partie du classement des 50 meilleurs employeurs du Canada réalisé par Hewitt Associates. « Les employés qui travaillent au service des meilleurs employeurs du Canada... sont fortement mobilisés et comprennent l'importance de leur rôle dans l'obtention des meilleurs résultats. » Je suis fier que nos employés aient ainsi été mis à l'honneur pour avoir fait d'OMERS un employeur de choix.

L'énergie et l'enthousiasme de nos employés se manifestent de nombreuses façons et l'une de mes expériences préférées est la campagne de Centraide. En 2008, l'équipe d'OMERS a levé plus de 450 000 \$, somme considérable en ces temps économiques difficiles. Ces huit dernières années, ma famille

et moi avons été fiers de participer à la montée des marches de la Tour CN aux côtés de nos employés. Toutes mes félicitations à OMERS pour le soutien apporté à nos communautés.

En conclusion, au nom du conseil de la SA, je tiens à exprimer ma gratitude aux membres du conseil suivants :

- David Kingston, qui a pris sa retraite le 1^{er} janvier 2008 après sept années au conseil de la SA et deux années à la présidence. M. Kingston a su guider nos délibérations avec autorité et équité pendant une période de profonds bouleversements, notamment lors de notre transition vers la gouvernance autonome. Nous remercions M. Kingston pour les services rendus et lui souhaitons une longue et agréable retraite.
- David Carrington, de Toronto Hydro Electric System, qui a siégé au conseil de la SA pendant 11 ans, et Ann Mulvale, ancienne mairesse d'Oakville, qui a rejoint le conseil de la SA en 2005. Leur mandat a pris fin en 2008 et nous les remercions pour leur contribution.

L'équipe d'OMERS est diverse et multiple – mes collègues membres du conseil de la SA, les membres de la Société de promotion, Michael Nobrega et son équipe de haute direction, sans oublier les employés d'OMERS. Tous travaillent avec dévouement à la réussite des régimes de retraite d'OMERS. Notre équipe s'appuie également sur vous – nos participants et nos employeurs. Tous ensemble, nous poursuivrons nos efforts pour faire en sorte qu'OMERS reste un chef de file mondial dans le secteur des caisses de retraite et que nous puissions continuer à remplir notre mission principale, à savoir tenir notre promesse en matière de retraite.



John Sabo
Président du conseil

« Nous sommes très fiers que nos efforts et notre engagement aient été reconnus à l'échelle nationale par la mise en nomination de notre organisme au prestigieux Prix national d'excellence en gouvernance de 2009. »

« Restons vigilants et continuons à innover pour garantir la santé financière d'OMERS. »

Michael Nobrega
Président-directeur général



Une stratégie audacieuse pour l'avenir d'OMERS

Le tsunami financier de 2008 a entraîné la chute des marchés boursiers mondiaux, lesquels ont perdu entre 30 et 40 pour cent de leur valeur pour atteindre leur plus bas niveau depuis des décennies. OMERS n'a pas été épargné par cet événement exceptionnel, même si les dégâts ont été atténués par le rendement de nos placements productifs d'intérêts, de nos placements immobiliers et de nos placements en infrastructure.

En raison de l'effondrement des marchés boursiers mondiaux, nous avons clôturé l'exercice 2008 avec un rendement total de -15,3 pour cent, ce qui représente une perte de 8 milliards de dollars. La valeur de notre actif net a chuté à 43,5 milliards de dollars. Après rajustements actuariels, le déficit de capitalisation s'est établi à 300 millions de dollars, comparativement à un excédent de 100 millions de dollars en 2007. Toutefois, notre future position actuarielle pâtira des 6,4 milliards de dollars de pertes nettes qui doivent être constatés dans notre actif actuariel au cours des quatre prochaines années.

En 2008, nos placements sur les marchés publics (qui représentent 60 pour cent de l'actif net lié aux placements) ont produit un rendement de -19,5 pour cent. Nous pensons qu'il s'agit d'une perte à court terme et que nous pourrions récupérer les pertes latentes subies sur les actions de sociétés bien gérées et bien gouvernées dès que la crise financière et la récession économique mondiales se seront estompées. En outre, nous avons évité toute exposition importante aux

placements à haut risque, de type prêts hypothécaires à risque, titres garantis par des créances et placements à effet de levier excessif, qui ont largement contribué à la crise et à la situation catastrophique de nombreuses institutions financières.

Dès le début de la décennie, les signes annonciateurs de l'orage sur les marchés publics étaient visibles. Nous avons révisé notre stratégie de placement en 2003 en privilégiant les placements sur les marchés privés qui, à notre avis, produiront des rendements plus stables à long terme. Ces dernières années, nous avons été obligés d'accroître nos placements sur les marchés publics en raison de la flambée des cours sur les marchés privés provoquée par des investisseurs ayant massivement recours au financement par emprunt. Notre stratégie de répartition de l'actif est fondée sur l'acquisition de placements internationaux de grande envergure à prix raisonnable, susceptibles d'engendrer des rentrées de fonds durables nous permettant d'assurer le versement des futures rentes de retraite.

L'intérêt de la diversification sur les marchés privés a été mis en évidence l'année dernière. Le rendement des placements immobiliers a été de 6,0 pour cent et celui des placements en infrastructure, de 11,5 pour cent. À l'inverse, le rendement des placements en actions de sociétés fermées a été de -13,7 pour cent, et ce, malgré les résultats satisfaisants des sociétés dans lesquelles nous avons investi en 2008. En effet, l'évaluation de la juste valeur des placements en actions de sociétés fermées repose en général sur des comparables boursiers. Notre stratégie de placement en actions de sociétés fermées a évolué et privilégie à présent les occasions de placement actif et direct partout dans le monde, et plus particulièrement en Europe et en Amérique du Nord.

Malgré les rendements globaux décevants en 2008, nous gardons espoir et nous maintenons notre stratégie. Les équipes de spécialistes en placement gèrent notre actif selon des processus rigoureux de gestion du risque reposant sur la prudence – pierre angulaire de tout régime de retraite. Nous restons fidèles à notre discipline en matière de gestion du risque en gardant toujours à l'esprit notre mission qui est de verser des prestations de retraite à plus de 390 000 participants au régime. Nos obligations envers les plus jeunes participants nous projettent dans la seconde moitié du 21^e siècle. D'ici là, OMERS traversera encore de nombreux cycles du marché positifs et négatifs. Les secousses sont inévitables, quoique rarement aussi graves et profondes que la crise qui s'est déclenchée en 2007 et qui se poursuit en 2009.

Dans un avenir proche, les versements des rentes de retraite seront supérieurs aux cotisations et nous devons donc compter de plus en plus sur nos revenus de placement. Afin de nous préparer à ce bouleversement dans un monde de l'investissement difficile, nous avons mis au point, en collaboration avec le conseil de la SA, une stratégie audacieuse visant à augmenter le rendement des placements d'OMERS et à créer un excédent de patrimoine au profit de nos participants.

Dans le but d'obtenir des rendements à long terme stables de nos placements, la première priorité de notre stratégie consiste à accroître la gestion active et directe de nos placements, pour les faire passer de moins de 70 pour cent aujourd'hui à 90 pour cent d'ici quelques années. Le lancement de la marque

OMERS Worldwide et l'ouverture de notre premier bureau régional à Londres, au R.-U., afin de gérer activement les placements d'OMERS en Europe occidentale, sont les deux premières initiatives concrètes prises dans le cadre de cette stratégie.

La deuxième priorité consistera à créer des alliances internationales avec des investisseurs partageant nos convictions et nos objectifs en vue d'acquérir des biens immobiliers et des biens en infrastructure de grande envergure. Ce sont en effet les deux catégories d'actif qui nous rapportent invariablement des rendements supérieurs à la moyenne grâce à nos solides compétences dans ces domaines.

La troisième priorité consistera à nous préparer à la réforme des retraites et aux occasions de regroupement. Notre savoir-faire dans l'administration des retraites, conjugué à nos compétences dans le domaine des placements, font d'OMERS un choix particulièrement attrayant pour les régimes de retraite canadiens qui souhaitent améliorer le rendement de leurs placements collectifs en faisant partie d'un régime de retraite interentreprises.

Notre stratégie nous fournit les outils nécessaires pour repérer des occasions intéressantes à long terme en cette période de crise financière mondiale. Restons vigilants et continuons à innover pour garantir la santé financière d'OMERS et constituer un excédent de patrimoine au profit de nos participants.



Michael Nobrega
Président-directeur général

« Nous restons fidèles à notre discipline en matière de gestion du risque en gardant toujours à l'esprit notre mission qui est de verser des prestations de retraite à plus de 390 000 participants au régime. »

Rapport de gestion 2008

Table des matières

15	Vision et stratégie
19	Rendement des placements
23	Rapport de l'organisme
30	Placements sur les marchés publics
35	Placements en actions de sociétés fermées
39	Placements en infrastructure
41	Placements en biens immobiliers
43	OMERS Pension Group
47	Gestion des risques
49	Conventions comptables critiques

La Société d'administration d'OMERS (la « SA ») est l'administrateur des régimes de retraite d'OMERS (les « régimes de retraite d'OMERS ») au sens de la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « Loi sur OMERS »). Les régimes de retraite d'OMERS comprennent le régime de retraite principal d'OMERS (le « régime »), la convention de retraite (la « CR ») associée au régime et le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux (le « régime complémentaire »). La SA est chargée de la gestion des fonds du régime, de la CR et du régime complémentaire (collectivement, les « Caisses »). En outre, selon la Loi sur OMERS, le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS ») représente la Société de promotion d'OMERS (la « SP »), qui est le promoteur du régime, la SA, le régime, la CR et le régime complémentaire. Dans ce rapport de gestion dont la responsabilité incombe à la direction de la SA (« la direction ») et qui doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés de la SA, la direction analyse la situation financière de la SA, ses résultats d'exploitation ainsi que son contexte opérationnel au 19 février 2009. Le comité de vérification et le conseil d'administration de la SA (le « conseil de la SA ») ont examiné et approuvé le contenu de la présente section.

Outre les données historiques, la présente section renferme des énoncés prospectifs à l'égard de la stratégie, des objectifs, des perspectives et des attentes de la direction. Les énoncés prospectifs sont précédés de verbes tels que « croire », « prévoir », « pouvoir », « avoir l'intention », « continuer » et « estimer ». De par leur nature, ces énoncés sont assujettis à des risques et incertitudes, de sorte que les résultats réels peuvent différer des attentes exprimées dans les énoncés. Les énoncés prospectifs formulés dans la présente section représentent l'opinion de la direction à la date du présent rapport et la SA ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser ces énoncés en raison d'informations nouvelles, d'événements futurs ou pour quelque autre raison.

Vision et stratégie



Vision

Nous avons un objectif clair et prioritaire : tenir la promesse faite à nos retraités actuels et futurs en matière de retraite.

Nous travaillons en équipe en quête d'un niveau de rendement inégalé qui nous permettra d'atteindre cet objectif, à savoir :

- produire des rendements suffisants en investissant l'actif des Caisses;
- fournir des services d'administration des retraites de la plus haute qualité à nos participants et employeurs, dont le plus important est le versement des mensualités aux retraités.

Notre vision est centrée sur quatre domaines clés qui font partie intégrante de nos stratégies et décisions :

Leadership

Être le leader du secteur des caisses de retraite.

Nous visons rien de moins que la position de chef de file du secteur des caisses de retraite. Pour y parvenir, nous devons nous hisser au premier rang pour le rendement de placement et établir la norme de notre secteur en matière de services aux participants et aux employeurs.

Rendement

Figurer au premier rang des gestionnaires de placement.

Nous reconnaissons l'importance de produire des rendements au-dessus de la moyenne pour assurer la sécurité des retraites.

Service

Offrir des services de retraite hors pair aux participants et aux employeurs.

Les services aux participants au régime sont une de nos grandes priorités et un de nos principaux points forts.

Croissance

Croître en attirant des partenaires de placement et des employeurs grâce à notre leadership.

La croissance n'est pas un objectif en soi mais elle permet d'élargir la variété et l'envergure des occasions de placement que nous pouvons envisager et d'améliorer nos services dont profiteront tous les participants.

Plan stratégique global

Nous sommes dotés d'un solide processus de planification stratégique qui a évolué pour nous permettre de nous adapter à notre contexte opérationnel. Par le passé, chaque entité de placement et chaque division définissait son propre plan stratégique dans le cadre général de l'organisme. En 2008, nous avons élaboré un plan stratégique global pour la période allant de 2008 à 2012, qui a été approuvé par le conseil de la SA. Ce plan consolidé démontre que notre tout est supérieur à la somme de nos parties et que le travail collaboratif de toutes les divisions crée une valeur supplémentaire pour l'organisme.

Aperçu stratégique

Notre but est de tenir la promesse en matière de retraite que nous avons faite à nos participants. C'est même notre raison d'être. Afin de nous acquitter de nos obligations en matière de retraite, selon la méthode actuarielle, le régime doit obtenir un taux de rendement annuel de 6,5 pour cent (soit un rendement réel de 4,25 pour cent plus le taux d'inflation prévu) sur les placements à long terme. Or, la conjugaison de plusieurs facteurs, dont l'augmentation de notre obligation au titre des prestations constituées à long terme, le rendement des placements négatif enregistré en 2008 et la nature imprévisible du rendement des placements futurs, pourrait entraîner des déficits ou des excédents de capitalisation entre 2008 et 2012. Par conséquent, notre objectif stratégique global est d'engendrer un excédent de patrimoine qui dépasse le taux de 6,5 pour cent correspondant à l'obligation de rendement minimum définie selon la méthode actuarielle.

Notre plan stratégique global s'articule autour de plusieurs grandes priorités :

- Améliorer le rendement des placements et mieux gérer les risques en mettant en œuvre une stratégie globale de gestion active et directe afin d'augmenter le niveau de gestion active et directe de nos placements.
- Diversifier nos actifs dans le monde en réduisant nos placements sur le marché canadien, qui est relativement modeste, et en réalisant des rendements corrigés du risque attrayants dans des régions du monde qui bénéficient d'un taux de croissance économique supérieur et durable.
- Créer une nouvelle entité de placement d'envergure mondiale par l'entremise de partenariats et de bureaux régionaux afin d'aider nos entités de placement existantes à trouver des occasions de placement dans toutes les régions du monde. Le cas échéant, cette nouvelle entité sera également habilitée à prendre des positions de participation directe dans des biens qui ne font pas partie du mandat des entités de placement existantes.
- Établir un instrument de placement nous permettant d'optimiser notre capital intellectuel par la création et la gestion exclusives d'alliances de placement avantageuses pour la SA et pour les investisseurs indépendants partageant nos convictions et nos objectifs. Cela permettra à nos entités de placement d'effectuer des acquisitions de premier ordre et de grande envergure à travers le monde en coinvestissant avec ces partenaires.
- Élaborer et exécuter une stratégie exhaustive s'appuyant sur la collaboration avec d'autres caisses de retraite afin de convaincre le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral de supprimer les limites quantitatives imposées aux placements qui réduisent le rendement des placements des caisses de retraite, en faveur d'une méthode de placement prudente axée sur les principes.
- Poursuivre la mise en œuvre de la politique de répartition de l'actif du régime qui consiste à réduire nos placements sur les marchés publics à 57,5 pour cent de l'actif net lié aux placements et à augmenter la proportion des placements sur les marchés privés à 42,5 pour cent de l'actif net lié aux placements. La politique de répartition de l'actif du régime est décrite à la page 18 du présent rapport annuel.
- Rechercher des occasions de gérer les caisses de retraite de régimes indépendants et saisir les occasions de regroupement des caisses de retraite. Cela nous permettra d'augmenter notre capital de base en vue d'acquérir des placements intéressants.
- Maintenir et, si possible, améliorer la qualité déjà élevée des services d'administration des retraites et des services aux employeurs et aux participants. Les services sont décrits à la page 43 du présent rapport annuel.

Gestion active

L'un des principaux éléments de notre stratégie de placement à long terme consiste à accroître la gestion active et directe de nos placements, pour la faire passer de moins de 70 pour cent en 2008 à 90 pour cent d'ici 2012. La gestion active et directe de nos placements donnera à nos spécialistes en placement un pouvoir accru sur les décisions importantes concernant la croissance de l'actif, la gouvernance, la gestion du risque et les acquisitions et cessions d'actifs. Nous pensons que ce pouvoir accru nous permettra de réaliser des rendements supérieurs à ceux obtenus par la gestion passive. La mise en œuvre de notre stratégie repose sur l'augmentation de la gestion interne des actions étrangères par OMERS Capital Markets et sur l'augmentation des placements directs effectués par OMERS Private Equity dans des sociétés individuelles à travers le monde.

Croissance du capital et diversification à l'échelle mondiale

Pour le régime, les placements sur les marchés privés les plus intéressants sont des entités de grande envergure qui offrent une diversification mondiale à notre portefeuille et qui produisent généralement des rentrées de fonds substantielles et rapportent des rendements supérieurs. La diversification de nos placements à l'échelle mondiale réduit notre exposition au marché canadien, qui est relativement modeste. Depuis 2003, lorsque nous avons commencé à rééquilibrer notre portefeuille en faveur des placements sur les marchés privés, nous avons observé une concurrence accrue de la part des investisseurs du monde entier pour cette catégorie d'actifs. Bien que nous possédions l'expertise et l'expérience nécessaires pour effectuer l'acquisition et assurer la gestion des placements sur les marchés privés, nous devons continuer à renforcer notre capital de base afin de pouvoir rivaliser avec des investisseurs internationaux bien capitalisés.

Nous croyons que l'établissement de relations à l'échelle mondiale et l'élargissement de notre réseau d'investisseurs et de partenaires d'affaires partageant les mêmes convictions et objectifs, et disposant de ressources sur les principaux marchés mondiaux nous permettront de saisir des occasions de placement et d'accéder au capital pour investir dans des actifs mondiaux de grande envergure. Pour rehausser notre réputation et étendre notre réseau à l'échelle mondiale, nous avons introduit en 2008 la marque OMERS Worldwide, qui sera utilisée par toutes nos entités de placement et qui soutiendra nos marques existantes en leur offrant un lien direct et une notoriété à dimension internationale.

En 2008, sous la bannière d'OMERS Worldwide, nous avons ouvert notre premier bureau régional à Londres, au R.-U., centre économique de premier plan et principal débouché vers tous les marchés mondiaux hors Amérique du Nord. Le bureau de Londres sera confié à des spécialistes expérimentés provenant de toutes nos entités de placement, qui seront appuyés par des spécialistes en placement régionaux. Il constituera un tremplin pour accéder plus facilement aux marchés mondiaux et consolider notre réputation internationale.

Pour appuyer notre stratégie de placement global, nous avons en outre créé en 2008 une nouvelle entité de placement, OMERS Strategic Investments. Le mandat d'OMERS Strategic Investments consiste à rechercher des placements sur ce que nous appelons des « plates-formes d'accès stratégiques » qui permettront à nos entités de placement d'accéder à des occasions de placement à l'échelle mondiale et à des services de premier plan. OMERS Strategic Investments nouera par ailleurs des relations stratégiques à long terme avec des investisseurs et des partenaires d'affaires partageant nos convictions et nos objectifs en vue de faciliter l'accès à des capitaux qui nous permettront d'investir et de faire fructifier notre capital. OMERS Strategic Investments dispose d'un mandat de placement élargi qui lui permettra d'effectuer des placements dans des actions de sociétés fermées, en infrastructure ou en biens immobiliers à travers le monde.

Dans le cadre de notre stratégie visant à faire fructifier notre capital, nous étudions aussi activement d'autres possibilités, parmi lesquelles la gestion d'autres caisses de retraite, qui nécessiterait l'approbation de la SP, ainsi que l'ajout de nouveaux produits et services financiers pour nos participants.

Politique de répartition de l'actif

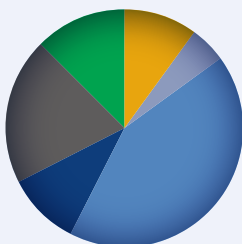
Nous élaborons une politique de répartition de l'actif afin d'investir l'actif du régime en ciblant les catégories d'actif qui, ensemble, sont les plus susceptibles de nous permettre d'honorer nos obligations en matière de retraite dans les limites de tolérance du régime à l'égard du risque. Nous pondérons le profil risque-rendement de chaque catégorie d'actif afin de nous assurer que le rendement compense raisonnablement le risque. Nous investissons dans des catégories d'actif et sur des marchés géographiques différents pour diversifier le risque de portefeuille et réduire la volatilité du rendement total. Nous investissons sur les marchés canadiens et internationaux dans des titres productifs d'intérêts, des obligations à rendement réel, des actions de sociétés ouvertes, des actions de sociétés fermées, de l'infrastructure et des biens immobiliers, souvent parallèlement au recours prudent à des instruments financiers dérivés qui sont adossés à d'autres actifs de placement. Nous avons recours aux instruments financiers dérivés en vue d'une exposition aux marchés boursiers et pour gérer activement la composition de notre actif. Les instruments financiers dérivés sont décrits à la page 33 du présent rapport annuel. Les objectifs de notre politique de répartition de l'actif à long terme sont illustrés sur le tableau ci-dessous.

Nous croyons que, à long terme, une répartition de l'actif qui accorde une plus grande place aux placements sur les marchés privés est plus apte à générer un rendement solide et prévisible et à produire des rentrées de fonds constantes à moindre risque afin de répondre aux besoins de capitalisation du régime. Par conséquent, notre stratégie de placement à long terme consiste à maintenir nos placements sur les marchés publics, tels que les actions de sociétés ouvertes et les titres productifs d'intérêts, à 57,5 pour cent environ de l'actif net lié aux placements, tandis que les 42,5 pour cent restants représentent nos placements sur les marchés privés, tels que les actions de sociétés fermées, l'infrastructure et les biens immobiliers.

Depuis l'adoption de notre politique de répartition de l'actif en 2003, le régime a ramené ses placements sur les marchés publics de 82,2 pour cent à 60,2 pour cent à la fin de 2008 et porté ses placements sur les marchés privés de 17,8 pour cent à 39,8 pour cent à la fin de 2008. La stratégie de rééquilibrage au profit des marchés privés a été accélérée en 2008 grâce à plusieurs placements importants sur les marchés privés et à la forte réduction de notre exposition aux marchés boursiers mondiaux, réduisant ainsi considérablement la valeur de nos placements sur les marchés publics. Nos spécialistes en placement gèrent activement notre répartition de l'actif, en tenant compte de l'évolution de la conjoncture des marchés mondiaux, des occasions de placement actuelles et de nos objectifs à long terme.

OBJECTIFS DE RÉPARTITION DE L'ACTIF À LONG TERME

■ Placements productifs d'intérêts	10,0 %
■ Obligations à rendement réel	5,0 %
■ Actions de sociétés ouvertes	42,5 %
■ Actions de sociétés fermées	10,0 %
■ Infrastructure	20,0 %
■ Biens immobiliers	12,5 %



Rendement des placements

Objectif de placement	Méthode de gestion	Rendement en 2008
Pour tenir la promesse faite à nos retraités actuels et futurs en matière de retraite, nous devons obtenir un rendement de nos placements supérieur au rendement des indices de référence dans les catégories d'actif dans lesquelles nous investissons, moyennant un niveau de risque acceptable.	Définir une stratégie de répartition de l'actif et une stratégie de placement pour atteindre les objectifs de placement du régime.	Rendement total du régime de -15,3 pour cent comparativement à -13,2 pour cent pour l'indice de référence. Rendement du fonds d'investissement de la CR de -26,1 pour cent contre -27,3 pour cent pour l'indice de référence.

Survol du rendement de placement

Par l'entremise de nos entités de placement, nous investissons dans plusieurs catégories d'actif – marchés publics, actions de sociétés fermées, infrastructure et biens immobiliers – au Canada et dans le reste du monde (ces catégories sont décrites plus en détail à la page 30 du présent rapport). En 2008, nous avons lancé OMERS Strategic Investments, dont le mandat consiste à effectuer des placements qui ne font pas partie de la stratégie des autres entités de placement mais qui revêtent un intérêt particulier pour les Caisses. Cela signifie donc que le rendement des placements d'une catégorie d'actif peut inclure des placements effectués par plusieurs entités de placement.

Le rendement des placements pour le régime et la CR pour 2008 et 2007 a été le suivant :

	2008		2007	
	Taux de rendement	Indice de référence	Taux de rendement	Indice de référence
Marchés publics	-19,5 %	-19,5 %	2,6 %	1,5 %
Actions de sociétés fermées	-13,7 %	13,5 %	18,7 %	11,6 %
Infrastructure	11,5 %	9,8 %	12,7 %	9,9 %
Biens immobiliers	6,0 %	8,3 %	22,9 %	7,8 %
Total du régime ⁽ⁱ⁾	-15,3 %	-13,2 %	8,7 %	5,6 %
Fonds d'investissement de la CR ⁽ⁱⁱ⁾	-26,1 %	-27,3 %	8,7 %	5,6 %

(i) Les résultats du programme d'overlay de couverture du risque de change du régime et les coûts de couverture du risque de change de certains placements sur le marché privé ne sont inclus que dans le rendement total. Le cas échéant, les taux de rendement pour 2007 ont été retraités dans un but de conformité avec la présentation de l'exercice à l'étude.

(ii) Exclut le solde de l'impôt remboursable de la CR auprès de l'Agence du revenu du Canada. En 2008, le taux de rendement de la CR, y compris le solde de l'impôt remboursable, était de -12,6 %.

En raison de la récente conjoncture économique défavorable et de la volatilité sans précédent des marchés financiers mondiaux, le régime a affiché un taux de rendement total de -15,3 pour cent en 2008, comparativement à 8,7 pour cent en 2007, et le fonds d'investissement de la CR a réalisé un rendement de -26,1 pour cent en 2008, contre 8,7 pour cent en 2007. Le rendement total du régime a bénéficié des rendements des placements en infrastructure et en biens immobiliers, ce qui démontre que le rééquilibrage de la composition de notre actif en faveur des placements sur les marchés privés s'est avéré efficace pour réduire la volatilité du rendement du régime. La perte nette de placement des Caisses pour 2008 a totalisé 8 013 millions de dollars, comparativement à un revenu net de placement de 3 938 millions de dollars pour l'exercice précédent.

Le rendement nécessaire à la capitalisation du régime est fondé sur un rendement réel plus l'inflation. Selon la méthode actuarielle, le rendement nécessaire à la capitalisation du régime devrait être de 6,5 pour cent (voir la section Capitalisation du régime, à la page 24 du présent rapport annuel). Pour 2008, cela a représenté un taux de rendement réel de 4,25 pour cent plus un taux d'inflation d'environ 1,2 pour cent, soit un rendement total d'environ 5,4 pour cent. Les rendements nécessaires à la capitalisation sur quatre ans, cinq ans et dix ans indiqués dans le graphique ci-dessous sont une moyenne du taux de rendement annuel nécessaire à la capitalisation sur ces périodes et ont pâti du rendement de -15,3 pour cent en 2008.

Le rendement des placements était nettement inférieur au taux de rendement nécessaire à la capitalisation et, au 31 décembre 2008, le régime s'est retrouvé en situation de déficit actuariel. Les facteurs à l'origine du déficit de capitalisation sont décrits à la section Capitalisation du régime, à la page 24 du présent rapport annuel.

Rendement de l'indice de référence

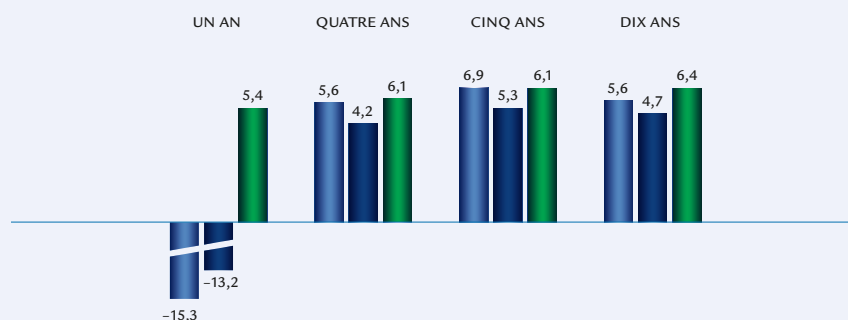
Nous mesurons le rendement de chacune de nos catégories de placements sur les marchés publics par rapport à un indice de référence représentatif du marché et nos placements sur les marchés privés par rapport à un rendement absolu fixé au début de chaque exercice. Nous élaborons un indice de référence pour l'ensemble des activités de placement en regroupant et en pondérant chaque indice de référence pour chaque catégorie d'actif. Nos indices de référence sont examinés et approuvés par le conseil de la SA. Notre but est d'obtenir des rendements qui dépassent ces indices de référence. Lorsque nous dépassons l'indice de référence, nos gestionnaires de placement ajoutent de la valeur au portefeuille en sus du rendement cible de la catégorie d'actif ou du rendement que rapportent des placements passifs correspondant aux marchés. Les indices de référence auxquels les Caisses ont eu recours en 2008 sont principalement (i) des indices calculés extérieurement qui tiennent compte des résultats des marchés sur lesquels nous investissons ou (ii) un rendement absolu prévu.

Les indices de référence utilisés sont indiqués à la page 21.

TAUX DE RENDEMENT, INDICE DE RÉFÉRENCE ET RENDEMENT NÉCESSAIRE À LA CAPITALISATION

(en pourcentage)

- Taux de rendement réel
- Indice de référence
- Rendement nécessaire à la capitalisation



Catégorie d'actif

Indice de référence

Titres productifs d'intérêts	Indice de référence mixte : bons du Trésor à 30 jours DEX et indice universel DEX
Obligations à rendement réel	Indice des obligations à rendement réel DEX
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	Indice composé S&P/TSX
Actions de sociétés ouvertes étrangères	Indice de référence mixte (risque de change couvert) : indice FTSE tous pays ⁽ⁱ⁾ (hors Canada et É.-U.), indice FTSE des sociétés américaines à grande capitalisation ⁽ⁱ⁾ et indice des dérivés sur mesure
Actions de sociétés fermées, infrastructure, biens immobiliers	Rendement absolu fixé au début de chaque exercice en fonction des plans d'exploitation approuvés par le conseil de la SA

(i) Source : FTSE International Limited

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, le rendement total du régime, soit -15,3 pour cent, a été inférieur de 210 points de base à celui de l'indice de référence, soit -13,2 pour cent. Alors que le rendement de nos placements sur les marchés publics a été comparable à celui de l'indice de référence, le rendement de nos placements en actions de sociétés fermées a été nettement inférieur au rendement de 13,5 pour cent de l'indice de référence qui a été fixé en 2007 avant la crise financière mondiale, laquelle a fortement pénalisé les valorisations des actions de sociétés fermées. Malgré des rendements positifs, nos placements en biens immobiliers ont eux aussi été surclassés par l'indice de référence, la crise financière mondiale et l'entrée en récession ayant fortement nui aux valorisations dans le secteur immobilier. Le rendement de nos placements en infrastructure a été supérieur à celui de leur indice de référence grâce à des placements qui ont produit des rentrées de fonds substantielles et stables ainsi que des valorisations positives en 2008. Bien que le total de la valeur ajoutée par nos spécialistes en placement ait été négatif en 2008, il reste positif sur les périodes de quatre ans, cinq ans et dix ans décrites dans le tableau ci-dessous.

En milliards de dollars	2008	Quatre ans	Cinq ans	Dix ans
Valeur ajoutée par rapport à l'indice de référence	(1,1) \$	2,4 \$	3,1 \$	3,5 \$

TAUX DE RENDEMENT ANNUEL ET INDICE DE RÉFÉRENCE

Exercices terminés les 31 décembre
(en pourcentage)

■ Taux de rendement
■ Indice de référence



Actif net

Au 31 décembre 2008, l'actif net s'élevait à 43 477 millions de dollars, y compris l'actif net lié aux placements de 43 994 millions de dollars et l'actif net lié aux retraites de 155 millions de dollars, moins le montant à payer aux caisses administrées de 672 millions de dollars.

Actif net

(en millions de dollars)	2008	2007
Actif net lié aux placements	43 994 \$	52 187 \$
Actif net lié aux retraites	155	129
Montants à payer aux caisses administrées	(672)	(800)
Actif net	43 477 \$	51 516 \$

En 2008, l'actif net a enregistré un recul de 8 039 millions de dollars, soit 15,6 pour cent, pour s'établir à 43 477 millions de dollars comparativement à une hausse de 3 948 millions de dollars, soit 8,3 pour cent, en 2007. La baisse enregistrée en 2008 est attribuable à l'effondrement des marchés financiers mondiaux et à l'entrée en récession, deux facteurs qui ont considérablement réduit la valeur de nos placements en actions de sociétés ouvertes et de sociétés fermées et pénalisé les valorisations de nos placements immobiliers.

Évolution de l'actif net

(en millions de dollars)	2008	2007
Actif net au début de l'exercice	51 516 \$	47 568 \$
Variations attribuables aux activités de placement	(8 013)	3 938
Variations attribuables aux activités de retraite	(26)	10
Actif net à la fin de l'exercice	43 477 \$	51 516 \$

Rapport de l'organisme

Régimes de retraite d'OMERS

Régime de retraite principal d'OMERS

Le régime de retraite principal d'OMERS est un régime de retraite interentreprises dont les participants sont principalement les employés des municipalités, des conseils locaux et des services publics, et les membres du personnel non enseignant des conseils scolaires de l'Ontario. Il s'agit d'un régime de retraite contributif à prestations déterminées financé par des cotisations versées à parts égales par les employeurs et les employés participants, ainsi que par le revenu de placement du régime. Le régime compte plus de 390 000 participants.

La rente du régime est coordonnée avec celle du Régime de pensions du Canada, la formule des prestations prévoyant une prestation de rattachement si le participant prend sa retraite avant l'âge de 65 ans. Les prestations versées aux termes du régime, y compris la prestation de rattachement, sont calculées en multipliant deux pour cent de la moyenne des cinq meilleures années consécutives de salaire du participant (les « gains ouvrant droit à pension ») par le nombre d'années de service décomptées, jusqu'à concurrence de 35 années. À 65 ans, la prestation de rattachement de 0,675 pour cent des gains ouvrant droit à pension (ou 0,675 pour cent de la moyenne du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension [« MGAP »] au cours de l'année de retraite et des quatre années précédentes, si le montant obtenu est inférieur à 0,675 pour cent des gains ouvrant droit à pension) est supprimée dans le cadre de la coordination avec le Régime de pensions du Canada. Le régime fournit également aux participants :

- une protection complète contre l'inflation jusqu'à 6 pour cent par an (au-dessus de 6 pour cent, l'inflation est reportée sur les années suivantes);
- des options de retraite anticipée;
- une protection contre l'invalidité au cas où un participant qui cotise deviendrait invalide et ne pourrait plus travailler;
- des prestations de survivant pour protéger la famille d'un participant en cas de décès de ce dernier;
- la transférabilité des rentes qui permet à un participant au régime de rester dans le régime avec l'un de plus de 920 employeurs en Ontario.

Convention de retraite

Outre le régime offert à tous les participants, la SA offre un régime à prestations basées sur les pleins salaires au moyen d'une convention de retraite (la « CR »), qui prévoit le versement de prestations de retraite aux participants dont les prestations, aux termes du régime, sont limitées aux plafonds prescrits par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La CR offre aux participants un moyen d'amasser de l'épargne-retraite et de verser des cotisations sur leur rémunération totale. La CR n'étant pas un régime agréé, un impôt remboursable de 50 pour cent est perçu par l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») sur toutes les cotisations versées à la CR ainsi que sur tous les revenus de placement et gains de placement réalisés. Cet impôt est détenu par l'ARC et ne rapporte pas de revenu de placement pour la CR. Il est remboursé à concurrence de un dollar pour deux dollars lorsque le revenu de placement et les gains/pertes nets réalisés sont négatifs ou lorsque les prestations ont été versées. La CR est consolidée dans les états financiers de la SA et fait l'objet d'une comptabilisation distincte de celle du régime. La CR investit ses actifs, sauf l'impôt remboursable, en actions de sociétés ouvertes. Au 31 décembre 2008, l'actif net de la CR s'établissait à 39 millions de dollars, contre 37 millions de dollars au 31 décembre 2007. Les états financiers de la CR sont présentés à la note 8 des états financiers consolidés à la page 79 du présent rapport annuel.

Régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires paramédicaux

Le régime complémentaire pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires paramédicaux est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2008, conformément aux dispositions de la Loi sur OMERS. Le régime complémentaire est un régime de retraite interentreprises agréé indépendant au financement distinct, qui offre des prestations complémentaires à celles du régime de retraite principal d'OMERS pour les participants qui sont employés dans le secteur des services policiers et d'incendie et qui comprend également les auxiliaires médicaux, en vertu de la Loi sur OMERS.

Le régime complémentaire est un régime de retraite contributif à prestations déterminées financé à parts égales par les employeurs et les participants qui cotisent au régime et par les revenus de placement de l'actif du régime complémentaire. La participation au régime complémentaire entre en vigueur uniquement à compter de l'entente entre les groupes d'employés et leur employeur. Au 31 décembre 2008, le régime complémentaire ne possédait pas d'actifs nets ni de participants. Ni le régime ni la CR ne sont autorisés à payer les coûts du régime complémentaire. Par conséquent, tant que le régime complémentaire ne disposera pas de fonds suffisants, les coûts administratifs du régime complémentaire, s'il en est, seront financés par une subvention de démarrage du gouvernement de l'Ontario.

Capitalisation du régime

Chaque exercice, un actuaire indépendant évalue la capitalisation du régime en comparant la valeur actuarielle de l'actif placé à la valeur estimative actualisée de toutes les prestations de retraite accumulées par les participants à ce jour. Le 31 décembre 2008, l'obligation estimative au titre des prestations de retraite constituées de tous les participants au régime, y compris les survivants, se chiffrait à 50 080 millions de dollars, contre 46 830 millions de dollars l'exercice précédent. L'augmentation de 3 250 millions de dollars tient essentiellement aux intérêts courus sur l'obligation au titre des prestations de retraite, plus les nouvelles prestations constituées au cours de l'exercice, partiellement compensées par les prestations versées en 2008, ainsi que les gains et les pertes actuariels réalisés. La valeur actuarielle de l'actif net du régime s'établissait à 49 801 millions de dollars à la fin de 2008, contre 46 912 millions de dollars l'exercice précédent. Le déficit de capitalisation s'élevait à 279 millions de dollars au 31 décembre 2008, comparativement à un excédent de capitalisation de 82 millions de dollars lors de l'exercice précédent, principalement en raison du rendement négatif des placements en 2008.

Évolution de l'excédent (du déficit) pendant l'exercice en cours

(en millions de dollars)	2008	2007
Régime de retraite principal d'OMERS		
Excédent (déficit) au début de l'exercice	82 \$	(2 382) \$
Augmentation (diminution) de l'actif net disponible pour le service des prestations	(8 041)	3 903
Variation du rajustement du lissage actuariel	10 930	1 224
Augmentation de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	2 889	5 127
Moins : augmentation de l'obligation au titre des prestations constituées	(3 250)	(2 663)
Excédent (déficit) à la fin de l'exercice	(279) \$	82 \$

Le ratio de capitalisation (valeur actuarielle de l'actif net divisée par l'obligation au titre des prestations constituées) au 31 décembre 2008 est de 99,4 pour cent, contre 100,2 pour cent un an auparavant.

Pour calculer l'excédent (le déficit) actuariel, les variations positives ou négatives de la juste valeur de l'actif net par rapport à l'hypothèse de taux de rendement nominal actuariel à long terme sont reportées et constatées sur cinq ans afin de « lisser » les sommets et les creux du rendement des placements d'un exercice à l'autre, résultant de la volatilité des marchés. Le lissage est une méthode d'usage courant et acceptée par les actuaires et les autorités de réglementation des retraites pour réduire l'effet des fluctuations à court terme des marchés sur la capitalisation des régimes de retraite. Le rajustement du lissage actuariel annuel est fondé sur la différence entre le rendement réel de l'exercice en cours et le rendement prévu à long terme (l'inflation prévue plus 4,25 pour cent, soit 6,75 pour cent en 2008) lequel est différé et constaté sur cinq ans, et rajusté selon les montants non constatés équivalents des exercices précédents. Cela correspond à la nature à long terme du régime et nous aide à maintenir des taux de cotisation stables.

En raison de la chute prononcée des marchés boursiers mondiaux, le rendement des placements a été nettement inférieur à l'hypothèse de rendement nominal à long terme pour 2008. En conséquence, au 31 décembre 2008, la valeur de marché de l'actif net du régime était de 43 438 millions de dollars, comparativement à la valeur actuarielle après lissage de 49 801 millions de dollars. Au 31 décembre 2008, le compte de rajustement du lissage actuariel représente donc des pertes nettes non constatées de 6 363 millions de dollars qui seront constatées dans la valeur actuarielle de l'actif net au cours des quatre prochains exercices. Après l'indexation des gains et des pertes non constatés de l'exercice en cours et des exercices précédents par le taux de rendement actuariel requis (voir la note 7 des États financiers consolidés à la page 76 du présent rapport annuel), le futur montant constaté par année de comptabilisation se présentera comme suit :

(en millions de dollars)

2009	(640) \$
2010	(1 493) \$
2011	(2 596) \$
2012	(2 954) \$

Perspectives de capitalisation

La capitalisation du régime de retraite se compose de deux éléments – le montant requis pour capitaliser le coût des prestations accumulées par les participants actifs pendant l'exercice en cours, qui représente le coût actuariel normal, et le montant requis pour éliminer d'éventuels déficits de capitalisation.

La SP est chargée de fixer les taux de cotisation du régime afin de garantir un niveau de capitalisation suffisant et de déterminer la date de dépôt de l'évaluation actuarielle du régime, conformément aux obligations prévues par la réglementation. Aux termes des règlements provinciaux de l'Ontario, un régime de retraite est tenu de produire un rapport d'évaluation actuarielle au moins une fois tous les trois ans, et il doit alors prendre des mesures selon le postulat de la continuité de l'exploitation pour éliminer les déficits de solvabilité. L'évaluation actuarielle du régime au 31 décembre 2007 a été déposée auprès de l'autorité de réglementation des retraites de l'Ontario en 2008, ce qui signifie que la date du prochain dépôt de l'évaluation actuarielle est le 31 décembre 2010, bien que la SP puisse, si elle le souhaite, effectuer le dépôt avant cette date.

Aux termes du régime, les employeurs versent des cotisations égales aux cotisations des participants. Au cours de l'exercice 2008, un actuaire indépendant a effectué un examen actuariel complet des taux de cotisation se rapportant au coût normal du versement des prestations de retraite pour l'âge de la retraite normale de 60 ans et de 65 ans. Selon les résultats de cet examen, les taux de cotisation seront rajustés en 2009. Le tableau ci-dessous présente les taux de cotisation exprimés en pourcentage du salaire cotisable pour les exercices 2007, 2008 et 2009 :

	2009	2008	2007
ARN 65			
– Jusqu'au MGAP ⁽ⁱ⁾	6,3 %	6,5 %	6,5 %
– Au dessus du MGAP ⁽ⁱ⁾	9,5 %	9,6 %	9,6 %
ARN 60			
– Jusqu'au MGAP ⁽ⁱ⁾	7,7 %	7,9 %	7,9 %
– Au dessus du MGAP ⁽ⁱ⁾	12,8 %	10,7 %	10,7 %

(i) Le MGAP est le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension fixé par l'Agence du revenu du Canada. Pour les années ci-dessus, le MGAP était de : 46 300 \$ en 2009; 44 900 \$ en 2008; 43 700 \$ en 2007.

La SP examinera les taux de cotisation en 2009 pour déterminer s'ils sont suffisants.

Hypothèses actuarielles

Pour calculer la capitalisation et le coût actuariel normal en cours pour les participants actifs, l'actuaire se fonde sur diverses hypothèses économiques et démographiques à long terme. Les hypothèses démographiques servent à calculer les futures prestations de retraite des participants et de leurs bénéficiaires, et comprennent des hypothèses portant sur les taux de mortalité, les taux de cessation d'emploi et les tendances de retraite anticipée. Chaque hypothèse est actualisée périodiquement en fonction d'un examen détaillé de l'évolution du régime et des attentes relatives aux futures tendances. Les hypothèses économiques relatives au rendement futur des placements, c.-à-d. le taux d'actualisation, et les hypothèses portant sur l'inflation et les augmentations salariales des participants influent sur la valeur projetée des prestations futures et sur leur valeur actualisée. Voici un résumé des principales hypothèses économiques actuarielles comprises dans l'évaluation de la capitalisation selon le postulat de la continuité de l'exploitation au 31 décembre 2008 qui ont été approuvées par le conseil de la SA :

- **TAUX D'INFLATION**

Le régime a présumé un taux d'inflation de 2,25 pour cent par an pour les prochaines années dans le calcul des indexations futures, et comme élément du taux nominal d'actualisation et des augmentations de salaire anticipées (un taux d'inflation hypothétique de 2,50 pour cent a été utilisé en 2007). Toute variation du taux d'inflation réel par rapport à cette hypothèse donnera lieu à des gains ou des pertes pour le régime.

- **TAUX D'ACTUALISATION**

Le taux de rendement nominal annuel et le taux d'actualisation du régime pour les exercices futurs sont présumés être de 6,50 pour cent, soit une diminution de 0,25 pour cent par rapport au taux de 6,75 pour cent pour l'exercice précédent. Si l'on tient compte de l'inflation présumée de 2,25 pour cent, on obtient un rendement de placement réel de 4,25 pour cent, fondé sur la composition de l'actif du régime, hypothèse inchangée par rapport à l'évaluation de 2007. Une baisse ou une augmentation de 50 points de base du taux d'actualisation réel, sans modification des autres hypothèses, donnerait lieu à une augmentation ou une baisse approximative de 7,1 pour cent, soit environ 3 556 millions de dollars, du total de l'obligation au titre des prestations constituées du régime.

Le taux de rendement de placement réel présumé utilisé en 2008 est inchangé par rapport à celui de 2007. Il comprend une marge respectant le principe de prudence, tenant compte d'éventuels résultats de placement défavorables de sorte que, à long terme, l'actif du régime a davantage de chances de dégager des gains actuariels que des pertes actuarielles. Cette hypothèse comprend une estimation des rendements attendus à long terme de l'actif du régime au-dessus des rendements à revenu fixe, compte tenu de la composition actuelle de l'actif. Par rapport à de nombreux régimes de retraite du secteur public au Canada, la composition de notre actif comprend une proportion plus élevée de placements en titres autres qu'à revenu fixe. En outre, le régime se caractérise par un ratio plus faible des participants retraités par rapport aux participants actifs que plusieurs régimes de retraite du secteur public au Canada, d'où une composante à revenu fixe un peu moins importante dans la composition de l'actif et un taux d'actualisation réel un peu plus élevé.

- **AUGMENTATIONS SALARIALES**

La valeur estimative de l'obligation au titre des prestations constituées comprend une hypothèse relative aux futures augmentations salariales des participants actifs. L'hypothèse relative aux augmentations salariales recourt à une échelle reposant sur l'âge qui prévoit des augmentations de productivité ainsi que des augmentations de la rémunération liées au mérite et à la promotion. Dans le cas des participants dont l'âge de retraite normale est 60 ans, l'hypothèse comprend aussi les augmentations liées au service. L'augmentation moyenne présumée, y compris l'inflation présumée, a été de 3,75 pour cent lors de l'évaluation du 31 décembre 2008, soit une baisse de 0,25 pour cent par rapport à l'évaluation de l'exercice précédent.

Convention de retraite

La politique modifiée de financement par répartition adoptée pour la CR prévoit que le versement des prestations aux participants est assuré par les rentrées de fonds provenant des cotisations et des revenus de placements. L'excédent des cotisations actuelles et des revenus de placements par rapport aux prestations versées est accumulé dans une réserve qui servira au versement des prestations futures. Du fait de la politique modifiée de financement par répartition adoptée pour la CR, l'actif du régime restera modeste par rapport à son passif. Notre actuaire estime toutefois que, si les cotisations à la CR se poursuivent comme prévu, les rentrées de fonds annuelles suffiront à couvrir les versements de prestations et l'actif de la CR continuera de s'accroître pendant le court terme. Une augmentation même relativement faible du nombre de cessations d'emploi et de départs à la retraite des participants peut cependant donner lieu à une augmentation des prestations à verser et à une diminution des cotisations à recevoir par la CR.

Évolution du déficit pendant l'exercice en cours

L'obligation au titre des prestations constituées de la CR est passée de 236 millions de dollars en 2007 à 285 millions de dollars à la fin de 2008 en raison des nouvelles prestations accumulées au cours de l'année, de l'intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées, et des gains et pertes techniques partiellement compensés par les rentes et les sommes forfaitaires versées au cours de l'exercice. Au 31 décembre 2008, le déficit estimatif de capitalisation de la CR s'élevait à 246 millions de dollars, contre un déficit de 199 millions de dollars en 2007, comme cela est indiqué ci-dessous :

(en millions de dollars)	2008	2007
Convention de retraite		
Déficit au début de l'exercice	(199) \$	(143) \$
Augmentation de l'actif net	2	8
Moins : augmentation de l'obligation au titre des prestations constituées	(49)	(64)
Déficit à la fin de l'exercice	(246) \$	(199) \$

Prestations de retraite et cotisations

À la fin de 2008, le régime comptait plus de 106 000 participants retraités et survivants qui touchaient des prestations de retraite. Les prestations versées aux termes du régime en 2008 se sont élevées à 2 023 millions de dollars, soit une hausse de 195 millions de dollars par rapport à 2007. Cette hausse comprend notamment 103 millions de dollars au titre des rentes de retraite versées aux participants et s'explique par de nouveaux départs à la retraite, le relèvement des prestations en fonction de l'inflation et la valeur plus élevée des rentes de retraite des nouveaux retraités par rapport aux retraités qui touchent déjà leurs prestations. En outre, les versements de la valeur de rachat et les transferts à d'autres régimes de retraite ont augmenté de 92 millions de dollars par rapport à 2007. Les prestations versées par la CR s'établissaient à 4 millions de dollars en 2008, contre 5 millions de dollars en 2007.

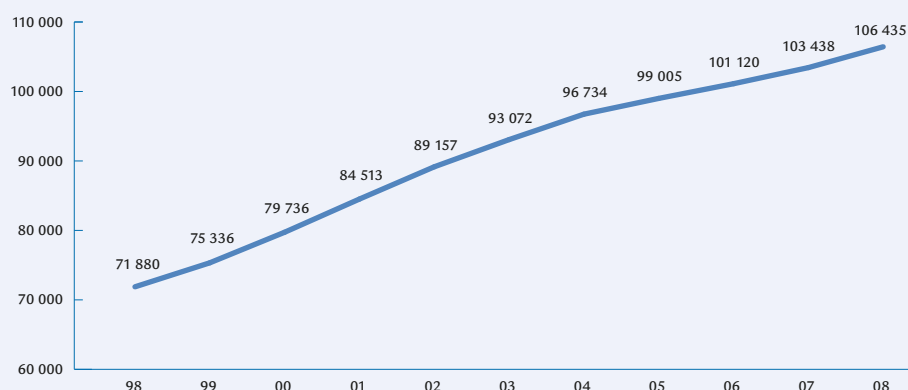
En 2008, les cotisations au régime ont totalisé 2 037 millions de dollars, contre 1 875 millions de dollars en 2007. Cette hausse s'explique par un accroissement du nombre de participants actifs et des augmentations salariales. Les cotisations à la CR en 2008 ont totalisé 11 millions de dollars, chiffre comparable à celui de 2007.

Répartition de l'actif du régime

Comme nous l'avons évoqué plus haut dans la section sur la stratégie de placement, notre stratégie de composition de l'actif à long terme consiste à maintenir une pondération de 57,5 pour cent des placements sur les marchés publics et de 42,5 pour cent sur les marchés privés. Comme il ressort du tableau à la page 28, le rééquilibrage de notre composition de l'actif au détriment des marchés publics et au profit des marchés privés s'est accéléré en 2008, notamment en raison de la chute prononcée des marchés boursiers mondiaux qui a eu des effets négatifs sur la valeur de nos placements sur les marchés publics et de nos nouveaux placements sur les marchés privés effectués au cours de l'exercice. À la fin de 2008, les placements sur les marchés privés

CROISSANCE DU NOMBRE DE RETRAITÉS

Aux 31 décembre



représentaient 39,8 pour cent de l'actif, contre 29,8 pour cent à la fin de 2007, soit juste en deçà de notre objectif à long terme. Comme il ressort du tableau ci-dessous, la valeur de marché de notre actif net lié aux placements en actions de sociétés fermées, en infrastructure et en biens immobiliers s'est accrue à 17 491 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 1 945 millions de dollars, soit 12,5 pour cent, par rapport à 2007. Nos spécialistes en placement s'occupent de la gestion de la composition de notre actif, surveillent nos objectifs à long terme dans chaque catégorie d'actif et veillent à ce que le régime soit bien placé pour saisir les occasions de croissance future, en tenant compte des conséquences négatives de la chute des marchés boursiers mondiaux sur la valeur de nos placements sur les marchés publics.

Composition de l'actif réelle aux 31 décembre c. objectif à long terme

	2008	Réelle 2007	Objectif à long terme
Marchés publics			
Placements productifs d'intérêts ⁽ⁱ⁾	14,0 %	18,2 %	10,0 %
Obligations à rendement réel	4,0 %	3,9 %	5,0 %
Actions de sociétés ouvertes	42,2 %	48,1 %	42,5 %
	60,2 %	70,2 %	57,5 %
Marchés privés			
Actions de sociétés fermées	8,5 %	7,4 %	10,0 %
Infrastructure	16,1 %	9,9 %	20,0 %
Biens immobiliers	15,2 %	12,5 %	12,5 %
	39,8 %	29,8 %	42,5 %

(i) Comprend des dépôts à court terme, des obligations, des débentures, des prêts hypothécaires et des titres de créance privés.

Pour déterminer la composition de son actif, le régime impute aux différentes catégories d'actif la trésorerie et les autres éléments d'actif et de passif liés aux placements compris dans l'actif net lié aux placements présenté dans les états financiers consolidés. De plus, le régime répartit les dérivés et autres éléments pour déterminer la part finale de chaque catégorie d'actif. Aux 31 décembre, l'actif net lié aux placements, d'après les avoirs présentés dans les états financiers consolidés et après toutes les imputations, s'établit comme suit :

Composition de l'actif – placements

	2008			2007		
	Composition de l'actif			Composition de l'actif		
(en millions de dollars)	Avoirs	Placements	%	Avoirs	Placements	%
Marchés publics						
Placements productifs d'intérêts ⁽ⁱ⁾	12 104 \$	6 148 \$	14,0 %	19 468 \$	9 471 \$	18,2 %
Obligations à rendement réel	1 755	1 760	4,0 %	2 039	2 044	3,9 %
Total des placements productifs d'intérêts	13 859	7 908	18,0 %	21 507	11 515	22,1 %
Actions de sociétés ouvertes ⁽ⁱⁱ⁾	14 904	18 595	42,2 %	21 784	25 126	48,1 %
	28 763	26 503	60,2 %	43 291	36 641	70,2 %
Marchés privés						
Actions de sociétés fermées	4 162	3 731	8,5 %	3 608	3 838	7,4 %
Infrastructure	12 140	7 078	16,1 %	8 412	5 166	9,9 %
Biens immobiliers	12 037	6 682	15,2 %	10 904	6 542	12,5 %
	28 339	17 491	39,8 %	22 924	15 546	29,8 %
Éléments d'actif liés aux placements	1 366	–	–	1 001	–	–
Éléments de passif liés aux placements	(14 474)	–	–	(15 029)	–	–
Actif net lié aux placements	43 994 \$	43 994 \$	100,0 %	52 187 \$	52 187 \$	100,0 %

(i) Comprend des dépôts à court terme, des obligations, des débentures, des prêts hypothécaires et des titres de créance privés.

(ii) Comprend l'actif net lié aux placements de la CR de 16 millions de dollars en 2008.

Dette

La Société d'administration d'OMERS conserve une notation « AAA » auprès des principales agences de notation. Cela nous a permis d'obtenir, le cas échéant, un financement par emprunt à des taux préférentiels pour faciliter la mise en œuvre de notre stratégie de placement. L'encours de la dette liée à nos activités dans le secteur immobilier au 31 décembre 2008 comprend 1 104 millions de dollars de débentures, 1 092 millions de dollars de papier commercial, ainsi que 1 702 millions de dollars de créances garanties. En outre, notre portefeuille d'infrastructure est financé par 4 744 millions de dollars de créances garanties et 345 millions de dollars de papier commercial. La dette liée aux placements en infrastructure a augmenté de 1 663 millions de dollars en 2008, principalement en raison de l'ajout d'un programme de papier commercial et de créances garanties sur certains placements en infrastructure. Malgré le resserrement draconien des marchés du crédit, qui a réduit considérablement les facilités d'accès au crédit pour la plupart des émetteurs, Oxford et Borealis ont réussi à préserver le financement au cours de l'exercice en ayant recours au papier commercial et en s'appuyant sur la notation « AAA » de la SA auprès des principales agences de notation.

Frais de l'organisme

Les frais de gestion des placements se sont établis à 227 millions de dollars en 2008, contre 201 millions de dollars en 2007. L'augmentation de 12,9 pour cent est essentiellement liée à des coûts plus élevés liés aux gestionnaires tiers ainsi qu'à des salaires et à des avantages sociaux plus élevés pour soutenir nos initiatives stratégiques. Le total des frais de placement, exprimé en pourcentage de l'actif net lié aux placements de fin d'exercice est passé de 0,39 pour cent en 2007 à 0,52 pour cent en 2008 du fait de l'augmentation des frais et de la baisse de la valeur de marché de nos placements sur les marchés publics en 2008 à cause de la crise financière mondiale.

Les frais d'administration du régime de retraite se sont élevés à 47 millions de dollars pour l'exercice, contre 43 millions de dollars pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 9,3 pour cent. Cette augmentation s'explique principalement par les nombreuses initiatives ponctuelles prises en 2008, dont notamment les mesures de gouvernance de l'organisme.

Gestion du risque d'entreprise

Notre programme de gestion du risque d'entreprise (*Enterprise Risk Management* [« ERM »]) a pour but d'améliorer notre cadre de gouvernance et de cerner et de gérer le risque sur une base intégrée, d'appliquer des normes, des concepts et des politiques relatifs au risque uniformisés dans tout l'organisme, et de faire du concept d'évaluation et de gestion du risque un élément à part entière et à long terme des activités de l'organisme. Le programme ERM est fondé sur le cadre intitulé *Enterprise Risk Management – Integrated Framework* publié par le COSO (Committee of Sponsoring Organizations) de la Treadway Commission.

Le comité de vérification supervise le programme ERM et reçoit des communications régulières de la direction sur l'avancement du programme et les risques identifiés par le programme.

Examen des contrôles internes

La Société d'administration d'OMERS maintient des systèmes de contrôles internes conçus pour assurer l'intégrité et la fidélité des données présentées dans les États financiers consolidés et d'autres parties du présent rapport annuel, afin de garantir que les opérations sont dûment autorisées et que les actifs sont adéquatement protégés. Conformément à notre engagement envers une gouvernance et une responsabilité accrues, la direction a procédé en 2008 à un examen interne de nos contrôles internes sur l'information financière en utilisant l'*Internal Control – Integrated Framework* publié par le COSO. Cet examen a été supervisé par le comité de vérification de manière à se conformer aux directives pour les sociétés ouvertes au Canada tout en tenant compte des caractéristiques particulières du régime de retraite. Nous avons indiqué au comité de vérification que notre examen n'avait pas révélé de problème important au niveau des contrôles internes portant sur les contrôles sur l'information financière.

Placements sur les marchés publics



Un portefeuille positionné pour profiter des occasions de croissance à long terme.

OMERS Capital Markets s'occupe de la gestion de nos placements sur les marchés publics, qui comprennent des placements au Canada et à l'étranger en obligations, autres titres productifs d'intérêts et actions de sociétés ouvertes. Ces placements sont souvent effectués en association avec divers instruments financiers dérivés.

La chute des marchés boursiers mondiaux qui avait commencé en 2007 s'est poursuivie et accélérée en 2008. Pendant cette période, toutes les places boursières du monde ont été en proie à une volatilité sans précédent liée à la crise financière mondiale et à l'entrée en récession des principales économies qui s'est traduite par de lourdes pertes, les pires depuis au moins une génération. Même les spécialistes en placement les plus expérimentés n'avaient jamais connu pareille situation.

Dans ce contexte, le rendement des placements sur les marchés publics effectués par OMERS Capital Markets, compte non tenu de l'effet des opérations de couverture de change, a été de -19,5 pour cent, rendement comparable à celui de l'indice de référence, comparativement à un rendement positif de 2,6 pour cent en 2007. En 2008, OMERS Capital Markets a accusé une perte de placement nette de 7 192 millions de dollars comparativement à un revenu de placement net de 782 millions de dollars pour l'exercice précédent. Ce recul est attribuable en grande partie à la forte baisse des rendements des marchés boursiers canadiens et internationaux. En 2008, nos placements en actions de sociétés ouvertes canadiennes ont affiché un rendement de -33,7 pour cent comparativement à 12,8 pour cent en 2007, tandis que le rendement de nos placements en actions de sociétés ouvertes étrangères s'établissait à -25,7 pour cent, contre -5,6 pour cent en 2007.

Au 31 décembre 2008, l'actif net lié aux placements sur les marchés publics (placements productifs d'intérêts, obligations à rendement réel et actions de sociétés ouvertes) s'élevait à 28 763 millions de dollars, contre 43 291 millions de dollars à la fin de l'exercice 2007, soit une baisse de 14 528 millions de dollars. Cette baisse est attribuable à la chute des marchés boursiers mondiaux, qui a considérablement réduit la valeur de nos placements, et au financement continu des placements sur les marchés privés. Nous avons ramené la part de nos placements sur les marchés publics de 70,2 pour cent en 2007 à 60,2 pour cent à la fin de 2008, ce qui nous permet désormais de nous rapprocher de l'objectif à long terme de notre composition de l'actif, soit 57,5 pour cent.

Placements productifs d'intérêts

Les placements productifs d'intérêts produisent un rendement à faible risque pour compenser la plus grande volatilité des actions cotées en bourse et ils conviennent donc parfaitement aux régimes de retraite.

Les placements productifs d'intérêts, à l'exclusion des obligations à rendement réel, ont rapporté un revenu de 283 millions de dollars avant les frais de gestion des placements, ce qui représente une baisse de 297 millions de dollars, ou 51,2 pour cent, par rapport à 2007. Le rendement des placements productifs d'intérêts, à l'exclusion des obligations à rendement réel, a été de 7,1 pour cent, contre 6,2 pour cent pour l'indice de référence et 4,7 pour cent un an auparavant. La tranche de 0,9 pour cent en sus du rendement de l'indice de référence est principalement attribuable à un positionnement favorable par secteur et à une sous-pondération générale du secteur des entreprises dans le portefeuille, et au fait qu'OMERS Capital Markets ait

parfaitement su anticiper l'évolution des taux d'intérêt et de la courbe de rendement au Canada et aux États-Unis. Grâce à l'expertise de nos spécialistes en placement d'OMERS Capital Markets, nous avons par ailleurs évité les placements dans du papier commercial adossé à des actifs de tiers et minimisé notre exposition aux obligations dans le secteur des services financiers qui a subi de plein fouet les effets de la crise financière mondiale. Les obligations à rendement réel ont accusé une perte de 14 millions de dollars, soit un recul de 47 millions de dollars par rapport à 2007, et enregistré des rendements de 0,3 pour cent, ce qui représente 0,1 pour cent de moins par rapport à l'indice de référence de 0,4 pour cent et un recul par rapport au rendement de 1,6 pour cent enregistré en 2007. Cette baisse du rendement des obligations à rendement réel et la perte associée à cette baisse s'expliquent par une hausse générale des taux d'intérêt réels en 2008 par rapport à 2007.

Au 31 décembre 2008, les placements productifs d'intérêts ont totalisé 13 859 millions de dollars et étaient constitués d'obligations du gouvernement fédéral, d'obligations provinciales, de prêts hypothécaires commerciaux, industriels et résidentiels multilogements, d'obligations à rendement réel

émises par les gouvernements, d'obligations de sociétés de qualité institutionnelle, de titres de créance privés et de titres assimilables à des équivalents de trésorerie à court terme. Sur ce total, 6 148 millions de dollars étaient investis dans des obligations et débentures, des prêts hypothécaires, des titres de créance privés et des titres du marché monétaire et autres placements à court terme, et 1 760 millions de dollars, dans des obligations à rendement réel. De plus, 2 335 millions de dollars représentaient des actifs adossant les programmes d'achat d'instruments dérivés qui permettent une exposition aux marchés boursiers et 3 616 millions de dollars correspondaient à des garanties en trésorerie pour des prêts de titres et à d'autres catégories d'actif. Au 31 décembre 2008, les principaux placements productifs d'intérêts détenus par OMERS Capital Markets sont des titres productifs d'intérêts du gouvernement du Canada.

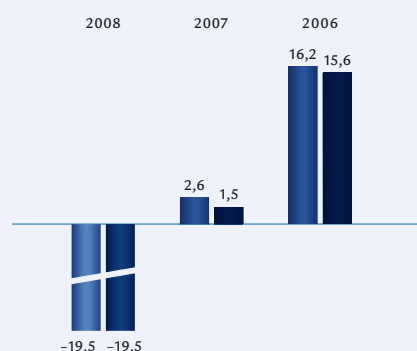
Au cours des dix dernières années, le rendement annualisé des placements productifs d'intérêts, à l'exclusion des obligations à rendement réel, a été de 6,5 pour cent, gains en capital compris, résultat attribuable en partie à la baisse historique des taux d'intérêt.

RENDEMENT ET INDICE DE RÉFÉRENCE

En 2008, le rendement global des placements sur les marchés publics, compte non tenu de l'incidence de la couverture du risque de change, était de -19,5 %, contre un indice de référence de -19,5 %.

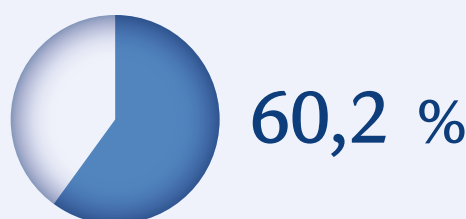
(en pourcentage)

- Taux de rendement
- Indice de référence



RÉPARTITION DE L'ACTIF

Les placements sur les marchés publics représentent 60,2 % de l'actif net lié aux placements.



	2008	2007	2006
Marchés publics	60,2 %	70,2 %	75,8 %

	2008		2007	
	Taux de rendement	Indice de référence	Taux de rendement	Indice de référence
Placements productifs d'intérêts	7,1 %	6,2 %	4,7 %	3,7 %
Obligations à rendement réel	0,3 %	0,4 %	1,6 %	1,6 %
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	-33,7 %	-33,0 %	12,8 %	9,8 %
Actions de sociétés ouvertes étrangères	-25,7 %	-26,4 %	-5,6 %	-5,5 %

Actions de sociétés ouvertes

Au 31 décembre 2008, le régime avait 6 251 millions de dollars investis en actions de sociétés ouvertes canadiennes et 8 653 millions de dollars en actions de sociétés ouvertes étrangères, comprenant à la fois des portefeuilles à gestion active et à gestion quantitative sans dérivés. Les placements en actions de sociétés ouvertes étrangères comprennent un actif de 981 millions de dollars dans le cadre de stratégies de rendement absolu et d'autres stratégies de positions longues et courtes. Les placements en actions de sociétés ouvertes comprennent aussi 2 871 millions de dollars correspondant à la valeur de marché des actifs non liés aux actions adossant les dérivés sur actions et à l'attribution nette de 820 millions de dollars de trésorerie et de placements à court terme et éléments d'actif liés aux placements moins les éléments de passif liés aux placements. Voici les principaux placements en actions de sociétés ouvertes d'OMERS Capital Markets :

- Banque Royale du Canada
- EnCana
- La Banque Toronto-Dominion
- Research in Motion
- Canadian Natural Resources

Les placements en actions de sociétés ouvertes ont engendré des pertes de 7 337 millions de dollars avant les frais de gestion des placements, dont 3 434 millions de dollars provenaient du marché canadien et 3 903 millions de dollars, des marchés étrangers. Les placements en actions de sociétés ouvertes canadiennes et en instruments dérivés sur actions canadiennes ont affiché un rendement de -33,7 pour cent pour l'exercice, contre un rendement de -33,0 pour cent pour l'indice de référence et un rendement de 12,8 pour cent en 2007. Les placements en actions de sociétés ouvertes étrangères et en instruments dérivés sur actions étrangères ont rapporté un rendement de -25,7 pour cent en 2008, contre -26,4 pour cent pour l'indice de référence et un rendement de -5,6 pour cent en 2007. Le rendement des actions de sociétés ouvertes étrangères a pâti de la dépréciation du dollar canadien par rapport aux principales devises, dont le yen, l'euro et le dollar américain. Ces devises représentent environ 77 pour cent de nos placements en devises avant l'incidence de la couverture du risque de change.

Portefeuilles d'actions à gestion active

La valeur totale du portefeuille d'actions canadiennes à gestion active était de 5 334 millions de dollars en 2008, contre 9 062 millions de dollars en 2007.

Les spécialistes en placement d'OMERS Capital Markets sont des investisseurs axés sur la valeur qui achètent les titres de sociétés bien gérées et rentables, susceptibles de produire un rendement stable à long terme. Ils choisissent, par exemple,

des entreprises qui devraient prendre de la valeur par suite d'acquisitions synergiques ou qui ont un avantage concurrentiel dans leur secteur. Dans le cadre des directives approuvées de répartition de l'actif, nos spécialistes en placement peuvent aussi profiter des occasions à court terme permettant d'accroître la valeur du portefeuille.

Les actions de sociétés américaines peuvent représenter jusqu'à 10 pour cent de notre portefeuille d'actions canadiennes de base à gestion active. Cela nous permet d'acquérir des titres de sociétés appartenant à des secteurs économiques sous-représentés au Canada, comme les sociétés pharmaceutiques.

Dans le cadre de nos placements en actions canadiennes à gestion active, nous gérons des portefeuilles moins importants qui assument un mandat plus spécifique que nos autres placements en actions afin d'améliorer le rendement global des placements. La nature de ces portefeuilles (degré de concentration et capitalisation boursière moins importantes) entraîne un risque accru, risque que nous pensons cependant justifié compte tenu de nos attentes de rendement amélioré à long terme. Ces portefeuilles sont notamment :

- Le Canadian Focus Fund, qui affichait un actif de 1 062 millions de dollars au 31 décembre 2008. Ce fonds investit dans un groupe sélectionné d'actions qui ont le potentiel de rapporter des rendements à long terme au-dessus de la moyenne.
- Le Canadian Small Cap Fund, qui affichait un actif de 219 millions de dollars au 31 décembre 2008. Ce fonds investit dans des entreprises à faible capitalisation cotées en bourse, bien gérées et ayant un profil de croissance prometteur ainsi que des perspectives commerciales positives. Le risque accru lié à ce fonds est compensé par une attente de rendement supplémentaire en raison du potentiel de croissance supérieur des sociétés à petite capitalisation.
- Le Canadian Enhanced Fund, qui affichait un actif de 292 millions de dollars au 31 décembre 2008 et a recours à une méthode de maîtrise du risque pour investir stratégiquement dans des actions canadiennes cotées à l'indice composé S&P/TSX et offrant un potentiel de rendement supérieur à celui d'entreprises concurrentes dans un secteur d'activité donné.

Le fait de participer aux diverses économies mondiales accroît la diversification de notre portefeuille et réduit le risque global. En 2008, nous avons investi activement 8 653 millions de dollars dans des titres de sociétés établies hors du Canada, y compris aux États-Unis, en Europe, en Extrême-Orient, au Royaume-Uni et dans les marchés émergents, conformément au tableau à la page suivante.

	2008		2007	
(en millions de dollars)	Avoirs	%	Avoirs	%
États-Unis	3 725 \$	43 %	4 746 \$	40 %
Europe	1 964	23 %	2 836	24 %
Extrême-Orient	1 482	17 %	1 656	14 %
Royaume-Uni	763	9 %	1 125	10 %
Marchés émergents	719	8 %	1 404	12 %
	8 653 \$	100 %	11 767 \$	100 %

Nos portefeuilles d'actions étrangères sont gérés activement par des sociétés de gestion externes de placements spécialisées dans les marchés régionaux et nationaux à travers le monde. Cette orientation vers les mandats mondiaux nous permet d'accroître les affectations par pays, par secteur ou par capitalisation boursière lorsque nous croyons possible d'obtenir des rendements supérieurs. La valeur de marché de nos actions étrangères a chuté au cours de l'exercice en raison du fort recul des marchés boursiers mondiaux. En 2008, nous n'avons en outre pas effectué de nouveaux placements importants en actions étrangères gérées par des sociétés de gestion externes de placements.

Comme cela est décrit dans la section à la page 16 sur le Plan stratégique global du présent rapport annuel, notre stratégie de placement à long terme consiste à accroître la gestion active et directe de nos placements. Pour exécuter cette stratégie, OMERS Capital Markets a l'intention de mettre à profit la force de notre équipe de spécialistes en placement et nos excellents systèmes informatiques pour gérer une plus grande partie de nos placements en actions étrangères à l'interne. Cela nous permettra de mieux contrôler nos placements étrangers, de réaliser des rendements supérieurs à ceux obtenus par la gestion passive et devrait réduire considérablement les coûts liés à la détention de ces placements. Dès que son équipe chargée d'exécuter cette nouvelle stratégie sera en place, OMERS Capital Markets devrait commencer la gestion active des actions étrangères en 2009.

Portefeuilles d'actions à gestion quantitative

Nos spécialistes en placement obtiennent un rendement plus élevé et moins volatil à partir des indices du marché en ayant recours à des stratégies de gestion active à faible risque, notamment l'utilisation de swaps sur indice boursier, les opérations d'arbitrage et l'anticipation des variations dans la composition des indices. À l'aide de l'analyse technique et de la modélisation mathématique, nous appliquons ces stratégies, dites de gestion quantitative. Nous avons investi 917 millions de dollars dans des portefeuilles visant à reproduire l'indice composé S&P/TSX et d'autres indices.

Instruments financiers dérivés

Dans le but de gérer le risque et d'accroître les rendements, nous concluons des contrats dérivés standardisés couramment utilisés dans le secteur. Ces contrats, utilisés en combinaison avec d'autres placements, constituent un moyen économique d'améliorer le rendement en atténuant les risques non compensés et d'assouplir la composition de l'actif. Les instruments dérivés nous permettent également de rééquilibrer rapidement la composition générale de l'actif, ou la composition d'une catégorie d'actif, pour nous ajuster aux fluctuations du marché. Nous détenions des dérivés ayant une valeur nominale de 22 014 millions de dollars au 31 décembre 2008, y compris des contrats de change à terme de 15 687 millions de dollars.

Dérivés de taux d'intérêt

Nous recourons à des dérivés de taux d'intérêt pour améliorer le rendement des placements et gérer la durée de nos placements productifs d'intérêts et de nos placements en titres à taux d'intérêt fixe et variable. À la fin de 2008, nous détenions des dérivés ayant une valeur nominale de 2 220 millions de dollars.

Dérivés d'actions

Nous recourons à des contrats dérivés pour reproduire le rendement d'indices boursiers canadiens et étrangers. Cette exposition aux indices des principaux marchés boursiers est réalisée principalement par le recours à des contrats à terme sur actions et des swaps d'indice boursier, et complète le portefeuille d'actions canadiennes et les portefeuilles d'actions étrangères gérés par des spécialistes internes et externes. Au 31 décembre 2008, nous avons une exposition aux dérivés d'actions de sociétés ouvertes de 4 107 millions de dollars représentant la valeur nominale suivante :

- des portefeuilles de dérivés d'une valeur de 271 millions de dollars offrant une exposition à l'indice composé S&P/TSX, à l'indice S&P/TSX 60 et à d'autres indices;
- des portefeuilles de dérivés d'une valeur de 2 595 millions de dollars offrant une exposition à l'indice S&P 500;
- divers portefeuilles de dérivés d'une valeur totale de 1 241 millions de dollars offrant une exposition diversifiée aux principaux indices boursiers du monde entier.

Dérivés de change

Nous recourons à des contrats de change à terme pour gérer le risque de change lié aux devises autres que le dollar canadien et effectuer activement des opérations de change qui rapportent. Au 31 décembre 2008, 17 923 millions de dollars, soit 41 pour cent de notre actif net lié aux placements, étaient exposés au risque de change avant la gestion des positions de change. Notre principale stratégie de gestion des positions de change couvre environ 50 pour cent du risque lié à 14 devises importantes, ce qui réduit leur volatilité par rapport au dollar canadien. Par ailleurs, pour les placements sur les marchés privés étrangers, nous couvrons le risque lié aux devises jusqu'à 100 pour cent. Nos programmes de gestion des positions de change ont engendré une perte de 2 045 millions de dollars en 2008, dont 1 354 millions de dollars provenant de notre programme d'overlay de gestion passive du risque de change et 691 millions de dollars de certaines opérations de couverture du risque de change, comparativement à un revenu total de 1 475 millions de dollars en 2007, dont 931 millions de dollars de notre programme d'overlay de gestion passive du risque de change et 544 millions de dollars d'opérations particulières de couverture du risque de change. Ce résultat s'explique principalement par la dépréciation importante du dollar canadien vis-à-vis du dollar américain, du yen et de l'euro en 2008.

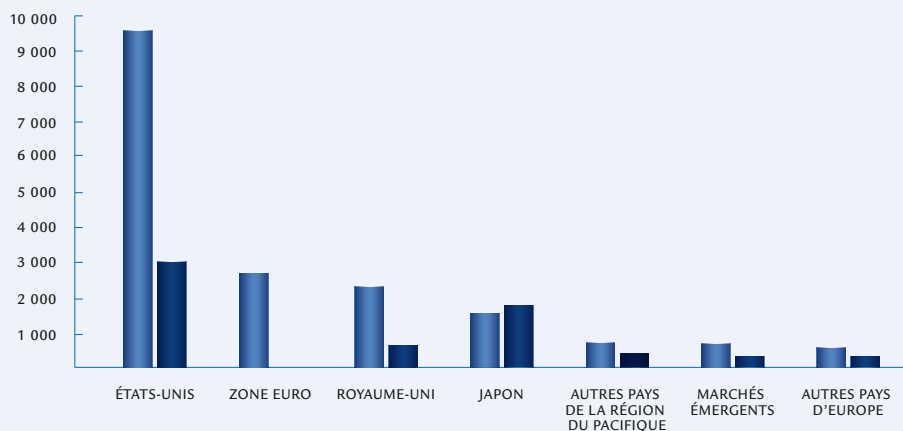
En 2007, le dollar canadien s'était apprécié par rapport au dollar américain, à la livre sterling, au yen et à l'euro. Depuis sa mise en œuvre en 2001, notre programme de couverture du risque de change a produit un revenu total de 229 millions de dollars. Notre risque de change net après les résultats de notre programme de gestion des positions de change était de 6 210 millions de dollars au 31 décembre 2008. Notre position de change nette et brute se répartit comme l'indique le graphique ci-dessous.

Dans le cas des dérivés, l'exposition au risque de crédit correspond au montant impayé à recevoir des contreparties. Nous suivons des politiques de gestion du risque prudentes, en limitant notre exposition au risque de crédit à moins de cinq pour cent de l'actif net total lié aux placements. Nous exigeons que toutes les contreparties aient une notation minimale de « A ». Au 31 décembre 2008, l'exposition au risque de crédit représentait 1,1 pour cent de l'actif net lié aux placements, soit 472 millions de dollars.

POSITION DE CHANGE NETTE ET BRUTE

Au 31 décembre 2008
(en millions – équivalent en dollar canadien)

- Position de change brute
- Position de change nette



Placements en actions de sociétés fermées



Les actions de sociétés fermées s'entendent d'actions ou de titres participatifs apparentés à des actions de sociétés qui ne sont généralement pas cotées en bourse.

En 2008, les placements en actions de sociétés fermées de la SA sont gérés par OMERS Private Equity (auparavant, OMERS Capital Partners) et OMERS Strategic Investments, une nouvelle entité de placement qui dispose d'un mandat de placement élargi dans le but de permettre à nos entités de placement d'accéder plus facilement à de nouvelles sources de capital d'investissement.

OMERS Private Equity

OMERS Private Equity poursuit la constitution d'un portefeuille de placements en actions de sociétés fermées diversifiés par marché géographique et secteur d'activité. Par le passé, la majorité des placements étaient effectués à titre de commanditaire dans un fonds de capitaux propres. Récemment, la stratégie de placement d'OMERS Private Equity a évolué pour s'orienter principalement vers une stratégie de placement active et directe, grâce à laquelle OMERS Private Equity détient un intérêt substantiel dans les placements et peut donc influencer leur gestion. OMERS Private Equity entend tirer profit de sa réussite au Canada en recherchant des occasions de placement actif et direct dans le monde entier, et plus particulièrement en Europe et en Amérique du Nord.

La stratégie de placement d'OMERS Private Equity consiste à créer des partenariats valables avec des sociétés fermées en investissant directement ou indirectement, par le biais de fonds de capitaux propres internationaux. En ce qui concerne les placements actifs et directs, notre stratégie future consistera à rechercher principalement des sociétés bien gérées qui ont à la fois besoin de capitaux et d'un soutien stratégique pour développer leurs activités. Pour les fonds de capitaux propres, nous recherchons des partenaires s'appuyant sur

une équipe de placement solide et réputée qui a démontré son savoir-faire pour élargir notre dimension internationale et la diversification de nos placements actifs et directs.

Nos placements actifs et directs bénéficient en général à des entreprises de taille moyenne, dans lesquelles notre investissement peut aller de 100 millions à 500 millions de dollars. Nous cibons des sociétés qui ont une marque forte, un modèle d'affaires solide, une équipe dirigeante de qualité partageant notre engagement à réussir et qui peuvent croître organiquement ou par le biais d'acquisitions. Nous avons un horizon de placement à long terme. Nous apportons les ressources combinées des entités de placement de la SA et de notre réseau de partenariats internationaux afin d'aider ces sociétés à réaliser leurs objectifs. Nous participons à des réunions régulières dans le but d'améliorer leur stratégie et efficience opérationnelle et nous leur fournissons des capitaux pour soutenir leurs initiatives de croissance.

Notre programme de placements dans des fonds consiste à prendre des engagements de placements en tant que commanditaire dans un nombre limité de fonds de capitaux propres de premier ordre gérés par des spécialistes en placement externes qui se sont montrés capables de surpasser constamment leurs pairs à long terme dans la sélection des

sociétés dans lesquelles investir. Les autres facteurs importants que nous prenons en compte dans nos engagements sont la continuité, la qualité et la profondeur de l'équipe de gestion des placements, les capitaux engagés par l'équipe de gestion des placements, la compatibilité stratégique avec notre programme de placements et plus particulièrement, en quoi il sera utile à notre stratégie de placement direct. Les types d'engagements que nous prenons comprennent des rachats par emprunt, du capital-risque, des crédits mezzanine et des sociétés en difficulté. Par le passé, les rachats par emprunt ont représenté la majorité de nos engagements. Les placements dans des fonds individuels vont de 50 millions à 250 millions de dollars.

OMERS Private Equity a engendré une perte nette de placement de 615 millions de dollars en 2008, comparativement à un revenu net de placement de 452 millions de dollars en 2007. Le rendement pour 2008 était de -13,7 pour cent, contre 13,5 pour cent pour l'indice de référence et un rendement de 18,7 pour cent en 2007. Le revenu net de placement et les rendements ont reculé en 2008 en raison de la crise financière mondiale qui a provoqué la chute marquée des marchés boursiers mondiaux. Le rendement des actions de sociétés fermées est corrélé au rendement des marchés boursiers. Malgré l'amélioration des résultats d'exploitation de la majorité de nos placements directs et de certains placements détenus par le biais de nos partenaires, les évaluations de la

juste valeur de marché qui reposent principalement sur des comparables boursiers ont entraîné de lourdes pertes latentes sur la juste valeur des placements d'OMERS Private Equity. L'indice de référence de 13,5 pour cent en 2008 pour OMERS Private Equity est un objectif absolu qui a été fixé à la fin de 2007, lorsque les marchés boursiers étaient encore robustes.

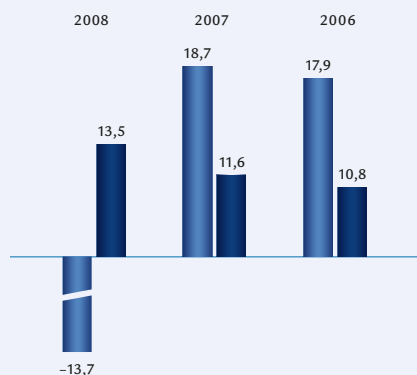
Au cours de 2008, l'actif lié aux placements d'OMERS Private Equity est passé de 3 608 millions de dollars à 4 049 millions de dollars. Environ 61 pour cent des placements d'OMERS Private Equity sont gérés par des gestionnaires de fonds au Canada, aux États-Unis, en Europe occidentale et en Asie. Les 39 pour cent restants sont investis directement dans des sociétés. La cadence des nouveaux placements d'OMERS Private Equity s'est ralentie en 2008 par rapport à chacune des trois années précédentes en raison de la crise financière mondiale, le financement par emprunt n'étant ni disponible ni abordable pour effectuer des acquisitions par emprunt. Parmi les principaux placements directs effectués en 2008, il convient de citer Maxxam Analytics International Corporation, le plus important réseau de laboratoires d'analyse privés au Canada et un chef de file des services de laboratoire dans le domaine environnemental en Amérique du Nord; et l'acquisition de DIC Entertainment Holdings par Cookie Jar Entertainment qui renforce ainsi sa position sur le marché du divertissement des enfants; l'acquisition de Houghton Mifflin par Cengage Learning afin de consolider

RENDEMENT ET INDICE DE RÉFÉRENCE

En 2008, le rendement global des placements en actions de sociétés fermées a été de -13,7 %, contre un indice de référence de 13,5 %.

(en pourcentage)

- Taux de rendement
- Indice de référence



RÉPARTITION DE L'ACTIF

Les actions de sociétés fermées représentent 8,5 % de notre actif net lié aux placements.



	2008	2007	2006
OMERS Private Equity	8,2 %	7,4 %	6,0 %
OMERS Strategic Investments	0,3 %	-	-
Total des actions de sociétés fermées	8,5 %	7,4 %	6,0 %

sa position sur le marché mondial en publiant des manuels d'enseignement supérieur; des coinvestissements dans Ladder Capital avec notre partenaire Towerbrook, dans Goodman Global avec notre partenaire Hellman and Friedman et dans Axcen Pharma avec notre partenaire TPG. Les principaux engagements de fonds en 2008 comprenaient TPG VI, ONEX III, Advent International GPE VI, Towerbrook III et le Fonds de capital-risque de l'Ontario.

L'objectif de répartition de l'actif à long terme pour les placements en actions de sociétés fermées représente environ 10 pour cent de l'actif net lié aux placements du régime. À la fin de 2008, l'actif net lié aux placements d'OMERS Private Equity représentait 8,2 pour cent de l'actif net lié aux placements du régime, soit une augmentation de 0,8 pour cent par rapport au taux de 7,4 pour cent à la fin de 2007.

OMERS Private Equity possède des placements importants auprès de sociétés de capitaux propres prestigieuses, parmi lesquelles :

- APAX Partners
- Charterhouse Group
- Hellman and Friedman LLC
- Kohlberg Kravis Roberts & Co. (KKR)
- ONEX
- Performance VC
- Sagard Private Equity Partners
- Towerbrook
- TPG
- Tricor Pacific Capital, Inc.

OMERS Strategic Investments

OMERS Strategic Investments a été créée en 2008 avec un mandat de placement élargi pour lui permettre d'investir à l'échelle mondiale dans des placements de sociétés fermées, d'infrastructure et de biens immobiliers. OMERS Strategic Investments privilégiera les placements dans des sociétés susceptibles d'offrir à nos entités de placement l'accès à des occasions de placement à l'échelle mondiale et à des services de premier plan. L'objectif d'OMERS Strategic Investments est de nouer des relations stratégiques à long terme avec des investisseurs institutionnels internationaux partageant nos convictions et nos objectifs, et qui nous permettront par conséquent d'accéder à du capital d'investissement.

Au 31 décembre 2008, OMERS Strategic Investments possédait 113 millions de dollars d'actif lié aux placements dans un fonds de capitaux propres. Au 31 décembre 2008, l'actif net lié aux placements d'OMERS Strategic Investments représentait environ 0,3 pour cent de l'actif net lié aux placements du régime et une portion de la part totale des placements en actions de sociétés fermées du portefeuille, soit 8,5 pour cent. Après les frais de démarrage et les frais de gestion des placements, OMERS Strategic Investments a accusé une perte nette sur les placements de 3 millions de dollars en 2008.



Les principaux placements actifs et directs d'OMERS Private Equity comprennent une participation dans les sociétés suivantes :



Affinia Group Inc. est un important fabricant et fournisseur de pièces de rechange pour les voitures, les camions et les véhicules hors route. Sa vaste gamme de produits de freins, de filtres et de châssis est vendue en Amérique du Nord et du Sud, en Europe et en Asie.



Cari-All Inc. est un chef de file de la fabrication et de la distribution de chariots d'épicerie en Amérique du Nord.



Cengage Learning offre des solutions d'apprentissage personnalisées aux collèges, universités, enseignants, étudiants, bibliothèques, organismes gouvernementaux, entreprises et professionnels à travers le monde.



Constellation Software Inc. est un chef de file international fournissant des logiciels et des services aux secteurs public et privé. La société acquiert, gère et crée des entreprises de logiciels verticaux qui offrent des solutions informatiques essentielles afin de combler les besoins spécifiques de ses clients.



Cookie Jar Group of Companies produit et diffuse des émissions non violentes de haute qualité et des suppléments éducatifs pour les enfants, les familles et les éducateurs à l'échelle mondiale.



Give and Go Prepared Foods Corp. est une boulangerie industrielle de Toronto qui produit les Two-Bite Brownies^{MC}, les Cinnamon Crunchies^{MC}, des tartelettes au beurre et les Bite Coffee Cakes^{MC}. Les produits de Give and Go sont vendus partout au Canada et aux États-Unis.



GolfTown est le plus important détaillant de produits de golf au Canada. La société offre les principales marques du marché, des écoles de golf, des simulateurs de golf et des services du pro. GolfTown fournit également des services de logo sur l'habillement et de l'équipement pour les tournois et événements corporatifs.



Marketwire est un important fournisseur de services de presse qui dispose d'une des plus importantes plates-formes de distribution en Amérique du Nord. Établie à Toronto, Marketwire a des partenariats dans le monde entier pour la diffusion des nouvelles et possède des bureaux aux É.-U. et au R.-U.



Maxxam Analytics est le plus grand réseau de laboratoires d'analyse privés au Canada et offre des services de tests diagnostiques au gouvernement et aux grandes entreprises œuvrant dans les domaines environnemental, médico-légal et génétique, et sur les marchés de l'alimentation, du pétrole et du gaz ainsi que dans le secteur de la santé sur tout le continent nord-américain et dans le monde.



Nelson Education est le premier éditeur scolaire canadien, de l'école maternelle à l'université et au collège. Nelson offre des solutions pédagogiques personnalisées pour les principales disciplines (maths, sciences et arts du langage).



Sitel Corporation est un chef de file mondial en impartition du service à la clientèle et des services logistiques. Sitel compte plus de 65 000 associés dans 28 pays.

Placements en infrastructure



Un portefeuille mondial de biens en infrastructure de premier ordre d'une valeur d'entreprise dépassant

30 milliards de dollars. Borealis Infrastructure (« Borealis ») s'occupe de la gestion de nos placements en infrastructure et est un chef de file mondial dans le développement des placements en infrastructure comme catégorie d'actif pour les investisseurs institutionnels. Borealis a des antécédents démontrés dans la recherche et la gestion des placements en infrastructure dans le monde, et a produit de solides rendements surpassant son indice de référence au cours des trois dernières années.

Les placements en infrastructure supposent des investissements directs dans des biens sensibles à l'inflation qui sont essentiels à la prospérité économique des sociétés industrielles modernes. Certains placements en infrastructure sont assujettis à la réglementation des tarifs ou des niveaux de service ou des deux. Ces placements, qui nécessitent en général l'engagement de capitaux pour 15 à 20 ans au moins, produisent habituellement des rentrées de fonds annuelles stables; ils sont donc parfaitement compatibles avec nos obligations à long terme au titre des prestations de retraite. Depuis la création de Borealis en 1999, nous sommes devenus un important investisseur du secteur de l'infrastructure. Notre actif comprend des participations majoritaires ou minoritaires avec d'autres investisseurs pouvant être des caisses de retraite, des sociétés ou des gouvernements.

Les placements de Borealis ont produit un revenu net de placement de 596 millions de dollars en 2008, contre 595 millions de dollars un an auparavant. Le rendement a été de 11,5 pour cent en 2008, contre 9,8 pour cent pour l'indice de référence et 12,7 pour cent en 2007. Le rendement solide et stable des placements en infrastructure de Borealis au cours des trois dernières années, en particulier sur fond de chute prononcée des marchés boursiers mondiaux, illustre parfaitement la réussite de notre stratégie qui consiste à affecter 20 pour cent de la composition cible de l'actif à long terme du régime à des placements en infrastructure.

La valeur des placements en infrastructure est fonction de leur capacité de produire des rentrées de fonds stables à long terme. Ces placements sont souvent assujettis à la réglementation des

tarifs, ce qui a l'avantage de réduire leur volatilité par rapport aux marchés publics. Notre politique, qui s'applique invariablement quelles que soient les conditions du marché, prévoit que, pour des placements importants, des évaluateurs externes agréés procèdent à un examen des évaluations faites par la direction au moins une fois tous les trois ans ou pour un exercice au cours duquel l'évaluation a changé de plus de 15 pour cent par rapport à l'exercice précédent. En 2008, environ 79 pour cent de la valeur des placements en infrastructure a fait l'objet d'un examen indépendant ou a été évaluée au coût en raison de leur acquisition récente.

Les placements de Borealis sont en partie financés par des créances garanties et du papier commercial à hauteur de 5 089 millions de dollars. Les intérêts débiteurs pour l'exercice se sont élevés à 209 millions de dollars. Malgré le resserrement draconien des marchés du crédit, Borealis a réussi à lancer son programme de papier commercial en décembre 2008.

Au cours de l'exercice 2008, l'actif lié aux placements en infrastructure a augmenté de 44 pour cent par rapport à l'exercice précédent, passant de 8 412 millions de dollars à 12 140 millions de dollars. Les nouvelles acquisitions réalisées en 2008, conjuguées à la baisse de la valeur des placements en actions de sociétés ouvertes des Caisses, se sont traduites par une hausse de la proportion de la composition de notre actif affectée à l'infrastructure, qui est passée de 9,9 pour cent en 2007 à 16,1 pour cent à la fin de 2008. Nous continuons de nous rapprocher de notre objectif de composition de l'actif à long terme qui est de 20 pour cent.

En novembre 2008, Borealis a fait l'acquisition du Fonds de revenu Teranet (« Teranet ») dans le cadre d'une offre publique d'achat. Teranet est l'unique fournisseur d'accès au Système d'enregistrement immobilier électronique de la Province de l'Ontario et fournit en outre des services électroniques à environ 80 000 clients dans les domaines juridique, immobilier, financier et de la santé. En novembre 2008, en association avec GIC Special Investments Pte Ltd. et Hunt Special Utility Investment LLC, nous avons également finalisé l'acquisition d'une participation de 19,75 pour cent dans Oncor, une importante société de distribution et de transport d'électricité établie au Texas.

Les autres principaux placements effectués au cours des exercices précédents comprennent une participation dans :

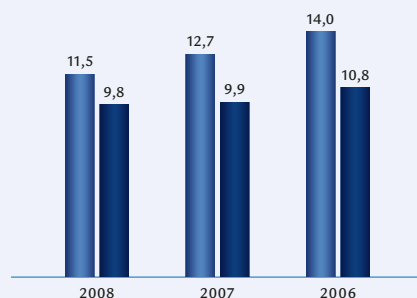
- Centrale nucléaire Bruce Power, au nord-ouest de Toronto, au Canada. La centrale Bruce Power opère actuellement dans le cadre d'une entente conclue avec l'Office de l'électricité de l'Ontario en vue du redémarrage et de la remise en état de trois de ses huit réacteurs. Lorsque le programme sera terminé, Bruce Power devrait fournir environ 25 pour cent de l'électricité de la province, contre 20 pour cent aujourd'hui;
- Associated British Ports, le plus important exploitant portuaire du Royaume-Uni qui possède 21 ports et assure la manutention d'environ 25 pour cent de toutes les marchandises du trafic maritime entrant et sortant du Royaume-Uni;
- Scotia Gas Networks qui exploite les réseaux de distribution de gaz d'Écosse et du sud de l'Angleterre, soit environ 73 000 km de gazoducs desservant approximativement 5,6 millions de clients;
- LifeLabs, qui est le plus important fournisseur de services de laboratoire du Canada fournit chaque année plus de 50 millions d'analyses diagnostiques à plus de 10 millions de patients et à près de 20 000 médecins;
- CEDA International, une importante entreprise de services industriels, mécaniques et électriques, bien établie dans le secteur des sables bitumineux de l'Alberta;
- OMERS Energy, une société d'exploration de pétrole et de gaz qui détient une participation dans des puits de pétrole et de gaz dans l'Ouest du Canada;
- Express Pipeline, un réseau d'oléoducs qui achemine du pétrole brut de l'Alberta vers les États-Unis et dessert des raffineries dans six États de l'Ouest et du Midwest américain;
- Detroit River Tunnel – plus de 425 000 wagons empruntent annuellement le tunnel de la rivière Detroit, ce qui en fait l'un des plus importants couloirs commerciaux du monde;
- Enwave Energy Corporation, société propriétaire du plus important service de refroidissement par les eaux profondes d'un lac au monde, qui fournit de la chaleur et de la climatisation propres à des bureaux du centre-ville de Toronto;
- le Pont de la Confédération, qui relie l'Île-du-Prince-Édouard au Nouveau-Brunswick, dans le cadre d'un accord de concession avec le gouvernement fédéral jusqu'en 2032;
- CIEL Satellite qui offre, à titre de grossiste, des canaux de satellite au marché nord-américain. Lancé en décembre 2008, le premier satellite de communication de Ciel Satellite, Ciel-2, a terminé sa période d'essai en orbite et a commencé son service commercial à partir de sa position orbitale.

RENDEMENT ET INDICE DE RÉFÉRENCE

En 2008, le rendement global des placements en infrastructure a été de 11,5 %, contre un indice de référence de 9,8 %.

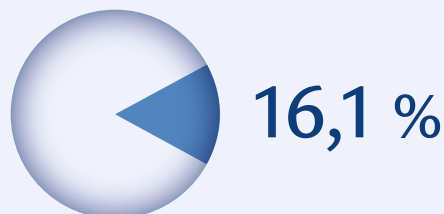
(en pourcentage)

- Taux de rendement
- Indice de référence



RÉPARTITION DE L'ACTIF

Les placements en infrastructure représentent 16,1 % de notre actif net lié aux placements.



	2008	2007	2006
Infrastructure	16,1 %	9,9 %	7,9 %

Placements en biens immobiliers



Nos placements en biens immobiliers de classe mondiale produisent des rentrées de fonds importants, durables et à faible volatilité. Groupe immobilier Oxford (« Oxford ») est l'une des plus importantes sociétés de placements immobiliers commerciaux et de gestion de biens immobiliers en Amérique du Nord. Oxford supervise et gère environ 18 milliards de dollars de biens immobiliers pour son propre compte et pour le compte de ses copropriétaires et partenaires d'investissement.

Le but d'Oxford consiste à bâtir une entreprise d'envergure mondiale dans le secteur des placements immobiliers, en fournissant des rendements corrigés du risque supérieurs et des rentrées de fonds sûres, continues et en constante augmentation au régime. La stratégie d'Oxford met l'accent sur la propriété et la gestion active de biens immobiliers importants, diversifiés par type de bien, marché géographique, relations stratégiques et profil de risque-rendement. Un portefeuille immobilier diversifié de cette nature produit des rentrées de fonds fiables, ce qui nous aide à faire face à nos obligations, actuelles et futures, au titre des prestations. De plus, les biens immobiliers activement gérés s'apprécient généralement au fil du temps au rythme de l'inflation, compensant ainsi le risque d'inflation lié au passif au titre du régime.

Oxford a produit un revenu net de placement de 431 millions de dollars, dont un revenu d'exploitation de 533 millions de dollars après les intérêts débiteurs de 167 millions de dollars, contre un revenu net de placement de 1 239 millions de dollars en 2007, dont un revenu d'exploitation de 372 millions de dollars après les intérêts débiteurs de 157 millions de dollars. Étant donné un revenu total de placement de 438 millions de dollars avant les frais de gestion des placements, le rendement d'Oxford a été de 6,0 pour cent en 2008, contre 8,3 pour cent pour l'indice de référence et 22,9 pour cent en 2007. Bien que le revenu locatif et les taux d'occupation dans la plupart des biens du portefeuille d'Oxford aient continué à s'améliorer en 2008, la crise financière mondiale et le ralentissement de l'économie ont entraîné une baisse globale des valeurs de marché des biens immobiliers d'Oxford en 2008 par rapport à la forte appréciation enregistrée au cours de l'exercice précédent.

L'actif total des biens immobiliers d'Oxford a été évalué à 12 037 millions de dollars au 31 décembre 2008, ce qui représente une augmentation de 1 133 millions de dollars par rapport à 2007. La part des biens immobiliers dans la composition de notre actif s'est accrue à 15,2 pour cent au 31 décembre 2008, contre 12,5 pour cent en 2007, en raison de la forte dépréciation de nos placements sur les marchés publics et des placements nets sur le marché immobilier au cours de l'exercice. Bien qu'à la fin de 2008, nous ayons dépassé l'objectif de répartition de l'actif du régime, soit 12,5 pour cent, rien ne nous oblige à réduire la part des placements immobiliers dans la composition de l'actif. Nous poursuivons donc notre stratégie de placement à l'échelle mondiale afin de garantir que nous sommes bien placés pour tirer parti de la croissance future, conformément à nos objectifs de composition de l'actif à long terme.

Le portefeuille de biens immobiliers d'Oxford est financé en partie par des emprunts hypothécaires, des débentures, du papier commercial et d'autres titres de créance totalisant 3 898 millions de dollars. En 2008, 500 millions de dollars en débentures de série B sont arrivées à échéance et Oxford, par l'intermédiaire d'OMERS Realty Corporation, a émis 400 millions de dollars en débentures de série C et 200 millions de dollars en débentures de série D. Malgré des conditions de crédit difficiles, Oxford a réussi à conserver son financement par papier commercial tout au long de l'exercice 2008 grâce à la notation « AAA » de la SA.

Au 31 décembre 2008, notre portefeuille de placements directs était composé de 111 biens immobiliers situés principalement au Canada, ayant une superficie locative totale de 46,8 millions de pieds carrés et comptant plus de 2 900 chambres d'hôtel et 20 450 logements. La composition du portefeuille est indiquée dans le tableau à la page suivante.

Composition du portefeuille de placements immobiliers directs

	NOMBRE DE BIENS	POURCENTAGE DU PORTEFEUILLE À LA VALEUR DE MARCHÉ
Bureaux	40	41 %
Commerce de détail	19	25 %
Immeubles industriels	16	5 %
Immeubles résidentiels	22	10 %
Hôtels et centres de villégiature	7	14 %
Biens en cours d'aménagement	4	5 %
Terrains à aménager	3	-
	111	100 %

Le portefeuille d'immeubles de bureaux d'Oxford est diversifié géographiquement dans six grands marchés urbains du Canada. Il est concentré principalement dans la Région du Grand Toronto (approximativement 60 pour cent de la valeur de marché du portefeuille d'immeubles de bureaux). Les plus importants sont TD Canada Trust Tower, Royal Bank Plaza et le complexe Richmond-Adelaide. Les autres grands centres urbains où Oxford détient des placements en biens immobiliers de bureaux sont Vancouver, Calgary, Edmonton, Ottawa et Montréal. En juillet 2008, Oxford a acquis les 50 pour cent de participation restants dans la TD Canada Trust Tower et détient désormais une participation de 100 pour cent.

Le portefeuille de commerce de détail comprend 19 biens immobiliers, principalement des centres commerciaux super-régionaux et régionaux, d'une superficie totale de 18,2 millions de pieds carrés. Ils sont situés aux États-Unis et dans tout le Canada, surtout dans la Région du Grand Toronto. Parmi les plus

importants, citons une participation de 50 pour cent dans le centre commercial Yorkdale, le centre commercial Square One, Scarborough Town Centre et Oshawa Centre dans la Région du Grand Toronto, l'Oakridge Centre à Vancouver et Place Laurier à Québec, ainsi qu'une participation de 100 pour cent dans le Kingsway Garden Mall à Edmonton. En outre, en partenariat avec d'autres investisseurs, nous détenons également une participation de 48,9 pour cent dans huit centres commerciaux aux États-Unis.

Dans le cadre de la stratégie de placement à l'échelle mondiale d'Oxford, nous cherchons activement à accroître la composante internationale de nos placements immobiliers directs, ce qui nous permettra de diversifier notre portefeuille et d'améliorer le rendement. Au 31 décembre 2008, 88,1 pour cent du portefeuille de placements immobiliers directs d'Oxford à la valeur de marché étaient investis au Canada et les 11,9 pour cent restants étaient investis aux États-Unis, en Allemagne et au Royaume-Uni. En 2008, aux côtés de son partenaire, Oxford a poursuivi l'aménagement de Watermark Place, un prestigieux immeuble de bureaux de 530 000 pieds carrés à Londres, Angleterre, pour un prix d'aménagement brut total estimé à 500 millions de dollars. Grâce à une recherche rigoureuse, à une diligence raisonnable et à des relations stratégiques, nous continuerons d'identifier et d'évaluer de nouvelles occasions de placement en 2009 dans le cadre de la stratégie de placement à l'échelle mondiale d'Oxford.

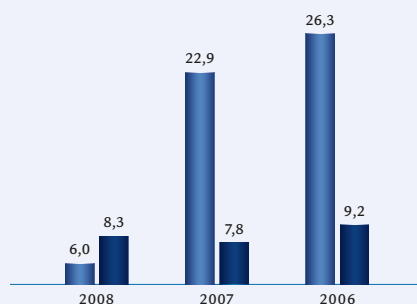
Oxford détient et gère aussi un portefeuille de placements indirects d'une valeur de 528 millions de dollars au 31 décembre 2008, contre 656 millions de dollars au 31 décembre 2007, soit une baisse de 128 millions de dollars due principalement à une correction négative des valeurs immobilières consécutive à la chute du marché immobilier mondial.

RENDEMENT ET INDICE DE RÉFÉRENCE

En 2008, le rendement global des placements en biens immobiliers a été de 6,0 %, contre un indice de référence de 8,3 %.

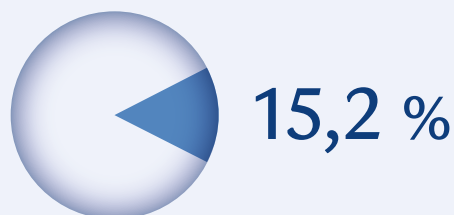
(en pourcentage)

- Taux de rendement
- Indice de référence



RÉPARTITION DE L'ACTIF

Les placements en biens immobiliers représentent 15,2 % de notre actif net lié aux placements.



	2008	2007	2006
Biens immobiliers	15,2 %	12,5 %	10,3 %

OMERS Pension Group



Notre mission : offrir des services de premier ordre à nos participants et employeurs.

OMERS Pension Group est le principal point de contact avec nos participants et nos employeurs. En mettant l'accent sur la rapidité du service et la satisfaction de la clientèle, nous garantissons que nos participants et nos employeurs bénéficient du meilleur service possible. Nous sommes largement reconnus dans le secteur des retraites, non seulement pour notre excellent régime de retraite mais encore pour les normes élevées de service. La mission d'OMERS Pension Group en tant qu'organisme de service professionnel repose sur trois stratégies fondamentales : amélioration des capacités internes; capacité de réaction aux facteurs externes; et soutien d'une gouvernance efficace du régime.

Amélioration de nos capacités internes

Au cours de l'exercice 2008, OMERS Pension Group a mis en œuvre un nouveau régime complémentaire et continué à renforcer ses activités pour offrir un service de qualité supérieure aux participants et aux employeurs.

Le 1^{er} juillet 2008, le régime complémentaire pour les participants des services policiers et d'incendie et les auxiliaires médicaux est entré en vigueur, conformément aux dispositions de la Loi sur OMERS. Le régime complémentaire est un régime de retraite agréé indépendant au financement distinct, qui offre des prestations complémentaires à celles du régime de retraite principal d'OMERS. Il autorise par exemple les participants admissibles à négocier une formule de calcul de la rente de 2,33 pour cent, qui viendrait s'ajouter à la formule de calcul de 2 pour cent du régime principal (soit 0,33 pour cent en plus). Les prestations du régime complémentaire ne sont pas automatiques et doivent être négociées par les participants et les employeurs dans le cadre d'une convention collective. Conformément à notre engagement envers la communication ouverte, nous avons répondu aux demandes de renseignements sur le régime complémentaire. Nous avons mis des renseignements détaillés sur notre site Web et organisé une série de séances d'information pour permettre aux employeurs, aux syndicats et aux associations de mieux comprendre les prestations complémentaires.

Nous continuons de renforcer nos capacités internes en améliorant notre structure, nos systèmes et nos processus internes afin de répondre aux besoins de nos participants et de favoriser une gouvernance efficace des régimes de retraite d'OMERS.

- En 2008, OMERS Pension Group a procédé à un réalignement interne, comprenant notamment l'amélioration de notre analyse actuarielle interne et de nos capacités de soutien, afin de pouvoir offrir le niveau de service professionnel nécessaire à notre mission. Nous avons également amélioré la capacité de formation de notre personnel interne et mis l'accent sur la qualité du service.
- Au cours de l'exercice, nous avons déployé un nouveau système de suivi des communications qui regroupe l'historique des données des participants et des employeurs et facilite leur consultation. C'est un excellent outil de gestion des relations avec les clients et d'atténuation du risque.
- Au cours des prochaines années, nous comptons étendre notre programme e-access aux participants afin d'améliorer l'expérience des clients.

Capacité de réaction aux facteurs externes

En réagissant rapidement et judicieusement aux facteurs externes, nous pouvons jouer un rôle décisif en façonnant le paysage des retraites afin de mieux satisfaire les besoins de nos participants.

Les participants et les employeurs s'attendent à un service de la plus haute qualité et OMERS Pension Group continue de répondre à leurs attentes. À l'aune des normes de service exigeantes que nous nous sommes fixées, nos résultats dans ce domaine confirment que nos plates-formes technologiques et nos ressources humaines sont à la hauteur de nos ambitions, à savoir offrir les meilleurs services possibles de retraite.

À chaque mois, nous avons satisfait ou dépassé nos objectifs pour les principales normes de service :

- Délai de traitement moyen des demandes de prestations initiales des participants de trois jours ouvrables pour toutes les activités importantes,
- Réponse du Centre de service à la clientèle à 80 pour cent des appels en moins de 100 secondes.

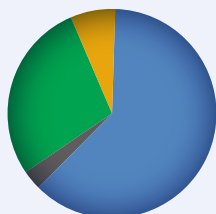
Les exigences en matière de service hors pair à la clientèle continuent de croître.

- Comme il ressort des tableaux à la page 45, nous sommes désormais au service de plus de 390 295 participants, soit 2,6 pour cent de plus qu'à la fin de 2007, et de 921 employeurs. En outre, la population de nos participants actifs est vieillissante, le nombre de participants actifs âgés de 45 ans et plus étant passé de 48 pour cent en 2003 à 55 pour cent en 2008, d'où une hausse des coûts normaux (cotisations requises pour financer les prestations de retraite accumulées durant l'exercice en cours) pour le régime.
- Les participants aux régimes de retraite d'OMERS font partie de divers syndicats et groupes associatifs. Le tableau à la page 45 présente une répartition en fonction de leur affiliation au 31 décembre 2008.

- En 2008, nous avons tenu notre promesse en matière de retraite en versant des mensualités de rente totalisant 1 656 millions de dollars à plus de 106 000 retraités et survivants. Des versements totalisant 371 millions de dollars sous forme de transferts ou de paiements au titre de la valeur de rachat ont également été effectués en 2008 pour les participants ayant choisi de transférer leurs prestations à un autre régime de retraite ou de quitter le régime et de renoncer à leur droit à une rente de retraite mensuelle garantie.
- En 2008, nous avons examiné plus de 33 400 demandes de prestations de retraite, de cessation d'emploi, de prestations d'invalidité, de prestations de décès avant la retraite et d'estimations de rente de retraite et de cessation d'emploi, ce qui représente une augmentation de 9,5 pour cent par rapport à 2007.
- La communication est un élément crucial de notre service. En 2008, notre site Web a été consulté 657 000 fois, ce qui représente une augmentation de 2,9 pour cent par rapport à 2007. Nous avons aussi poursuivi notre pratique de servir nos participants et de renforcer nos relations avec les employeurs par des communications régulières. En outre, nous avons présenté environ 1 000 exposés dans le cadre de séances d'information des participants et de préparation à la retraite et de visites de soutien technique aux employeurs.
- En 2008, e-access est resté le moyen de communication préféré des employeurs, 92 pour cent d'entre eux (représentant 99 pour cent des participants actifs) étant désormais inscrits à notre programme e-access. L'application e-access la plus importante tant pour les employeurs que pour OMERS Pension Group est l'application sécurisée en ligne du formulaire e-119 grâce à laquelle les employeurs déclarent directement les données annuelles sur les participants. Au total, 99 pour cent de tous les relevés annuels de rente ont été émis aux participants dès le 30 juin 2008, ce qui a dépassé notre cible de 90 pour cent.

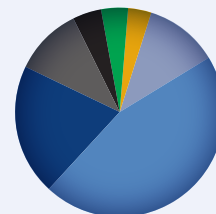
PROFIL DES PARTICIPANTS

■ Participants actifs	248 284
■ Participants à rente différée	12 184
■ Retraités/survivants	106 435
■ Participants inactifs	23 392
Total	390 295



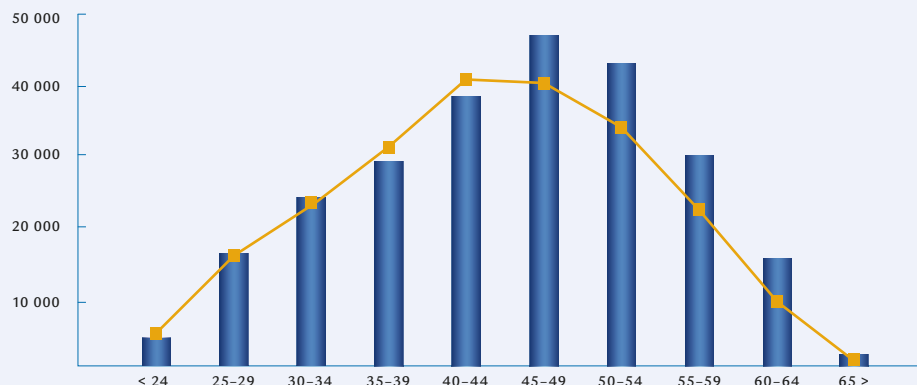
AFFILIATION DES PARTICIPANTS

■ Syndicat canadien de la fonction publique	45,8 %
■ Dirigeant/non syndiqué	20,1 %
■ Associations de policiers	10,5 %
■ Ontario Professional Fire Fighters Association	4,5 %
■ Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario	4,3 %
■ Syndicat des employés de la Fonction publique de l'Ontario	3,5 %
■ Autres	11,3 %



PARTICIPANTS ACTIFS PAR ÂGE

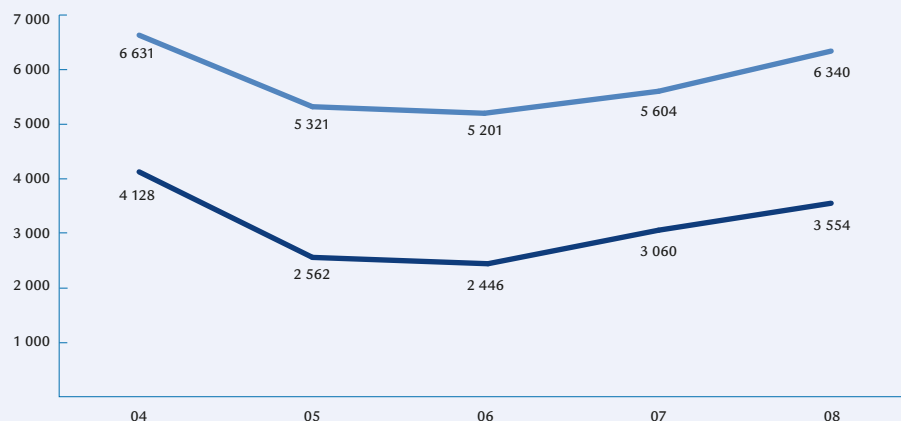
■ 2008
■ 2003



NOMBRE DE DÉPARTS À LA RETRAITE

Les chiffres anormalement élevés de l'exercice 2004 s'expliquent par les possibilités temporaires de retraite anticipée offertes à l'époque.

■ Total des nouvelles rentes de retraite
■ Retraites anticipées



Nous desservons non seulement de nombreux participants individuels en temps voulu, mais, comme il ressort du tableau ci-dessous, notre sondage annuel visant à évaluer la mesure dans laquelle nous répondons aux besoins de nos participants et employeurs révèle que nous le faisons bien. Selon les résultats du sondage de 2008, le taux de satisfaction se situe à 91 pour cent pour le niveau global de service, ce qui témoigne de la renommée de nos normes élevées.

En outre, dans un sondage comparatif réalisé par CEM Benchmarking Inc. et utilisant des données de 2007, nous avons reçu une cote de 91 sur 100 pour la qualité du service aux employeurs, par rapport à une cote médiane de 58 pour les autres régimes de retraite.

En 2008, OMERS Pension Group a dû s'adapter à une nouvelle législation gouvernementale, tout en continuant d'offrir des services hors pair.

- Par suite de l'adoption d'une nouvelle législation provinciale, OMERS Pension Group a mis en œuvre une option de transfert pour les policiers et les civils ayant fait l'objet d'un dessaisissement. Cela a permis à environ 550 participants du secteur de police de regrouper leur service dans deux régimes de retraite en un seul régime. OMERS Pension Group a également participé au processus d'adhésion des employés de Hamilton Street Railway au régime.
- En novembre 2008, la Commission d'experts en régimes de retraite de l'Ontario (CERR) a publié son rapport sur le système de retraite en Ontario qui formulait un certain nombre de recommandations sur la réforme des retraites. OMERS Pension Group est en train d'examiner les recommandations de la CERR et collaborera avec d'autres régimes de retraite importants et le gouvernement de l'Ontario pour faciliter la mise en œuvre des principaux points du rapport.

Pour soutenir le plan stratégique global, OMERS Pension Group a également commencé à rechercher activement d'autres occasions de croissance du capital, p. ex. assurer la gestion de régimes extérieurs, administrer les caisses indépendantes d'autres régimes de retraite, et repérer et rechercher de nouveaux produits et services potentiels.

Soutien d'une gouvernance efficace du régime

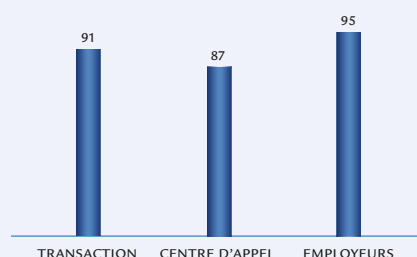
Un régime de retraite efficacement géré garantit que nous pourrions tenir notre promesse aux participants en matière de retraite. Au cours de l'exercice 2008, OMERS Pension Group a continué d'apporter son entier soutien à la prise de décision du conseil de la SA ainsi que de la SP.

En vertu de la Loi sur OMERS, la SP est responsable de la structure des régimes de retraite et de leurs taux de cotisation. Au cours de l'exercice 2008, OMERS Pension Group a fourni à la SP les renseignements nécessaires à l'examen des évaluations du régime et de la CR, dont notamment une étude détaillée des taux de cotisation. Ce processus a donné lieu à des rajustements des taux de cotisation pour 2009 (voir les explications à la page 25 du présent rapport annuel). OMERS Pension Group a également apporté son soutien technique à diverses propositions de modification des régimes et continué à promouvoir une relation fondée sur le respect et l'esprit de collaboration avec la SP.

Pour s'assurer de l'exactitude de l'évaluation actuarielle du régime, OMERS Pension Group a fait procéder en 2008 à une évaluation actuarielle indépendante de l'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 2007 par un deuxième actuaire indépendant. Cette évaluation a confirmé que le rapport actuariel du 31 décembre 2007, qui constitue le pilier de la capitalisation du régime, a bien été préparé en conformité avec les pratiques actuarielles reconnues.

SONDAGES SUR LA SATISFACTION

Pourcentage des répondants qui ont attribué à OMERS une cote de 4 sur 5 ou de 5 sur 5 pour l'excellence du service



Gestion des risques

Nous nous sommes engagés à assurer à nos participants la sécurité de leurs retraites en investissant dans un vaste éventail d'actifs qui rapportent des rendements élevés tout en évitant des risques indus. Notre objectif est de nous assurer que la valeur de l'actif net du régime est suffisante pour garantir le versement de toutes les rentes de retraite promises aux participants.

Notre capacité de répondre à cet objectif est affectée par deux facteurs :

- les fluctuations de la valeur du portefeuille de placements, qui sont dictées par les changements sur les marchés de placement (surtout le risque de marché, le risque de crédit et le risque d'illiquidité);
- les variations de la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées du régime, qui sont dictées par les facteurs tant économiques que démographiques.

La gestion des risques est un élément essentiel de notre stratégie d'entreprise et de placement car elle peut atténuer l'incidence négative des facteurs ci-dessus sur le portefeuille de placement et sur l'obligation au titre des prestations constituées du régime. La gestion des risques est appuyée par notre système de procédures, de contrôles et de politiques internes, dont notamment notre code de déontologie et l'énoncé des principes et procédures en matière de placement. Nous nous efforçons constamment d'améliorer notre démarche de gestion des risques qui s'étend à l'échelle de l'organisme et implique notre conseil de la SA, la direction et les membres du personnel. Tous les membres du personnel sont tenus de respecter des politiques, des procédés et des normes qu'une personne prudente adopterait dans la gestion de l'actif d'autrui.

La valeur de l'obligation au titre des prestations constituées est sensible aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux d'inflation, semblables à l'évolution de la valeur d'un portefeuille constitué d'obligations à rendement réel et d'obligations nominales. Cependant, le régime investit à la fois dans des actions, de l'infrastructure, des biens immobiliers et une vaste gamme d'instruments productifs d'intérêts. Bien que cette stratégie de placement diversifie le portefeuille de placement et permette de maintenir des taux de cotisation stables et économiques, il s'ensuit un décalage entre les caractéristiques de l'obligation au titre des prestations constituées du régime et celles de l'actif lié aux placements, qui expose le régime à divers risques qu'il faut surveiller de près et gérer.

Risques affectant les régimes de retraite d'OMERS

Le programme de gestion du risque d'entreprise (*Entreprise Risk Management* [« ERM »]) a cerné quatre catégories de risque susceptibles d'avoir un effet défavorable sur les régimes de retraite d'OMERS.

- Premièrement, il existe des risques liés aux placements (risques de marché, de crédit et d'illiquidité) qui sont inhérents à l'investissement sur les marchés des capitaux.
- Deuxièmement, il existe une foule de risques d'exploitation auxquels nous faisons face dans le cadre de nos activités.
- Troisièmement, il existe des risques stratégiques inhérents à l'exécution de notre plan à long terme.
- Enfin, il existe des risques liés à la législation et à la conformité auxquels nous sommes confrontés dans la gestion et l'administration des régimes de retraite d'OMERS qui tombent sous le coup des lois du Canada et des lois et règlements des pays où nous investissons.

Risque de placement

Nous veillons à ce que les placements des régimes de retraite d'OMERS soient bien diversifiés dans toutes les catégories d'actif, tous les secteurs d'activité et toutes les régions géographiques. Le but de la diversification est d'exposer différents segments du portefeuille de placement à différents risques de placement. Cette pratique réduit la volatilité générale des rendements et contribue à protéger le portefeuille de placements de l'impact négatif des rendements défavorables dans une catégorie d'actif, un secteur d'activité ou une région.

La diversification est obtenue par l'examen périodique et l'adaptation aux objectifs en matière de composition de l'actif à long terme. Notre but consiste à gérer un actif qui respecte l'équilibre des risques et des rendements, évite la volatilité excessive du portefeuille de placements et est approprié à l'envergure et à la durée de l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite d'OMERS. La pondération cible de chaque catégorie d'actif, en pourcentage du portefeuille total, et les fourchettes autorisées associées sont approuvées chaque année par le conseil de la SA dans le but d'atteindre notre composition stratégique de l'actif à long terme avec prudence et efficacité. Les progrès accomplis dans la réalisation de nos objectifs en matière de composition de l'actif à long terme font l'objet d'une surveillance constante par le conseil de la SA et la direction.

Nous gérons divers risques de placements qui sont liés à l'investissement sur les marchés des capitaux, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque d'illiquidité, lesquels sont décrits dans les états financiers consolidés de la SA à la page 69 du présent rapport annuel.

Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation est le risque de perte découlant soit directement soit indirectement d'une erreur d'exploitation attribuable à l'échec des méthodes, systèmes, technologies, actions du personnel, ou attribuable à des événements externes imprévus. Notre cadre des politiques et procédés est conçu pour identifier et gérer les risques d'exploitation grâce à la mise en œuvre de contrôles évaluant l'intégrité des données, le traitement de l'information, la gestion des technologies de l'information, et les systèmes et pratiques de gestion des ressources humaines.

Risque stratégique

Le risque stratégique est le risque de ne pas réaliser nos objectifs stratégiques à long terme. Le conseil de la SA et le président-directeur général gèrent la réalisation de nos objectifs stratégiques en surveillant nos politiques, et la planification et la réalisation de nos objectifs à long terme. Le président-directeur général doit rendre des comptes au conseil de la SA en ce qui concerne les décisions relatives à la gestion courante des régimes de retraite d'OMERS et des Caisses, y compris la politique de capitalisation, les stratégies de placement, les placements recherchés, les styles de gestion de placement et les résultats d'exploitation. Pour gérer ce risque, nous avons établi un cadre de gouvernance, un processus de stratégie d'entreprise et des mesures du rendement. La capitalisation des régimes de retraite d'OMERS constitue un risque stratégique important.

- **Risque lié à la capitalisation**

Des politiques ou des décisions inadaptées en matière de répartition de l'actif ou de méthodologies actuarielles et de processus d'évaluation peuvent avoir une incidence sur la capitalisation des régimes de retraite d'OMERS. Notre capacité de verser les rentes est non seulement assujettie aux risques de placements (voir la rubrique précédente) mais également aux risques associés aux hypothèses utilisées dans l'évaluation de l'obligation au titre des prestations constituées du régime. Ce risque est double : 1) le risque que les conditions réelles du marché diffèrent sensiblement des paramètres utilisés dans l'évaluation de l'obligation au titre des prestations constituées et 2) des changements imprévus intervenus dans les principaux

paramètres. Les principaux paramètres entrant dans l'évaluation de l'obligation au titre des prestations constituées comprennent les hypothèses sur les conditions économiques à long terme comme l'inflation, le taux de rendement réel des placements et le taux des augmentations salariales des participants, et les hypothèses sur les facteurs démographiques des participants comme les taux de mortalité, les taux d'invalidité et les taux de cessation d'emploi, les retraites anticipées et la situation de famille.

Afin de gérer ces risques, le conseil de la SA nomme un actuaire indépendant pour évaluer chaque année l'obligation au titre des prestations constituées en fonction des hypothèses économiques et démographiques recommandées par l'actuaire, examinées par la direction et approuvées par le conseil de la SA. La validité de toutes les hypothèses est surveillée chaque année par rapport aux résultats réels et ajustée, le cas échéant.

Risque lié à la législation et à la conformité

Les risques liés à la législation et à la conformité découlent de modifications des exigences législatives et réglementaires et autres normes éthiques ou de l'inobservation de celles-ci, qui peuvent compromettre notre capacité de réaliser nos objectifs. Le conseil de la SA et la direction avec l'aide de la Division juridique (et le groupe de conformité) et d'experts-conseils indépendants surveillent les situations affectant la conformité à la réglementation qui pourraient entraîner des mesures de la part des organismes de réglementation. Nous avons mis en place des méthodes pour nous tenir au courant des nouvelles tendances de la réglementation et favoriser les changements qui sont dans l'intérêt des participants au régime.

Grâce à notre cadre de gouvernance et aux politiques et procédés en place, notamment notre code de déontologie, et la politique en matière d'opérations personnelles ou d'initiés sur valeurs mobilières à l'intention des administrateurs et des membres du personnel, nous nous efforçons de faire en sorte que les valeurs et les attentes comportementales sont bien comprises et intégrées dans l'ensemble de l'organisme afin de minimiser ces risques.

Conventions comptables critiques

Nous avons établi des procédés pour assurer que les conventions comptables sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada, qu'elles sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes sont adéquatement contrôlés et mis en œuvre de manière systématique.

Conformément aux PCGR du Canada, certaines de nos conventions comptables exigent des jugements subjectifs ou complexes et des estimations relatives à des questions intrinsèquement incertaines. Le recours à des jugements et des estimations différents pourrait entraîner la constatation de montants sensiblement différents dans des conditions différentes ou avec des hypothèses différentes. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer sensiblement de nos estimations et hypothèses constatées dans les états financiers consolidés. Les estimations importantes incluses dans les états financiers consolidés concernent l'évaluation des placements sur les marchés privés et l'évaluation de l'obligation au titre des prestations constituées.

Nous avons pour politique de comptabiliser tous les placements à la juste valeur; toutefois, l'évaluation à la juste valeur exige la prise en compte de nombreux facteurs pour chaque type de placement détenu par les Caisses. La juste valeur est évaluée par référence aux cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles, et exclut les coûts de transaction qui sont passés aux résultats de l'exercice en cours. La juste valeur des placements sur les marchés privés qui ne sont pas cotés en bourse est en général fondée sur des évaluations à l'aide des méthodes d'évaluation généralement reconnues. La juste valeur des placements sur les marchés privés acquis pendant l'exercice en cours peut être égale au prix coûtant, selon les événements survenus depuis l'acquisition. La juste valeur des placements dans un fonds de capitaux propres est généralement fondée sur l'évaluation fournie par le commandité du fonds sous réserve de l'information à la disposition de la direction des placements de la SA. En conséquence, la juste valeur des placements sur les marchés privés est fondée sur des estimations qui sont intrinsèquement incertaines. Nous avons pour politique de faire appel à des évaluateurs agréés indépendants au moins une fois tous les trois ans ou pour un exercice au cours duquel l'évaluation a changé de plus de 15 pour cent par rapport à l'exercice précédent.

Les hypothèses actuarielles utilisées dans la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées reflètent les meilleures estimations de la direction quant aux facteurs économiques futurs comme le taux d'actualisation, le taux

d'augmentation de la rémunération ouvrant droit à pension et l'inflation, ainsi qu'aux facteurs non économiques comme les taux de mortalité, les taux de retrait et les taux de départ en retraite des participants au régime et à la CR. Ce processus est appuyé par notre actuaire indépendant. Les résultats réels du régime et de la CR pourraient être différents de ces estimations et les écarts seront alors constatés comme gains ou pertes actuariels au cours des exercices ultérieurs.

Le sommaire de nos principales conventions comptables est présenté à la note 2 des états financiers consolidés.

Passage aux Normes internationales d'information financière

L'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a annoncé que les PCGR du Canada pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes seront remplacées par les Normes internationales d'information financière [les « IFRS »] à compter du 1^{er} janvier 2011. Cette décision est conforme à l'adoption d'un ensemble de principes comptables unique par tous les pays du monde. L'ICCA a également annoncé que, bien que les régimes de retraite soient des entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, la principale norme applicable aux régimes de retraite, comme les régimes de retraite d'OMERS, continuera d'être le chapitre 4100, intitulé « Régimes de retraite », du *Manuel de l'ICCA*. Le Conseil des normes comptables de l'ICCA définira les obligations d'information financière des régimes de retraite en 2009 après concertation avec le secteur des retraites. La SA commencera à publier ses résultats selon ces nouvelles obligations d'information à partir de l'exercice se terminant le 31 décembre 2011 avec des chiffres comparatifs au 31 décembre 2010. Nous avons commencé à étudier les possibles conséquences de ces nouvelles obligations sur notre information financière et avons transmis nos commentaires à l'ICCA. Une fois que les lignes directrices de l'ICCA seront finalisées, nous évaluerons les conséquences du passage aux nouvelles normes et appliquerons les modifications requises pour garantir l'exactitude de nos états financiers selon les nouvelles obligations d'information. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure actuellement de déterminer les conséquences des IFRS sur les états financiers de la SA.

Équipe de haute direction



Équipe de direction d'OMERS

- | | | | | |
|---|--|--|---|--|
| 1 Michael Nobrega
Président-directeur général | 2 Jennifer Brown
Vice-présidente directrice
et chef des services
de retraite | 3 Blair Cowper-Smith
Vice-président directeur et
chef des services juridiques | 4 Patrick Crowley
Vice-président directeur
et chef de la direction
financière | 5 John Macdonald
Vice-président directeur
et chef de l'exploitation |
|---|--|--|---|--|



Spécialistes en placement

- | | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1 James Donegan
Président-directeur général,
OMERS Capital Markets | 2 Paul G. Renaud
Président-directeur général,
OMERS Private Equity | 3 Michael Rolland
Président-directeur général,
Borealis Infrastructure | 4 Michael Latimer
Président-directeur général,
Oxford Properties Group | 5 Jacques Demers
Président-directeur général,
OMERS Strategic
Investments |
|---|---|---|---|---|

Gouvernance – Société d'administration d'OMERS

Selon la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* qui a été proclamée en juin 2006, le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario est devenu la Société d'administration d'OMERS, responsable de l'administration des retraites, de l'évaluation de l'obligation relative aux prestations constituées et des placements des caisses de retraite. La nomination des 14 premiers membres du conseil de la SA a été effectuée par le gouvernement de l'Ontario comme le prévoit la loi. La loi prévoit aussi les nominations pendant la période de transition. Après la période de transition, les nominations se feront selon les règlements administratifs de la SP.

Gouvernance d'entreprise et du conseil

Une gouvernance efficace et transparente du régime de retraite permet à OMERS de tenir sa promesse en matière de retraite aux participants. Tout au long de ses 46 années d'histoire, OMERS s'est efforcé d'atteindre les normes de gouvernance les plus élevées, comme en témoignent sa vision et sa mission de la gouvernance.

• Vision de la gouvernance

Le conseil de la SA sera publiquement reconnu comme un chef de file du secteur des caisses de retraite dans la gouvernance d'entreprise et des retraites.

• Mission de la gouvernance

Le but de la gouvernance est de garantir l'efficacité de la prise de décision du conseil et de la direction au moyen de processus et de mécanismes de contrôle afin de s'assurer que le régime est administré dans l'intérêt des participants et des bénéficiaires.

Projet de réforme de la gouvernance de la SA

Fidèle à notre philosophie d'amélioration continue de nos pratiques et procédures de gouvernance, nous avons lancé en 2007 un projet de réforme de la gouvernance visant à :

- préciser les mandats du conseil et des comités;
- préciser les fonctions et les responsabilités entre le conseil et la direction de la SA;

- définir les compétences requises du conseil;
- élaborer des processus permettant d'effectuer un suivi efficace du rendement de la direction;
- fournir un moyen de référencement et d'évaluation du processus de gouvernance dans son ensemble.

Gouvernance du conseil

Nous avons mis en place un certain nombre de politiques et de pratiques à l'appui de notre engagement en matière de gouvernance, notamment :

- des règlements administratifs et un manuel de gouvernance;
- un programme de formation des membres du conseil qui comprend l'accréditation obligatoire des administrateurs de société offerte par le Directors College, en collaboration avec le Conference Board du Canada, l'école d'administration DeGroote School of Business et l'Université McMaster, ainsi qu'un programme d'orientation obligatoire sur le fonctionnement et la gouvernance du conseil;
- une politique formelle en matière d'indépendance des vérificateurs externes. Afin de préserver leur indépendance, il est interdit aux vérificateurs de fournir des services à la SA lorsqu'ils remplissent une fonction qui pourrait raisonnablement être considérée comme un rôle de la direction, une vérification de leur propre travail ou un rôle de défenseur d'intérêts particuliers au nom de la SA;

- un code de déontologie formel qui aborde des sujets tels que les conflits d'intérêts, la responsabilité fiduciaire, le harcèlement au travail, la discrimination, la confidentialité et la protection de la vie privée, et qui s'applique aux membres du conseil et au personnel de la SA, lesquels doivent tous confirmer chaque année qu'ils s'y conforment;
- une ligne d'assistance-éthique pour la dénonciation des abus;
- une politique formelle en matière d'opérations personnelles ou d'initiés sur valeurs mobilières. Les membres du conseil, la haute direction et le personnel concerné du service des placements et de la comptabilité doivent obtenir une autorisation préalable pour leurs opérations sur valeurs mobilières, déclarer toutes les valeurs mobilières qu'ils détiennent et signer un certificat annuel de conformité;
- l'obligation pour les membres du comité de vérification à satisfaire la norme de culture financière;
- des réunions régulières avec les participants au régime et les autres parties prenantes ainsi que des communications imprimées et électroniques rapides permettant d'assurer la transparence et de rendre des comptes aux participants. Des résumés des délibérations du conseil de la SA sont publiés régulièrement dans le site Web d'OMERS.

Membres du conseil

Le conseil de la SA est actuellement composé de sept représentants des employeurs et de sept représentants des participants aux régimes, à savoir :

Représentants des employeurs

- Association des Municipalités de l'Ontario (2 membres)
- Cité de Toronto (1 membre)
- Conseils scolaires (avec alternance entre les conseils publics et les conseils catholiques) (1 membre)
- Association ontarienne des commissions de services policiers (1 membre)
- Autres employeurs (à tour de rôle entre leurs représentants) (2 membres)

Représentants des participants aux régimes

- Syndicat canadien de la fonction publique (Ontario) (2 membres)
- Association des policiers de l'Ontario (1 membre)
- Association des directeurs généraux, secrétaires et trésoriers municipaux de l'Ontario (1 membre)
- Ontario Professional Fire Fighters Association (1 membre)
- Autres participants cotisant aux régimes (avec alternance entre les autres syndicats et associations) (1 membre)
- Participants touchant une rente ou y ayant droit (avec alternance entre les organismes qui les représentent) (1 membre)

Indépendance du conseil

Le conseil de la SA nomme le président-directeur général, qui n'est pas membre du conseil, et évalue régulièrement son rendement tout au long de l'année. La gestion des affaires courantes est déléguée au président-directeur général. Le conseil de la SA nomme également les vérificateurs externes, le dépositaire principal, l'actuaire et le vice-président, vérification interne, et a retenu les services d'un avocat conseil indépendant en cas de besoin. Le conseil de la SA tient des séances à huis clos régulières, auxquelles la direction n'assiste pas.

Rémunération et frais des membres du conseil de la SA

À compter du 1^{er} janvier 2008, la rémunération payée aux membres du conseil de la SA, laquelle est fixée par la Société de promotion, a été la suivante :

Le président du conseil de la SA a reçu 30 000 \$; les présidents de comité ont reçu 18 000 \$ et les membres du conseil, 15 000 \$.

Le tableau à la page 53 indique la rémunération payée aux membres du conseil de la SA pour les réunions du conseil et des comités de la SA, ainsi que d'autres frais admissibles en 2008 et les chiffres comparables en 2007.

RÉMUNÉRATION ET FRAIS DES MEMBRES DU CONSEIL

Exercices terminés les 31 décembre

	2008		2007	
	Rémunération	Frais ¹⁾	Rémunération	Frais ¹⁾
John Sabo, président	30 000 \$	30 813 \$	27 338 \$	32 854 \$
David Carrington ³⁾	11 250	3 546	15 264	12 720
Ed DeSousa	15 000	436	14 016	3 616
Richard Faber	15 000	27 294	26 400	46 207
John Goodwin ²⁾	15 000	8 168	960	36
Rick Miller	15 000	80 410	22 080	82 546
Ann Mulvale	18 000	20 731	23 328	30 431
David O'Brien	18 000	605	9 408	–
Michael Power	18 000	67 359	19 584	64 727
Peter Routliff	18 000	19 957	14 976	29 020
Patrick (Sid) Ryan ³⁾	3 750	362	–	–
Gerard Sequeira ⁴⁾	15 000	2 714	12 000	3 998
Eugene Swimmer	15 000	24 296	–	552
John Weatherup	15 000	24 451	14 400	38 922
Cam Weldon ⁴⁾	18 000	7 452	16 416	12 138
Frederick Biro ²⁾	–	–	11 616	33 321
David Kingston	–	–	50 511	76 716
Autres ⁵⁾	–	94 694	(7 930)	132 356
Total	240 000 \$	413 288 \$	270 367 \$	600 160 \$

1) Comprend le remboursement des frais professionnels habituels, y compris les frais au titre de la formation, des réunions et de communication pour le compte de la SA. Ces frais du conseil par administrateur sont déclarés annuellement au comité de vérification.

2) Partie d'année en 2007.

3) Partie d'année en 2008.

4) Rémunération versée directement à l'employeur pour ces membres du conseil de la SA.

5) Comprend les frais de réunion de groupe du conseil non répartis par personne. Le crédit de rémunération en 2007 (7 930 \$) reflète le remboursement du temps consacré au régime complémentaire.

Comités du conseil

En 2008, le conseil de la SA comptait quatre comités permanents qui l'ont aidé à s'acquitter de ses fonctions en examinant et formulant des recommandations en conformité avec leurs mandats, à savoir :

Comité de placement (comité plénier)

- A examiné la politique de répartition de l'actif; a examiné la politique de placement, notamment l'énoncé des principes et procédures en matière de placement; a examiné et approuvé les principales décisions de placement.

Comité de la gouvernance

- A examiné le mandat du conseil de la SA et de ses comités; a évalué les programmes d'orientation et de formation du conseil de la SA; a examiné la composition des comités et les compétences des membres du conseil de la SA, et les politiques relatives aux membres du conseil de la SA; et a examiné toutes les politiques relatives aux communications externes.

Comité de vérification

- A surveillé l'intégrité des processus d'information financière de la SA et de son système de contrôle interne sur l'information financière et la conformité aux normes comptables; a examiné les états financiers; a déterminé et surveillé la gestion des principaux risques qui ont une incidence sur l'information financière; a surveillé le programme de gestion du risque d'entreprise; et a évalué l'indépendance et le rendement des vérificateurs externes et du service de vérification interne de la SA.

Comité de la relève du leadership et de la rémunération (le « CRLR »)

- A examiné la stratégie en matière de ressources humaines, la rémunération et le rendement des dirigeants, la planification de la relève du PDG et des membres de l'équipe de haute direction, ainsi que la rémunération et les primes de rendement du personnel non dirigeant. Est également chargé de la nomination du PDG et de l'approbation des nominations des membres de la haute direction.

Assiduité des membres du conseil de la SA

Le taux d'assiduité des membres du conseil et des comités en 2008 était de 88 pour cent, taux inchangé par rapport à 2007, comme il est précisé ci-dessous.

ASSIDUITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL ET DES COMITÉS DE LA SA

Réunions du conseil/des comités en 2008 (Nombre de réunions en 2008)

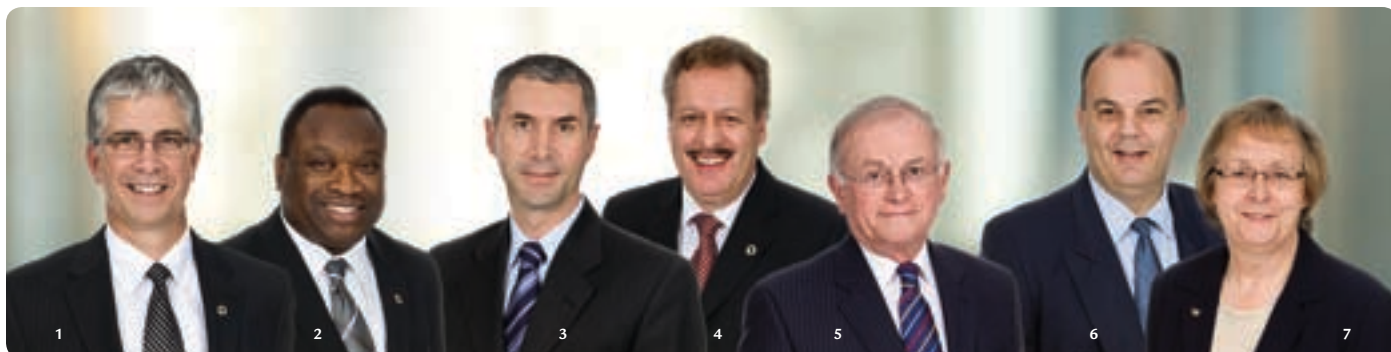
Membre du conseil	Conseil (12)			Comité de placement (11)			Comité de la gouvernance (6)			Comité de vérification (4)			CRLR (5)			Total (38)		
	A assisté à Total %			A assisté à Total %			A assisté à Total %			A assisté à Total %			A assisté à Total %			A assisté à Total %		
David Carrington ¹⁾	7	8	88 %	9	10	90 %	–	–	–	3	3	100 %	–	–	–	19	21	90 %
Ed DeSousa	12	12	100 %	9	11	82 %	6	6	100 %	–	–	–	5	5	100 %	32	34	94 %
Richard Faber	11	12	92 %	8	11	73 %	–	–	–	–	–	–	5	5	100 %	24	28	86 %
John Goodwin	12	12	100 %	10	11	91 %	6	6	100 %	–	–	–	–	–	–	28	29	97 %
Rick Miller	12	12	100 %	11	11	100 %	6	6	100 %	–	–	–	–	–	–	29	29	100 %
Ann Mulvale	10	12	83 %	11	11	100 %	–	–	–	4	4	100 %	5	5	100 %	30	32	94 %
David O'Brien	11	12	92 %	8	11	73 %	4	6	67 %	–	–	–	–	–	–	23	29	79 %
Michael Power	12	12	100 %	10	11	91 %	6	6	100 %	–	–	–	–	–	–	28	29	97 %
Peter Routliff	8	12	67 %	6	11	55 %	–	–	–	4	4	100 %	–	–	–	18	27	67 %
Patrick (Sid) Ryan ²⁾	2	4	50 %	1	1	100 %	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3	5	60 %
John Sabo ³⁾	12	12	100 %	11	11	100 %	6	6	100 %	4	4	100 %	5	5	100 %	38	38	100 %
Gerard Sequeira	10	12	83 %	7	11	64 %	–	–	–	3	4	75 %	–	–	–	20	27	74 %
Eugene Swimmer	12	12	100 %	11	11	100 %	–	–	–	–	–	–	5	5	100 %	28	28	100 %
John Weatherup	8	12	67 %	8	11	73 %	–	–	–	–	–	–	4	5	80 %	20	28	71 %
Cam Weldon	10	12	83 %	9	11	82 %	–	–	–	2	4	50 %	–	–	–	21	27	78 %
Taux d'assiduité	89 %			84 %			94 %			87 %			97 %			88 %		

1) Mandat terminé le 22 septembre 2008.

2) Nommé le 22 septembre 2008.

3) Membre d'office pour les comités de la gouvernance, de vérification et de la relève du leadership et de la rémunération..

Conseil d'administration



1 John Sabo,

Président du conseil

Directeur adjoint – Leading Services
et trésorier du York Catholic District
School Board

2 David Carrington

(a quitté le conseil le 22 septembre 2008)

Conseiller en énergie
Toronto Hydro Electric System Ltd.

3 Ed DeSousa

Directeur des finances et trésorier
Ville de Halton Hills

4 Richard Faber

Participant retraité

5 John Goodwin

Associé retraité
Osler, Hoskin & Harcourt

6 Rick Miller

Pompier
Windsor Fire Department

7 Ann Mulvale

Ex-mairesse
Ville d'Oakville



8 David O'Brien

Président-directeur général
Toronto Hydro Corporation

9 Michael Power

Maire
Municipalité de Greenstone

10 Peter Routliff

Représentant international
Fraternité internationale
des ouvriers en électricité (FIOE)

11 Patrick (Sid) Ryan

(nommé le 22 septembre 2008)

Président
Syndicat canadien de la fonction
publique (SCFP) – Ontario

12 Gerard Sequeira

Directeur, Finances
et administration
Municipal Property Assessment
Corporation (MPAC)

13 Eugene Swimmer

Professeur émérite,
chaire de recherche
School of Public Policy and
Administration, Carleton University

14 John Weatherup

Président
Syndicat canadien
de la fonction publique
(SCFP), 4400

15 Cam Weldon

Directeur adjoint des
services municipaux
et directeur financier
Cité de Toronto

Vote par procuration

Nous nous efforçons d'appliquer les meilleurs principes de gouvernance à notre propre gestion et n'en attendons pas moins des sociétés dans lesquelles nous investissons.

Les caisses sont propriétaires bénéficiaires d'actions d'une valeur de près de 15 milliards de dollars dans plus de 1 500 sociétés cotées en bourse dans le monde entier. Nous sommes convaincus que les sociétés dotées d'une gouvernance d'entreprise rigoureuse sont dans l'ensemble mieux en mesure de créer de la valeur pour les actionnaires. Nous préférons donc investir dans des sociétés gouvernées par des administrateurs qui comprennent que, pour réellement servir les intérêts des actionnaires, la direction des sociétés bien gérées suit une stratégie bien pensée visant la croissance de l'entreprise, l'efficacité de son exploitation et sa rentabilité à long terme.

L'outil le plus important dont nous disposons pour influencer la politique des sociétés dans lesquelles nous faisons des placements consiste à exercer nos droits de propriété en votant par procuration. Nous exerçons nos droits de vote diligemment, conformément à des lignes directrices précises qui permettent, à notre avis, d'optimiser la valeur de nos placements à long terme. Nos lignes directrices sur le vote par procuration (*Proxy Voting Guidelines*) précisent notre politique à l'égard des questions de gouvernance d'entreprise et indiquent l'orientation probable de notre vote sur des questions particulières. Nous examinons la qualité de la gouvernance globale de la société avant de décider si nous allons voter pour ou contre des propositions données. Nous votons contre les propositions qui, selon nous, auront un effet de dilution sur la valeur actionnariale.

Nous sommes par ailleurs membre de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (Canadian Coalition for Good Governance), qui a pour but de représenter les investisseurs institutionnels canadiens en faisant la promotion des meilleurs pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et de faire coïncider les intérêts du conseil d'administration et de la direction avec ceux des actionnaires.

Nos lignes directrices sur le vote par procuration et décisions de vote sur des propositions importantes de sociétés canadiennes se trouvent dans notre site Web.

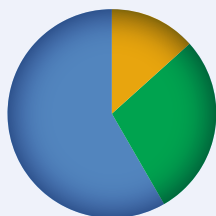
Principaux principes de vote par procuration

Nos lignes directrices sur le vote par procuration se fondent sur un certain nombre de principes clés :

- Le partage approprié des fruits de l'entreprise entre les parties prenantes est essentiel à la prospérité à long terme et à la réalisation d'une plus-value à long terme.
- Les parties prenantes dans le processus de gouvernance d'entreprise acceptent leurs rôles respectifs avec un sentiment d'équité.
- L'entreprise qui ne répond pas aux préoccupations du public ou aux demandes raisonnables de ses actionnaires finira par en pâtir du point de vue de sa rentabilité et de sa performance sur les marchés financiers.
- Il ne doit pas y avoir de hiérarchie dans les droits de propriété. Les actionnaires minoritaires ne doivent pas être traités différemment des actionnaires majoritaires.
- Le vote par procuration est un instrument précieux pour une caisse de retraite. Les fiduciaires ont l'obligation d'exercer leur droit de propriété en votant diligemment par procuration afin d'optimiser la valeur à long terme de leurs placements.
- La gestion efficace des risques liés aux questions sociales, environnementales et éthiques peut se traduire par des avantages financiers à long terme pour les sociétés en cause. Les actionnaires ont donc le droit de connaître les activités de celles dont ils sont propriétaires.
- Tous les votes de fiduciaires aux réunions du conseil d'administration et aux assemblées des actionnaires devraient être confidentiels et comptabilisés par un vérificateur indépendant, le cas échéant.
- La publication rapide des résultats des votes tenus aux assemblées annuelles est une pratique de gouvernance importante.

DROITS DE VOTE PAR PROCURATION EXERCÉS

■ Canada	1 959
■ États-Unis	4 160
■ Hors Amérique du Nord	8 420



Votes par procuration en 2008

En 2008, nous avons participé à un total de 14 539 scrutins dans le cadre de 1 583 assemblées d'actionnaires à l'échelle mondiale. Au Canada, nous avons participé à 1 959 scrutins dans le cadre de 256 assemblées d'actionnaires. À l'étranger, nous avons participé à 4 160 scrutins aux É.-U. et 8 420 scrutins hors de l'Amérique du Nord dans le cadre de 1 327 assemblées d'actionnaires.

Responsabilité de la direction, de l'actuaire et des vérificateurs externes

La Société d'administration d'OMERS (la « SA ») est l'administrateur des régimes de retraite d'OMERS (les « régimes de retraite d'OMERS ») au sens de la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « Loi sur OMERS »).

Les régimes de retraite d'OMERS comprennent le régime de retraite principal d'OMERS (le « régime »), la convention de retraite (la « CR ») associée au régime et le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux (le « régime complémentaire »). La SA est chargée de la gestion des fonds du régime, de la CR et du régime complémentaire (collectivement, les « caisses »). Au 31 décembre 2008, le régime complémentaire ne comptait aucun participant.

Les états financiers consolidés de la SA ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil de la SA (le « conseil de la SA »). La direction est responsable du contenu des états financiers consolidés et de l'information financière présentée dans le rapport annuel.

La direction maintient des systèmes de contrôle interne et des procédés de soutien conçus pour garantir l'intégrité et la fidélité des données présentées, que les opérations sont dûment autorisées et que l'actif est adéquatement protégé. Ces mesures de contrôle comprennent un partage bien défini des responsabilités, l'obligation de rendre des comptes en matière de rendement, la communication rapide des politiques et procédés dans tout l'organisme et des normes élevées de recrutement et de formation du personnel. En outre, le service de vérification interne, qui relève directement du comité de vérification du conseil de la SA, examine les systèmes de contrôle interne de la SA afin de s'assurer que ces contrôles sont appropriés et fonctionnent efficacement.

Le conseil de la SA est responsable de l'approbation des états financiers consolidés annuels. Le comité de vérification, lequel est composé d'administrateurs qui ne sont pas des dirigeants ou des employés de la SA, aide le conseil de la SA à s'acquitter de cette responsabilité. Ce comité se réunit régulièrement avec la direction et les vérificateurs internes et externes pour examiner la portée et le calendrier de leurs vérifications respectives, ainsi que les questions de contrôle interne et d'information financière portées à son attention et les résolutions adoptées. Le comité de vérification examine les états financiers consolidés annuels et en recommande l'approbation au conseil de la SA.

L'actuaire indépendant est nommé par le conseil de la SA. Sa responsabilité consiste à évaluer chaque année l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite d'OMERS conformément aux pratiques actuarielles reconnues et d'en faire rapport au conseil de la SA. Le comité de vérification aide le conseil de la SA à s'acquitter de cette responsabilité. Les résultats de l'évaluation de l'actuaire indépendant paraissent dans l'opinion actuarielle. Dans le cadre de son évaluation, l'actuaire indépendant établit la valeur des prestations prévues par les régimes de retraite d'OMERS en utilisant les hypothèses appropriées à l'égard des conditions économiques futures (comme l'inflation, les hausses salariales et le rendement des placements) et des facteurs démographiques (comme le taux de mortalité, le taux de cessation d'emploi et l'âge de la retraite). Ces hypothèses tiennent compte de la situation de la SA et de celle de ses participants actifs et inactifs, et de ses retraités.

Les vérificateurs externes sont nommés eux aussi par le conseil de la SA. Leur responsabilité consiste à faire rapport au conseil de la SA sur la question de savoir si les états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net, de l'évolution de l'actif net et de l'excédent (déficit) de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport à l'obligation au titre des prestations constituées de la SA, et de l'évolution de son actif net au cours de l'exercice à la date et pour les périodes visées par le présent rapport annuel, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les vérificateurs externes ont pleinement accès à la direction et au comité de vérification pour examiner toutes les constatations découlant de leur vérification portant sur l'intégrité de la présentation de l'information financière et sur le caractère suffisant des systèmes de contrôle interne sur lesquels ils fondent leur vérification. En ce qui a trait à l'obligation au titre des prestations constituées qui est indiqué dans les notes complémentaires aux états financiers consolidés et à l'égard de laquelle l'actuaire indépendant a donné son opinion, les vérificateurs externes utilisent le travail de l'actuaire indépendant. Le rapport des vérificateurs indique l'étendue de leur vérification et contient leur opinion.

À ma connaissance, le rapport annuel ne renferme aucune déclaration inexacte d'un fait important ni n'omet d'énoncer un fait important qui est nécessaire pour qu'une déclaration n'induisse pas en erreur dans les conditions dans lesquelles elle a été faite, concernant la période visée par le présent rapport annuel.

À ma connaissance, les états financiers consolidés annuels et les autres éléments d'information financière inclus dans le rapport annuel donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net, de l'évolution de l'actif net et de l'excédent (déficit) de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport à l'obligation au titre des prestations constituées de la SA à la date et pour les périodes visées par le présent rapport annuel.



Michael Nobrega
Président-directeur général

Toronto, Canada, le 19 février 2009



Patrick G. Crowley
Vice-président directeur et chef de la direction financière

Opinion actuarielle

Au 31 décembre 2008

Nous avons effectué les évaluations actuarielles au 31 décembre 2008 des prestations du régime de retraite principal d'OMERS (le « régime ») et de la convention de retraite (la « CR ») pour le régime de retraite principal d'OMERS administré par la Société d'administration d'OMERS. Nos évaluations ont été effectuées à partir de la méthode actuarielle de répartition des prestations avec projection de salaires. Ces évaluations ont pour but de donner une image fidèle du niveau de capitalisation du régime et de la CR au 31 décembre 2008 en vue de sa présentation dans le présent rapport annuel, conformément au chapitre 4100 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Les résultats de ces évaluations actuarielles du régime ont révélé un passif actuariel sur une base de continuité de 50 080 millions de dollars relativement aux prestations constituées pour les services accomplis jusqu'au 31 décembre 2008. À cette date, la valeur actuarielle de l'actif était de 49 801 millions de dollars, ce qui indique un déficit actuariel sur une base de continuité de 279 millions de dollars. Il faudra surveiller si les taux de cotisation demeurent suffisants pour faire en sorte que les cotisations futures ainsi que l'actif du régime et le revenu futur de placement qu'il rapporte suffisent au service de toutes les prestations futures.

La CR fournit les prestations de retraite en excédent des prestations maximales prévues par le régime. La CR n'est pas pleinement précapitalisée. Le déficit actuariel relatif aux prestations constituées pour les services rendus jusqu'au 31 décembre 2008 (calculé d'après des hypothèses conformes à celles utilisées pour le régime, sauf que le taux d'actualisation est ajusté pour obtenir approximativement l'effet de l'impôt remboursable de 50 % relatif à la CR), net de l'actif de la CR, s'élevait à 246 millions de dollars. Les cotisations, basées sur les taux de cotisation du régime à la tranche supérieure, sont payables à la CR et calculées sur le salaire en excédent du salaire cotisable maximal d'après le régime. Nous prévoyons que si les cotisations à la CR continuent, les rentrées de fonds annuelles suffiront largement à couvrir les paiements annuels de prestations à court et à moyen terme.

Les évaluations actuarielles du régime et de la CR au 31 décembre 2008 ont été effectuées à partir des données sur les participants au 29 novembre 2008 et des données financières au 31 décembre 2008 fournies par la Société d'administration d'OMERS. Les données sur les participants en date du 29 novembre 2008 ont été ajustées en fonction des éléments suivants :

- les augmentations réelles en fonction de l'inflation des rentes versées et des versements de rentes différées au 1^{er} janvier 2009;
- le taux d'accumulation des années de service décomptées en 2008;
- les gains ouvrant droit à pension estimatifs pour 2008.

Nous avons examiné ces données et les avons comparées à celles fournies les années précédentes afin de juger de leur valeur et de leur cohérence. À notre avis, les conditions suivantes sont remplies :

- les données fournies sont satisfaisantes et fiables pour les besoins des évaluations;
- globalement, les hypothèses adoptées pour les évaluations sont appropriées;
- les méthodes d'évaluation utilisées pour les évaluations sont appropriées.

L'évolution future du régime et de la CR pourra cependant différer des hypothèses actuarielles et se traduire par des gains ou des pertes que révéleront les prochaines évaluations du régime.

Nous avons effectué les évaluations et formulé notre opinion conformément aux pratiques actuarielles généralement reconnues.

WATSON WYATT CANADA ULC



Ian Markham
Fellow, Institut canadien des actuaires
Toronto, Canada
Le 19 février 2009



Marshall Posner
Fellow, Institut canadien des actuaires

Rapport des vérificateurs

Au conseil de la Société d'administration d'OMERS

Nous avons vérifié l'état consolidé de l'actif net et l'état consolidé de l'application de l'actif net par rapport à l'obligation au titre des prestations constituées et à l'excédent (déficit) de la Société d'administration d'OMERS au 31 décembre 2008, et l'état consolidé de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Société d'administration d'OMERS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net et de l'excédent (déficit) de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport à l'obligation au titre des prestations constituées de la Société d'administration d'OMERS au 31 décembre 2008 ainsi que de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés,
experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 19 février 2009

États financiers consolidés

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ACTIF NET

(en millions de dollars)

Aux 31 décembre

	Note	2008	2007
Actif			
Placements	3	57 102 \$	66 215 \$
Montants à recevoir sur les opérations en cours		505	347
Autres éléments d'actif	5	1 067	825
Total de l'actif		58 674	67 387
Passif			
Éléments de passif liés aux placements	6	13 381	14 580
Montants à payer aux régimes de retraite administrés		672	800
Montants à payer sur les opérations en cours		1 093	449
Autres éléments de passif		51	42
Total du passif		15 197	15 871
Actif net		43 477 \$	51 516 \$

Les garanties, engagements et éventualités sont examinés à la note 16.

Les notes complémentaires aux états financiers consolidés font partie intégrante des présents états financiers.

Au nom du conseil de la Société d'administration d'OMERS



Président



Président du comité de vérification

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

(en millions de dollars)

Exercices terminés le 31 décembre

	Note	2008	2007
Variations attribuables aux activités de placement			
Revenu (perte) net de placement	9	(8 013) \$	3 938 \$
Variations attribuables aux activités de retraite			
Cotisations	11	2 048	1 886
Prestations	12	(2 027)	(1 833)
Frais d'administration du régime de retraite	13a)	(47)	(43)
		(26)	10
Total de l'augmentation (diminution)		(8 039)	3 948
Actif net au début de l'exercice		51 516	47 568
Actif net à la fin de l'exercice		43 477 \$	51 516 \$

Les notes complémentaires aux états financiers consolidés font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'APPLICATION DE L'ACTIF NET PAR RAPPORT À L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES ET À L'EXCÉDENT (DÉFICIT)

(en millions de dollars)

Aux 31 décembre

	Note	2008	2007
Régime de retraite principal d'OMERS	7		
Obligation au titre des prestations constituées		50 080 \$	46 830 \$
Rajustement de la valeur actuarielle de l'actif net		(6 363)	4 567
Excédent (déficit)		(279)	82
Actif net du régime de retraite principal d'OMERS		43 438	51 479
Convention de retraite	8		
Obligation au titre des prestations constituées		285	236
Déficit		(246)	(199)
Actif net de la convention de retraite		39	37
Actif net		43 477 \$	51 516 \$

Les notes complémentaires aux états financiers consolidés font partie intégrante des présents états financiers.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2008

NOTE 1

DESCRIPTION DES RÉGIMES ADMINISTRÉS PAR LA SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION D'OMERS

La Société d'administration d'OMERS (la « SA ») est une société sans capital-actions selon la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « Loi sur OMERS »). La SA est l'administrateur des régimes de retraite d'OMERS (les « régimes de retraite d'OMERS ») au sens de la Loi sur OMERS. Les régimes de retraite d'OMERS comprennent le régime de retraite principal d'OMERS (le « régime »), la convention de retraite (la « CR ») associée au régime et le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux (le « régime complémentaire »). La SA est chargée de la gestion des fonds du régime, de la CR et du régime complémentaire (collectivement, les « caisses »), conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* (la « LRR ») de l'Ontario, à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada (la « Loi de l'impôt sur le revenu ») et à la Loi sur OMERS. Selon la Loi sur OMERS, la Société de promotion d'OMERS (la « SP ») est le promoteur des régimes de retraite d'OMERS. Le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS ») représente le régime de retraite combiné comprenant la SP, la SA, le régime, la CR et le régime complémentaire.

Les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite d'OMERS ne peuvent pas être financées par l'un ou l'autre des deux autres régimes de retraite d'OMERS. Au 31 décembre 2008, le régime complémentaire ne comptait aucun participant.

Régime de retraite principal d'OMERS

Le régime est un régime de retraite interentreprises créé en 1962 par une loi de l'Assemblée législative de l'Ontario, dont les participants sont principalement les employés des municipalités, des conseils locaux et des services publics, et les membres du personnel non enseignant des conseils scolaires de l'Ontario. Le régime est régi par la Loi sur OMERS et les dispositions relatives aux prestations et les autres modalités du régime sont énoncées dans le texte du régime.

Le régime est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (la « CSFO ») sous le numéro 0345983 et de l'Agence du revenu du Canada.

- a) **Capitalisation** – Le régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées capitalisé par des cotisations versées à parts égales par les employeurs et les employés participants, ainsi que par les revenus de placement découlant de l'actif du régime. Les taux de cotisation sont fixés par la SP. Les cotisations obligatoires sont définies par l'évaluation actuarielle et déterminées conformément à la Loi sur OMERS, à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et à la LRR, selon les besoins actuariels du régime.
- b) **Rentes de retraite** – L'âge de retraite normale (l'« ARN ») est de 65 ans pour tous les participants au régime, à l'exception des policiers et des pompiers qui peuvent normalement prendre leur retraite dès l'âge de 60 ans. Le calcul du montant des prestations de retraite normale se fait en fonction du nombre d'années de service décomptées du participant ainsi que de son salaire annuel moyen au cours des soixante mois de salaire consécutifs les plus élevés. Les prestations du régime sont coordonnées avec celles du Régime de pensions du Canada.
- c) **Prestations de décès** – Les prestations de décès sont payables au conjoint survivant, aux enfants à charge admissibles ou au bénéficiaire désigné au décès d'un participant. En fonction des conditions d'admissibilité, la prestation peut être payée sous forme de rente de survivant, de versement unique ou des deux.
- d) **Retraits et transferts du régime** – Sous réserve des dispositions d'immobilisation, les participants dont l'emploi prend fin avant l'admissibilité à la retraite peuvent retirer ou transférer du régime les sommes auxquelles ils ont droit dans un autre instrument d'épargne-retraite.
- e) **Indexation des rentes de retraite** – Les prestations de retraite bénéficient d'une protection contre l'inflation grâce à un rajustement annuel égal à 100 pour cent de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (l'« IPC ») de l'année précédente. Cette protection est limitée à six pour cent par an. Si l'augmentation de l'IPC dépasse le plafond de six pour cent, tout excédent est reporté sur les années suivantes.
- f) **Rentes d'invalidité** – Les participants qui deviennent totalement invalides, au sens du régime, ont droit à une rente d'invalidité, quel que soit leur âge. Le calcul de cette rente se fait en fonction du nombre d'années de service décomptées du participant ainsi que de son salaire annuel moyen au cours des soixante mois de salaire consécutifs les plus élevés, comme pour les prestations de retraite normale. Les rentes d'invalidité se poursuivent jusqu'à la retraite normale ou jusqu'à ce que le participant puisse retourner au travail.
- g) **Impôt sur le revenu** – Le régime est un régime de pension agréé au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, de ce fait, les cotisations et le revenu de placement reçu ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Les activités de certaines entités détenant des placements en actions de sociétés fermées, en infrastructure ou en biens immobiliers peuvent être imposables.

Convention de retraite

La CR a été établie dans le but d'offrir des prestations de retraite basées sur les pleins salaires aux participants dont la rémunération est supérieure à la somme qui produit la rente maximale permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le calcul de la valeur de ces prestations est fondé sur une évaluation actuarielle périodique. L'actif net de la CR disponible pour le service des prestations fait l'objet d'une comptabilisation distincte du régime et du régime complémentaire et l'obligation au titre des prestations constituées de la CR fait l'objet d'une évaluation distincte des obligations au titre des prestations constituées du régime et du régime complémentaire.

Régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux

Le régime complémentaire est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2008, conformément aux dispositions de la Loi sur OMERS. Le régime complémentaire est un régime de retraite interentreprises au financement distinct qui offre des prestations complémentaires à celles du régime aux participants des services policiers et d'incendie et aux auxiliaires médicaux, au sens de la Loi sur OMERS. Le régime complémentaire est régi par la Loi sur OMERS et les dispositions relatives aux prestations et les autres modalités du régime complémentaire sont énoncées dans le texte du régime. Le régime complémentaire est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario et de l'Agence du revenu du Canada. Le régime complémentaire est enregistré sous le numéro 1175892.

Le régime complémentaire est un régime de retraite contributif à prestations déterminées financé à parts égales par les employeurs et les participants et par les revenus de placement de l'actif du régime complémentaire. Les taux de cotisation sont fixés par la SP. La participation au régime complémentaire entre en vigueur uniquement à compter de l'entente entre un groupe d'employés et un employeur.

Ni le régime ni la CR ne sont autorisés à payer les coûts du régime complémentaire. Par conséquent, jusqu'au 31 mars 2012, à moins que le régime complémentaire ne dispose de fonds suffisants provenant des cotisations, les coûts administratifs du régime complémentaire, s'il en est, seront financés par une subvention de démarrage du gouvernement de l'Ontario.

NOTE 2

SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Les états financiers consolidés ont été dressés selon le postulat de la continuité de l'exploitation conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et ils présentent l'information financière de la SA en tant qu'entité publiante distincte des employeurs et des participants au régime.

Certains chiffres comparatifs ont été retraités dans un but de conformité avec la présentation de l'exercice à l'étude.

Consolidation

À l'exception des placements en actions de sociétés fermées ayant une stratégie de sortie déterminée, les états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif financiers ainsi que les résultats d'exploitation de toutes les entités de placement dont la SA a effectivement le contrôle à des fins de comptabilisation, et des entités à détenteurs de droits variables dont la SA est le bénéficiaire principal. Dans le cas des entités de placement dont la SA a la propriété et le contrôle conjoints, aux fins de comptabilisation, les états financiers consolidés présentent un montant proportionnel de la juste valeur de l'actif, du passif et des résultats d'exploitation. Les entités sur lesquelles la SA exerce une influence notable sont comptabilisées à la valeur de consolidation et présentées à la juste valeur.

En ce qui concerne les placements en actions de sociétés fermées ayant une stratégie de sortie déterminée, la juste valeur des placements est présentée net de l'actif et du passif de la société de placement.

Tous les soldes et opérations intersociétés importants ont été annulés lors de la consolidation.

Utilisation des estimations

Pour dresser les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et émettre des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif, du revenu et des frais, de l'obligation au titre des prestations constituées et des montants connexes. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations importantes figurant dans les états financiers consolidés visent l'évaluation des placements sur les marchés privés et la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées.

Placements

Toutes les opérations de placement sont inscrites lorsque les risques et les avantages découlant de la propriété de ces placements sont transférés. Les titres négociés en bourse sont inscrits à la date de négociation de l'opération.

Les placements sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur représente la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes et consentantes, agissant en toute liberté. Au mieux, elle est attestée par le cours de clôture du marché, s'il en existe un. La juste valeur est calculée en fonction des conditions du marché à un moment précis et elle peut ne pas être représentative de la juste valeur future.

Lorsqu'un actif ou passif de placement n'est pas coté en bourse, une méthode d'évaluation appropriée est utilisée annuellement par la direction pour établir la juste valeur à l'aide de techniques d'évaluation, notamment : la valeur actualisée des flux de trésorerie, le multiple cours-bénéfice, les taux courants du marché des instruments qui présentent des caractéristiques semblables ou d'autres modèles d'établissement de prix, le cas échéant. Des évaluateurs externes agréés procèdent à l'examen des évaluations faites par la direction afin de déterminer le caractère raisonnable des évaluations de chaque placement important sur les marchés privés au moins une fois tous les trois ans ou pendant tout exercice au cours duquel l'évaluation a changé de plus de quinze pour cent par rapport à l'exercice précédent.

L'écart entre la valeur d'un actif ou d'un passif au moment de son acquisition et sa juste valeur actuelle tient compte des variations des taux du marché et du risque de crédit de l'émetteur depuis la date d'acquisition initiale. La plus-value ou moins-value non réalisée de la juste valeur des placements correspond à l'évolution de la juste valeur rajustée pour tenir compte des flux de trésorerie et du revenu tiré des placements comptabilisés à la valeur de consolidation de l'exercice, et elle est constatée à titre de revenu net ou de perte nette de placement à l'état consolidé de l'évolution de l'actif net.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- (i) Les dépôts à court terme sont comptabilisés au coût qui, avec les intérêts créditeurs courus, se rapproche de la juste valeur.
- (ii) Les obligations et débiteures, les obligations à rendement réel et les actions cotées en bourse sont évaluées au cours du marché à la fin de l'exercice, lorsque cette valeur est disponible. Lorsque cette valeur n'est pas disponible dans le cas de ces instruments, des placements hypothécaires et des titres de créance privés, les valeurs estimatives sont calculées par l'actualisation des flux de trésorerie d'après les taux de rendement actuels de titres comparables sur le marché et à l'aide d'évaluations indépendantes de biens et d'analyses financières.
- (iii) Les placements sur les marchés privés comprennent des placements en actions de sociétés fermées, en infrastructure et en biens immobiliers détenus directement ou à titre de commanditaire. Dans le cas des placements sur les marchés privés, la conclusion de l'achat ou de la vente d'un placement identique ou semblable constitue souvent le moyen le plus objectif de déterminer la juste valeur. D'autres événements mettant en cause des tiers sont également pris en considération pour déterminer la juste valeur. Bien qu'elles ne soient pas exactes, les méthodes d'évaluation peuvent fournir des estimations ou préciser les fourchettes de prix qu'une contrepartie raisonnable paierait pour ces éléments d'actif. Les placements des caisses sur les marchés privés sont évalués comme suit :
 - La juste valeur des placements productifs d'un revenu futur raisonnablement prévisible ou dont la valeur découle de la valeur de biens ou de marchandises est égale au montant de l'évaluation.
 - La juste valeur des placements privés directs dans des sociétés inactives ou en démarrage est égale au prix coûtant, à moins qu'il existe une raison précise et vérifiable objectivement de modifier cette valeur, avec évaluation obligatoire à l'appui.
 - La juste valeur des placements sur les marchés privés acquis durant l'exercice en cours peut être détenue au prix coûtant, en fonction des événements depuis leur acquisition.
 - La juste valeur d'un placement dans un fonds privé, lorsque la capacité de la SA d'accéder à l'information sur les placements de chaque fonds sous-jacent est restreinte, par exemple en vertu d'une convention de société en commandite, est égale à la valeur fournie par le commandité du fonds, à moins qu'il existe une raison précise et vérifiable objectivement pour laquelle elle varie par rapport à la valeur fournie par le commandité.

- (iv) Les justes valeurs des dérivés, y compris les swaps, contrats à terme standardisés, contrats d'option et contrats à terme de gré à gré, sont établies à l'aide des cours du marché s'ils sont disponibles et, dans le cas contraire, par l'actualisation des flux de trésorerie.

En 2007, conformément aux directives de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA »), la SA a modifié sa méthode comptable pour le traitement des coûts de transaction engagés. Auparavant, ces coûts étaient capitalisés et inclus dans le coût des actifs. Les actifs étaient ensuite soumis aux processus d'évaluation tel que discuté ci-dessus. Les coûts de transaction étaient alors incorporés aux gains (pertes) non réalisés pendant la période de l'évaluation initiale des placements. Ces coûts sont désormais inscrits aux revenus de placement dès qu'ils sont engagés. Conformément aux directives de l'ICCA, cette modification de la méthode comptable a été appliquée rétrospectivement sans retraitement des exercices précédents.

Revenu ou perte de placement

Le revenu ou la perte de placement comprend les intérêts, les dividendes, le bénéfice ou la perte d'exploitation des entités de placement consolidées et constatées à la valeur de consolidation, selon la méthode de la comptabilité d'exercice, les gains et les pertes réalisés à la vente de placements, ainsi que la plus-value et la moins-value non réalisées de la juste valeur des placements.

Lorsque la SA est en mesure d'exercer une influence notable sur l'exploitation d'un placement sur un marché privé, le bénéfice net est constaté à la valeur de consolidation et le placement est ajusté à sa juste valeur. Dans le cas des placements privés ayant une stratégie déterminée ou lorsque la SA ne peut exercer un contrôle ou une influence notable sur un tel placement, le bénéfice est constaté à titre de dividendes, ou des distributions sont déclarées et le placement est ajusté à sa juste valeur.

Éléments de passif liés aux placements

Les éléments de passif liés aux placements comprennent le papier commercial, les débetures, les prêts hypothécaires et les autres créances liées principalement à des placements en biens immobiliers et en infrastructure. Les éléments de passif liés aux placements comprennent aussi l'obligation des caisses de rendre les garanties en trésorerie reçues dans le cadre des opérations de prêt de titres. La juste valeur des éléments de passif liés aux placements est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie d'après les taux de rendement courants sur le marché, sauf dans le cas des éléments à court terme, qui sont constatés au coût.

Montants à recevoir ou à payer sur les opérations en cours

En ce qui a trait aux opérations sur titres, la juste valeur des montants à recevoir sur les opérations en cours et des montants à payer sur les opérations en cours se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Dans le cas des contrats d'instruments dérivés, les gains et les pertes non réalisés sont compris dans les montants à recevoir ou à payer sur les opérations en cours.

Conversion de devises

Certains placements sont libellés en différentes devises. La juste valeur de ces placements est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change non réalisés découlant de cette conversion sont compris dans le gain net ou la perte nette sur les placements. Une fois qu'un placement libellé en devises est vendu, le gain ou la perte de change réalisé au règlement est inscrit à titre de gain ou de perte réalisé.

Montants à payer aux caisses administrées

La SA investit des fonds, aux termes d'ententes contractuelles et avec l'approbation du gouvernement de l'Ontario, pour le compte du conseil des gouverneurs de l'Université Ryerson, du ministre de l'Énergie de l'Ontario (The Ontario Hydro Guarantee Fund) et du Transit Windsor Fund. La SA est autorisée, en vertu des diverses ententes, à récupérer ses frais d'administration desdits fonds.

Le montant à payer aux caisses administrées leur est crédité avec le revenu selon leur participation proportionnelle dans le revenu de placement du régime et le solde reflète la participation proportionnelle des caisses administrées dans la juste valeur des placements du régime.

Prestations de retraite constituées et obligation au titre des prestations constituées

La valeur des prestations de retraite constituées du régime est basée sur une évaluation actuarielle par la méthode de répartition des prestations constituées (au prorata des services) préparée par une société d'actuaire indépendante. Le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées, effectué conformément aux méthodes actuarielles reconnues, est fondé sur des hypothèses et des méthodes actuarielles adoptées par la SA pour établir les besoins de financement à long terme du régime. L'évaluation actuarielle figurant dans les états financiers consolidés correspond à l'évaluation aux fins de la capitalisation.

La méthode d'évaluation utilisée pour estimer les prestations de retraite constituées de la CR repose sur la même base que celle du régime.

Valeur actuarielle de l'actif net et rajustement de la valeur actuarielle

La valeur actuarielle de l'actif net du régime est déterminée par le lissage sur cinq ans des rendements annuels des placements supérieurs ou inférieurs à l'hypothèse de rendement à long terme. Pour obtenir la valeur actuarielle de l'actif net, la juste valeur de l'actif net est rajustée en fonction de la valeur actuarielle non amortie.

Cotisations

Les cotisations des employeurs et des participants dues aux régimes de retraite d'OMERS à la fin de l'exercice sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les achats de service, qui comprennent, sans qu'ils y soient limités, les congés autorisés, la conversion d'âge de retraite normale, les rajustements de contrats et les transferts d'autres régimes de retraite, sont inscrits à la réception du montant de l'achat.

Prestations

Les prestations servies aux participants retraités sont inscrites lorsqu'elles sont dues le premier du mois. Les versements de la valeur de rachat et les transferts à d'autres régimes de retraite sont inscrits dans la période où la SA en est avisée. Les prestations constituées des participants actifs sont inscrites en tant qu'élément de l'obligation au titre des prestations constituées.

NOTE 3

PLACEMENTS

Placements avant l'attribution de l'effet des contrats d'instruments dérivés et de l'actif et du passif liés aux placements aux 31 décembre :

		2008		2007	
(en millions de dollars)	Note	Juste valeur	Prix coûtant	Juste valeur	Prix coûtant
Placements sur les marchés publics					
Placements productifs d'intérêts					
Encaisse et dépôts à court terme ⁽ⁱ⁾		6 599 \$	6 599 \$	11 374 \$	11 374 \$
Obligations et débentures ⁽ⁱⁱ⁾		3 756	3 616	6 661	6 527
Obligations à rendement réel		1 755	1 596	2 039	1 786
Prêts hypothécaires et titres de créance privés ⁽ⁱⁱⁱ⁾		1 749	2 000	1 433	1 396
		13 859	13 811	21 507	21 083
Actions de sociétés ouvertes					
Actions de sociétés ouvertes canadiennes		6 251	7 107	10 017	6 925
Actions de sociétés ouvertes étrangères		8 653	9 870	11 767	10 818
		14 904	16 977	21 784	17 743
Total des placements sur les marchés publics		28 763	30 788	43 291	38 826
Actions de sociétés fermées^(iv)					
Actions de sociétés fermées canadiennes ^(v)		1 339	1 310	1 143	1 052
Actions de sociétés fermées étrangères		2 823	3 041	2 465	2 526
Total des placements en actions de sociétés fermées		4 162	4 351	3 608	3 578
Placements en infrastructure^(v)		12 140	11 266	8 412	7 783
Placements en biens immobiliers		12 037	10 398	10 904	9 212
Total des placements		57 102	56 803	66 215	59 399
Actif lié aux placements					
Montants à recevoir sur les opérations en cours		505	33	347	160
Autres éléments d'actif liés aux placements	5	861	937	654	651
		1 366	970	1 001	811
Passif lié aux placements					
Éléments de passif liés aux placements	6	(13 381)	(13 353)	(14 580)	(14 386)
Montants à payer sur les opérations en cours		(1 093)	(105)	(449)	(251)
		(14 474)	(13 458)	(15 029)	(14 637)
Actif net lié aux placements		43 994 \$	44 315 \$	52 187 \$	45 573 \$

(i) Comprend 108 millions de dollars d'encaisse affectée (55 millions de dollars en 2007).

(ii) Comprend des obligations et débentures étrangères ayant une juste valeur de 16 millions de dollars (229 millions de dollars en 2007).

(iii) Comprend des prêts hypothécaires ayant une juste valeur de 1 026 millions de dollars (814 millions de dollars en 2007).

(iv) L'actif lié aux placements est net de la juste valeur de la dette à long terme de 479 millions de dollars (319 millions de dollars en 2007).

(v) Comprend les propriétés extractives d'une juste valeur totale de 433 millions de dollars (396 millions de dollars en 2007).

L'actif net lié aux placements des caisses selon les principales catégories d'actif s'établit comme suit :

(en millions de dollars) Au 31 décembre 2008	Marchés publics					Total
	Productifs d'intérêts	Actions de sociétés ouvertes	Actions de sociétés fermées	Infra-structure	Biens immobiliers	
Actif des placements	13 859 \$	14 904 \$	4 162 \$	12 140 \$	12 037 \$	57 102 \$
Ventilation – trésorerie et autres	(3 441)	2 948	(436)	734	195	–
Éléments d'actif liés aux placements	42	540	16	632	136	1 366
Éléments de passif liés aux placements	(2 888)	(764)	(4)	(6 425)	(4 393)	(14 474)
Actif net lié aux placements	7 572 \$	17 628 \$	3 738 \$	7 081 \$	7 975 \$	43 994 \$

(en millions de dollars) Au 31 décembre 2007	Marchés publics					Total
	Productifs d'intérêts	Actions de sociétés ouvertes	Actions de sociétés fermées	Infra-structure	Biens immobiliers	
Actif des placements	21 507 \$	21 784 \$	3 608 \$	8 412 \$	10 904 \$	66 215 \$
Ventilation – trésorerie et autres	(4 037)	3 116	242	325	354	–
Éléments d'actif liés aux placements	90	370	17	412	112	1 001
Éléments de passif liés aux placements	(6 810)	(265)	(17)	(3 984)	(3 953)	(15 029)
Actif net lié aux placements	10 750 \$	25 005 \$	3 850 \$	5 165 \$	7 417 \$	52 187 \$

Aux 31 décembre, les caisses détenaient les placements suivants, dont la juste valeur ou le prix coûtant de chacun était supérieur à un pour cent de la juste valeur ou du prix coûtant de l'actif net lié aux placements :

(en millions de dollars)	2008			2007		
	Nombre de placements	Juste valeur	Prix coûtant	Nombre de placements	Juste valeur	Prix coûtant
Placements sur les marchés publics	2	1 118 \$	1 076 \$	2	1 102 \$	1 094 \$
Placements sur les marchés privés	12	12 473	11 322	8	7 550	6 847
	14	13 591 \$	12 398 \$	10	8 652 \$	7 941 \$

Les placements sur les marchés publics dont le prix coûtant ou la juste valeur est supérieur à un pour cent du prix coûtant ou de la juste valeur de l'actif net lié aux placements comprennent des placements dans deux titres productifs d'intérêts émis par le gouvernement du Canada.

Les placements sur les marchés privés dont le prix coûtant ou la juste valeur est supérieur à un pour cent du prix coûtant ou de la juste valeur de l'actif net lié aux placements comprennent une participation de société en commandite dans Bruce Power; une participation dans Fonds de revenu Teranet, Oncor, William Osler Health Care Centre, Associated British Ports, Scotia Gas Networks, CEDA International et LifeLabs; et une participation immobilière dans le centre commercial Yorkdale situé en Ontario, l'hôtel The Fairmont Banff Springs situé en Alberta, TD Canada Trust Tower situé en Ontario et le complexe Richmond-Adelaide situé en Ontario.

Risque de placement

La SA est exposée à divers risques financiers en raison de ses activités de placement et elle a mis en œuvre des politiques et des procédures formelles qui régissent l'ampleur de l'exposition au risque de marché, au risque de crédit et au risque d'illiquidité. Ainsi, l'énoncé des principes et procédures en matière de placement prévoit un objectif de répartition de l'actif entre les placements productifs d'intérêts, en actions de sociétés ouvertes, en actions de sociétés fermées, en infrastructure et en biens immobiliers pour assurer la diversification dans toutes les catégories d'actif. Les politiques de la SA imposent aussi la diversification des placements dans chacune des catégories et fixent des plafonds d'exposition pour chaque placement et contrepartie. La SA se sert en outre, le cas échéant, d'instruments dérivés pour l'aider à gérer ces risques (note 4).

Risque de marché

Le risque de marché est associé à la fluctuation de la valeur d'un placement en raison des variations des conditions du marché, que ces variations soient dues à des facteurs propres au placement particulier ou à des facteurs touchant toutes les valeurs mobilières négociées sur le marché. Le risque de marché est une notion qui englobe divers risques financiers, comme le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Une volatilité importante des taux d'intérêt, des valeurs boursières et de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises dans lesquelles sont détenus nos placements peut affecter sensiblement la valeur de nos placements et la capitalisation des régimes de retraite d'OMERS.

La SA a recours à diverses stratégies de placement, comme la diversification, les opérations de couverture et le recours aux instruments dérivés, afin d'atténuer les diverses formes de risque de marché. Les placements dans diverses catégories d'actif et sur divers marchés sont, en outre, surveillés quotidiennement.

- **Risque de change**

Les placements libellés dans d'autres monnaies que le dollar canadien exposent les caisses aux fluctuations des taux de change. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport à ces devises peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la juste valeur des placements. La SA a mis en place un programme de gestion de la position de change à l'aide de contrats de change à terme. La position de change nette représente 14 pour cent (14 pour cent en 2007) de l'actif net lié aux placements au 31 décembre 2008. La SA prend aussi des positions actives en devises afin d'ajouter de la valeur. La position de change totale de la SA, l'incidence des opérations de couverture et de change, et la position de change nette de la SA aux 31 décembre se présentent comme suit :

	2008					2007				
	Juste valeur par devise					Juste valeur par devise				
(en millions – équivalent en dollars canadiens)	Position totale	Couverture	Opérations de change	Position nette	% du total	Position totale	Couverture	Opérations de change	Position nette	% du total
Canada	26 071 \$	11 814 \$	(101) \$	37 784 \$	86 %	32 729 \$	12 382 \$	(98) \$	45 013 \$	86 %
États-Unis	9 590	(6 934)	318	2 974	7 %	8 994	(5 971)	(194)	2 829	6 %
Zone euro	2 714	(1 871)	(855)	(12)	–	3 667	(2 397)	(7)	1 263	2 %
Royaume-Uni	2 319	(1 756)	15	578	1 %	2 783	(2 126)	(20)	637	1 %
Japon	1 495	(438)	623	1 680	4 %	1 182	(649)	325	858	2 %
Autres pays de la région du Pacifique	667	(305)	–	362	1 %	1 039	(515)	–	524	1 %
Marchés émergents	643	(374)	–	269	–	940	(215)	(6)	719	1 %
Autres pays d'Europe	495	(136)	–	359	1 %	853	(509)	–	344	1 %
	43 994 \$	– \$	– \$	43 994 \$	100 %	52 187 \$	– \$	– \$	52 187 \$	100 %

Après avoir donné effet à l'incidence des opérations de couverture et de change, une augmentation ou une diminution de dix pour cent de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres devises, toutes les autres variables et valeurs sous-jacentes restant constantes, entraînerait une baisse ou une hausse approximative de la valeur de l'actif net lié aux placements des caisses et une perte ou un gain non réalisé de 621 millions de dollars (717 millions de dollars en 2007).

- **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt a trait à l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif et du passif des caisses. Du fait de l'indexation des droits aux prestations et de la nature relativement à long terme des prestations de retraite (notes 7 et 8), l'obligation au titre des prestations constituées est touchée par l'inflation et les taux de rendement à long terme, tandis que la valeur de l'actif est surtout touchée par les marchés boursiers et les variations des taux d'intérêt. Le portefeuille productif d'intérêts comporte des lignes directrices quant à la concentration et à la durée, qui sont conçues pour atténuer le risque découlant de la fluctuation des taux d'intérêt.

Le classement selon la durée jusqu'à l'échéance des placements productifs d'intérêts est fondé sur les échéances stipulées aux contrats régissant les titres, et aux 31 décembre il est le suivant :

(en millions de dollars)	Durée jusqu'à l'échéance				2008	2007	
	Moins de un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Rendement réel moyen ⁽ⁱ⁾	Total	Rendement réel moyen ⁽ⁱ⁾
Encaisse et							
dépôts à court terme	6 599 \$	– \$	– \$	6 599 \$	1,68 %	11 374 \$	4,74 %
Obligations et débiteures	166	1 230	2 360	3 756	3,69 %	6 661	4,28 %
Obligations à							
rendement réel ⁽ⁱⁱ⁾	–	24	1 731	1 755	2,28 %	2 039	1,98 %
Prêts hypothécaires et							
titres de créance privés	190	611	948	1 749	5,91 %	1 433	5,50 %
	6 955 \$	1 865 \$	5 039 \$	13 859 \$	2,83 %	21 507 \$	4,39 %

(i) Le taux de rendement réel moyen représente le taux moyen pondéré nécessaire pour actualiser les rentrées de fonds contractuelles futures à la valeur de marché courante.

(ii) Les taux de rendement des obligations à rendement réel sont fonction des taux d'intérêt réels. L'inflation aura un impact sur le taux de rendement final.

Après avoir donné effet aux contrats dérivés et créances, une augmentation ou une diminution de un pour cent des taux d'intérêt nominaux, toutes les autres variables restant constantes, entraînerait une baisse ou une hausse approximative de la valeur des placements productifs d'intérêts nette des créances et un gain ou une perte non réalisé de 30 millions de dollars (307 millions de dollars en 2007). De même, une augmentation ou une diminution de un pour cent des taux d'intérêt réels se solderait par une diminution ou une augmentation approximative de la valeur des obligations à rendement réel et un gain ou une perte non réalisé de 327 millions de dollars (414 millions de dollars en 2007).

• **Risque de prix**

Le risque de prix est le risque que la juste valeur de marché d'un instrument financier fluctuera en raison des variations des cours du marché (autre que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient dues à des facteurs propres à l'instrument financier particulier, à son émetteur ou à des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur le marché. La SA est assujettie au risque de prix du fait de ses placements en actions de sociétés ouvertes et elle a recours à des stratégies comme la diversification et les instruments dérivés pour atténuer l'incidence globale du risque de prix. Les placements de la SA sur le marché privé sont eux aussi assujettis au risque de prix puisqu'ils sont touchés par de nombreuses variables du marché de nature générale et spécifique. Après avoir donné effet aux contrats dérivés, une augmentation ou une diminution de dix pour cent de la valeur de tous les placements détenus en actions de sociétés ouvertes et sur le marché privé, toutes les autres variables restant constantes, entraînerait une hausse ou une baisse approximative de la valeur des placements sur les marchés public et privé et un gain ou une perte non réalisé de 3 609 millions de dollars (4 067 millions de dollars en 2007).

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte lorsqu'une contrepartie est en défaut vis-à-vis de ses obligations financières envers la SA, y compris l'incapacité ou le refus de rembourser le capital emprunté, de verser des paiements d'intérêts exigibles ou le loyer. Le risque de crédit peut aussi donner lieu à des pertes lorsque la notation des émetteurs ou des débiteurs est baissée par les agences de notation, ce qui se traduit en général par la baisse de la valeur de marché des obligations des débiteurs. La SA a mis en place des politiques et procédures qui prévoient des critères en matière de placement conçus pour gérer le risque de crédit, en fixant des limites au crédit pour chacune des entreprises et en exigeant une garantie, le cas échéant. La qualité du crédit des avoirs financiers est en général évaluée par rapport à des notations externes, lorsqu'elles sont disponibles, ou aux données historiques sur le taux de défaut des contreparties. Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés est expliqué plus en détail à la note 4.

L'exposition au risque de crédit de la SA découle principalement de ses placements productifs d'intérêts. Aux 31 décembre, les placements productifs d'intérêts exposés au risque de crédit se présentent comme suit :

	2008			2007	
	Placements productifs d'intérêts	% du total		Placements productifs d'intérêts	% du total
(en millions de dollars)					
Titres émis par le gouvernement fédéral	4 184 \$	31 %		5 443 \$	25 %
Titres émis par un gouvernement provincial	1 253	9 %		2 962	14 %
Titres émis par des sociétés					
De bonne qualité	4 449	32 %		5 758	27 %
De qualité inférieure	448	3 %		272	1 %
Garantie en trésorerie pour prêt de titres	2 805	20 %		6 626	31 %
Trésorerie	720	5 %		446	2 %
	13 859 \$	100 %		21 507 \$	100 %

La SA participe à un programme de prêt de titres aux termes duquel elle prête à des tiers des titres qu'elle possède en échange de droits. Pour les titres prêtés, les caisses reçoivent des droits et l'emprunteur donne en garantie de la trésorerie ou des titres négociables d'une valeur supérieure, ce qui atténue le risque de crédit associé au programme. Au 31 décembre 2008, des titres d'une juste valeur estimative de 3 501 millions de dollars (7 284 millions de dollars en 2007) avaient été prêtés et les caisses avaient reçu en garantie des biens d'une juste valeur estimative de 3 604 millions de dollars (7 502 millions de dollars en 2007), dont 2 805 millions de dollars (6 626 millions de dollars en 2007) étaient constitués d'une garantie en trésorerie investie dans des placements productifs d'intérêts à court terme.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que les caisses ne soient pas en mesure de faire face rapidement et d'une manière économique à leurs besoins en liquidités. Les besoins en liquidités de chaque caisse sont gérés par le biais du revenu généré par les placements et par les cotisations des participants et des employeurs, et en investissant dans des biens liquides négociés en bourse qui peuvent facilement être vendus et convertis en espèces. Ces sources de fonds servent au service des prestations de retraite, à faire des placements additionnels et à financer les frais d'exploitation.

Les principaux éléments de passif futur de la SA comprennent l'obligation au titre de prestations constituées du régime (note 7) et de la CR (note 8) et les placements en vue du financement par emprunt (note 6). Les remboursements contractuels du capital non actualisé sont présentés à la note 6. Dans le cours normal des affaires, la SA conclut des contrats qui donnent lieu à des engagements de paiements futurs qui peuvent également avoir une incidence sur nos liquidités (note 16).

NOTE 4

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend des fluctuations de la valeur des actifs ou des indices sous-jacents. Les opérations sur dérivés sont menées sur le marché hors cote, directement entre deux contreparties, ou sur les marchés boursiers réglementés.

Les caisses ont recours à des instruments financiers dérivés, le cas échéant, pour gérer la composition de leur actif et pour faciliter la gestion de l'exposition aux risques financiers, notamment le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de marché, sans acheter ou vendre directement les actifs ou devises sous-jacents. Dans certains cas, les dérivés servent aussi à accroître le rendement ou à créer parallèlement des placements synthétiques.

Contrats dérivés

Les types de contrats actuellement conclus par les caisses sont les suivants :

Swaps de taux d'intérêt

Les swaps de taux d'intérêt sont des ententes contractuelles selon lesquelles deux parties conviennent d'échanger des paiements à taux fixe ou variable, ou les deux, en fonction de montants nominaux.

Swaps sur obligations et sur actions

Les swaps sur obligations et sur actions sont des ententes contractuelles selon lesquelles deux parties conviennent d'échanger une série de flux de trésorerie en fonction des variations de la valeur d'une obligation ou de capitaux propres ou d'un indice.

Options sur actions et sur obligations

Les options sur actions et sur obligations sont des ententes contractuelles aux termes desquelles le vendeur accorde à une contrepartie le droit, sans l'y obliger, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) une quantité précise d'instruments financiers au plus tard à une date future précise et à un prix prédéterminé. Les instruments financiers peuvent comprendre des obligations, un indice obligataire, des actions ou un indice boursier. Le vendeur reçoit une prime de la contrepartie pour ce droit. Les options peuvent être négociées à la cote ou échangées sur le marché hors cote.

Contrats à terme sur obligations

Les contrats à terme sur obligations sont des ententes contractuelles visant l'achat ou la vente d'obligations ou d'un indice obligataire à un prix et à une date donnés à l'avenir. Les contrats à terme sont des contrats établis sur mesure négociés sur le marché hors cote.

Contrats à terme standardisés sur indice boursier

Les contrats à terme standardisés sur indice boursier sont des ententes visant l'achat ou la vente d'indices boursiers précis à un prix et à une date donnés à l'avenir. Les contrats à terme standardisés sur indice boursier sont négociés pour des montants standardisés sur les marchés réglementés et font l'objet de règlements quotidiens en espèces en fonction des variations de juste valeur.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont des obligations aux termes desquelles deux parties conviennent d'échanger une devise contre une autre à un prix donné pour règlement à une date future prédéterminée. On a recouru aux contrats de change à terme pour effectuer des placements dans des devises autres que le dollar canadien, couvrir le risque de change et négocier activement.

Risque de crédit

Les caisses sont exposées à des pertes liées au crédit advenant la non-exécution par les contreparties associées aux instruments financiers dérivés. Afin d'atténuer ce risque, les caisses :

- ne traitent qu'avec des contreparties hautement notées, généralement d'importantes institutions financières dont la notation minimale est de « A », note corroborée par une agence de notation reconnue;
- obtiennent des paiements périodiques par anticipation équivalents à la juste valeur des contrats pour atténuer le risque de crédit.

Le risque de crédit représente le montant maximal qui serait à risque à la date de fin d'exercice si les contreparties ne respectaient pas leurs contrats et s'il était impossible de mettre à exécution le droit de compensation. L'exposition au risque de crédit relatif aux instruments financiers dérivés est représentée par le coût de remplacement à recevoir des contrats avec les contreparties, déduction faite de tout paiement reçu par anticipation sur garantie ou sur marge à la date de fin d'exercice.

Le risque de crédit lié aux contrats à terme standardisés est minime du fait que la contrepartie est une bourse plutôt qu'une société, que les contrats sont établis à la valeur du marché et que les marges à recevoir et à payer sont réglées au comptant quotidiennement.

Le tableau suivant résume le portefeuille d'instruments dérivés des caisses et les risques de crédit connexes aux 31 décembre :

	2008			2007		
	Valeur nominale ⁽ⁱ⁾	Juste valeur ⁽ⁱⁱ⁾		Valeur nominale ⁽ⁱ⁾	Juste valeur ⁽ⁱⁱ⁾	
(en millions de dollars)		Éléments d'actif ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Éléments de passif		Éléments d'actif ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Éléments de passif
Contrats sur taux d'intérêt						
Swaps de taux d'intérêt	1 645 \$	12 \$	(281) \$	1 562 \$	22 \$	(23) \$
Swaps sur indices obligataires	575	26	–	417	5	–
	2 220	38	(281)	1 979	27	(23)
Contrats sur actions						
Contrats à terme standardisés						
sur indice boursier	3 857	43	–	3 680	2	(18)
Swaps sur indices boursiers	224	5	(28)	793	4	(12)
Options sur actions vendues ^(iv)	26	–	(2)	88	–	(2)
	4 107	48	(30)	4 561	6	(32)
Contrats de change à terme	15 687	386	(680)	14 347	155	(146)
Total	22 014 \$	472 \$	(991) \$	20 887 \$	188 \$	(201) \$

(i) La valeur nominale de référence représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué afin de calculer l'échange des liquidités et en conséquence, elle n'est pas inscrite dans les états financiers consolidés.

(ii) La juste valeur représente les gains ou pertes non réalisés découlant des contrats dérivés qui sont inscrits à l'état consolidé de l'actif net selon la juste valeur du contrat dérivé. La juste valeur correspond au coût de remplacement de tous les contrats en cours dans les conditions actuelles du marché. Les contrats présentant une juste valeur positive sont inclus dans les montants à recevoir sur les opérations en cours. Les contrats présentant une juste valeur négative sont inclus dans les montants à payer sur les opérations en cours.

(iii) La juste valeur des contrats dérivés inscrite en tant qu'actif représente le coût de remplacement relatif au risque de crédit ou la perte à laquelle les caisses sont exposées en cas de défaut de contreparties aux contrats dérivés. Les montants ne prennent pas en compte les contrats juridiques qui permettent la compensation des positions ni les garanties pouvant être détenues.

(iv) La prime reçue sur les options sur actions vendues s'élève à 3 millions de dollars (4 millions de dollars en 2007).

Durée jusqu'à l'échéance d'après la valeur nominale de référence aux 31 décembre :

	2008				2007			
(en millions de dollars)	Contrats sur taux d'intérêt	Contrats sur actions	Contrats de change	Total	Contrats sur taux d'intérêt	Contrats sur actions	Contrats de change	Total
Moins de un an	718 \$	4 107 \$	15 687 \$	20 512 \$	706 \$	4 561 \$	14 347 \$	19 614 \$
De un an à cinq ans	215	–	–	215	59	–	–	59
Plus de cinq ans	1 287	–	–	1 287	1 214	–	–	1 214
	2 220 \$	4 107 \$	15 687 \$	22 014 \$	1 979 \$	4 561 \$	14 347 \$	20 887 \$

NOTE 5

AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Les autres éléments d'actif comprennent les débiteurs opérationnels, les produits à recevoir et les autres éléments d'actif liés aux placements en actions de sociétés fermées, en infrastructure et en biens immobiliers, ainsi que les cotisations à recevoir et les autres débiteurs non liés aux placements.

(en millions de dollars)	2008	2007
Aux 31 décembre		
Débiteurs liés aux placements	667 \$	553 \$
Charges reportées, charges payées d'avance et autres	194	101
Autres éléments d'actif liés aux placements	861	654
Cotisations à recevoir ⁽ⁱ⁾	164	145
Autres éléments d'actif non liés aux placements	42	26
	1 067 \$	825 \$

(i) Les cotisations à recevoir représentent des montants égaux pour les employeurs et les participants.

NOTE 6

ÉLÉMENTS DE PASSIF LIÉS AUX PLACEMENTS

(en millions de dollars)	2008	2007
Aux 31 décembre		
Dette a)	8 987 \$	6 883 \$
Créditeur aux termes du programme de prêts de titres b)	2 805	6 626
Produits comptabilisés d'avance	105	116
Créditeur et autres éléments de passif	1 484	955
	13 381 \$	14 580 \$

a) Aux 31 décembre, la dette à long terme comprend ce qui suit :

(en millions de dollars)	2008			2007		
	Juste valeur	Coût	Taux d'intérêt moyen pondéré	Juste valeur	Coût	Taux d'intérêt moyen pondéré
Biens immobiliers						
Créances garanties ⁽ⁱ⁾	1 702 \$	1 773 \$	5,94 %	1 292 \$	1 298 \$	6,19 %
Déventures, série A ⁽ⁱⁱ⁾	522	500	4,29 %	521	500	4,50 %
Déventures, série B ⁽ⁱⁱⁱ⁾	–	–	–	501	500	4,29 %
Déventures, série C ^(iv)	395	400	4,40 %	–	–	–
Déventures, série D ^(v)	187	200	5,60 %	–	–	–
Papier commercial ^(vi)	1 092	1 092	2,18 %	1 142	1 142	4,72 %
Créances non garanties	–	–	–	1	1	7,53 %
	3 898	3 965	4,49 %	3 457	3 441	5,18 %
Placements en infrastructure						
Créances garanties ^(vii)	4 744	4 682	4,35 %	3 426	3 323	5,56 %
Papier commercial ^(viii)	345	345	1,79 %	–	–	–
	5 089	5 027	4,18 %	3 426	3 323	5,56 %
Total^(ix)	8 987 \$	8 992 \$	4,31 %	6 883 \$	6 764 \$	5,37 %

- (i) Comprend des prêts hypothécaires et d'autres créances garanties aux échéances variées jusqu'à 2027, chaque titre de créance étant garanti par un bien immobilier déterminé.
- (ii) Déventures d'OMERS Realty Corporation, série A, à 5,48 % émises le 4 décembre 2002 et échéant le 31 décembre 2012.
- (iii) Déventures d'OMERS Realty Corporation, série B, échues le 2 juin 2008.
- (iv) Déventures d'OMERS Realty Corporation, série C, à 4,09 % émises le 8 mai 2008 et échéant le 4 juin 2013.
- (v) Déventures d'OMERS Realty Corporation, série D, à 4,74 % émises le 8 mai 2008 et échéant le 4 juin 2018.
- (vi) Le programme de papier commercial d'OMERS Realty Corporation est autorisé jusqu'à concurrence de 1 600 millions de dollars. Le papier commercial en circulation viendra à échéance entre le 6 janvier 2009 et le 16 mars 2009.
- (vii) Comprend des prêts hypothécaires et d'autres créances garanties aux échéances variées jusqu'à 2032, chaque titre de créance étant garanti par un placement en infrastructure déterminé.
- (viii) Le programme de papier commercial de Borealis Finance Trust est autorisé jusqu'à concurrence de 1 500 millions de dollars. Le papier commercial en circulation viendra à échéance entre le 12 janvier 2009 et le 6 mars 2009.
- (ix) Remboursements de capital prévus pour chacun des cinq exercices postérieurs au 31 décembre 2008 et par la suite :

(en millions de dollars)	
2009	1 780 \$
2010	1 035
2011	410
2012	1 201
2013	790
Par la suite	3 776
	8 992 \$

b) Dans le cadre du programme de prêts de titres, le régime reçoit une garantie en trésorerie qu'il investit dans des placements à court terme productifs d'intérêts. Le régime est tenu de rembourser la garantie en trésorerie à l'expiration de l'entente.

NOTE 7

RÉGIME DE RETRAITE PRINCIPAL D'OMERS

Récapitulatif des états financiers du régime au 31 décembre et pour l'exercice terminé à cette date :

(en millions de dollars)	2008	2007
État de l'actif net		
Actif net lié aux placements ⁽ⁱ⁾	43 306 \$	51 369 \$
Autres éléments d'actif	182	151
Autres éléments de passif	(50)	(41)
Actif net	43 438 \$	51 479 \$
État de l'évolution de l'actif net		
Revenu (perte) net de placement	(8 008) \$	3 936 \$
Cotisations	2 037	1 875
Prestations	(2 023)	(1 828)
Frais d'administration du régime de retraite	(47)	(43)
Total de l'augmentation (diminution)	(8 041)	3 940
Actif net au début de l'exercice	51 479	47 539
Actif net à la fin de l'exercice	43 438 \$	51 479 \$

(i) Exclut les montants à payer aux caisses administrées.

Valeur actuarielle de l'actif net du régime

La valeur actuarielle de l'actif net du régime est établie de façon que le rendement des placements supérieur et inférieur à l'hypothèse de rendement à long terme de 6,75 pour cent en 2008 (6,75 pour cent en 2007) soit constaté sur cinq ans pour lisser les variations de la valeur de marché de l'actif net. En 2008, 9 185 millions de dollars de perte sur les placements ont été débités à titre de rajustement de la valeur actuarielle parce que le rendement des placements était inférieur à l'hypothèse de rendement à long terme par comparaison à 2007, lorsque 550 millions de dollars ont été crédité à titre de rajustement de la valeur actuarielle parce que le rendement des placements a été supérieur à l'hypothèse de rendement à long terme.

Par conséquent, au 31 décembre 2008, le régime avait des pertes nettes de placement de 6 363 millions de dollars (gains nets de placement de 4 567 millions de dollars en 2007) dans une réserve de rajustement de la valeur actuarielle. Ce montant net correspond à la valeur actualisée du rendement net non constaté des placements actualisé selon l'hypothèse de rendement à long terme qui sera constaté de 2009 à 2012 comme suit :

(en millions de dollars)	Rajustement de la valeur actuarielle au 31 déc. 2008 ⁽ⁱ⁾	Rendement des placements non constaté à constater en				Rajustement de la valeur actuarielle au 31 déc. 2007
Année initiale		2009	2010	2011	2012	
2004	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	336 \$
2005	716	762	-	-	-	1 340
2006	1 666	887	945	-	-	2 341
2007	440	156	167	177	-	550
2008	(9 185)	(2 445)	(2 605)	(2 773)	(2 954)	-
	(6 363) \$	(640) \$	(1 493) \$	(2 596) \$	(2 954) \$	4 567 \$

(i) Pour chaque année initiale, les montants de la réserve de rajustement de la valeur actuarielle sont revus à la hausse par l'hypothèse de rendement à long terme. Les montants de la réserve sont constatés dans l'actif actuariel d'après le nombre d'années restant dans la période d'amortissement sur cinq ans.

La variation du rajustement de la valeur actuarielle pour l'exercice terminé le 31 décembre se présente comme suit :

(en millions de dollars)	2008	2007
Intérêt escompté sur le rajustement de la valeur actuarielle d'ouverture ⁽ⁱ⁾	307 \$	390 \$
Rendement de l'exercice en cours supérieur (inférieur) au taux de capitalisation ⁽ⁱ⁾	(9 185)	550
Rendement des exercices précédents (supérieur) inférieur au taux de capitalisation constaté durant l'exercice	(2 052)	(2 164)
Augmentation (diminution)	(10 930)	(1 224)
Rajustement de la valeur actuarielle au début de l'exercice	4 567	5 791
Rajustement de la valeur actuarielle à la fin de l'exercice	(6 363) \$	4 567 \$

(i) Sur la base d'un taux de capitalisation de 6,75 pour cent en 2008 (6,75 pour cent en 2007).

Prestations de retraite constituées du régime

La valeur actuarielle actualisée des prestations de retraite constituées correspond à une estimation de la valeur des obligations au titre des prestations de retraite et autres prestations constituées du régime jusqu'à la date des présentes pour l'ensemble des participants actifs et inactifs. Le calcul de cette obligation est fondé sur les mêmes hypothèses et méthodes actuarielles adoptées par la SA pour établir les exigences de capitalisation minimales comme le prévoit la LRR. À mesure que le régime évolue et que les conditions sous-jacentes changent au fil du temps, il est possible que, dans l'avenir, la valeur actualisée des prestations de retraite constituées soit sensiblement différente de la valeur actuarielle actualisée.

La méthode de répartition des prestations constituées (au prorata des services) est utilisée pour l'évaluation actuarielle. Selon cette méthode, le coût des prestations fournies à un participant augmentera à mesure qu'il vieillira et se rapprochera de la retraite.

Principales hypothèses actuarielles utilisées aux fins de l'évaluation actuarielle du régime aux 31 décembre :

	2008	2007
Taux hypothétique d'inflation	2,25 %	2,50 %
Augmentation hypothétique des gains ouvrant droit à pension (Moyenne d'une table des augmentations liées à l'âge)	1,50 %	1,50 %
Taux d'augmentation des gains ouvrant droit à pension (Taux d'inflation plus taux d'augmentation réel des gains ouvrant droit à pension)	3,75 %	4,00 %
Taux de rendement réel présumé de l'actif du régime	4,25 %	4,25 %
Taux d'actualisation (taux d'inflation plus taux de rendement réel)	6,50 %	6,75 %

De plus, diverses hypothèses démographiques sont utilisées pour estimer la date de service des futures prestations de retraite des participants et de leurs bénéficiaires, y compris des hypothèses portant sur les taux de mortalité, les taux de cessation et les tendances de retraite anticipée. Chaque hypothèse est actualisée périodiquement en fonction d'un examen détaillé de l'évolution du régime et des attentes relatives aux tendances futures.

L'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 2008 prend en compte les modifications connues concernant les participants au régime jusqu'au 29 novembre 2008, les augmentations, en fonction du taux d'inflation réel, des prestations de retraite et des prestations de retraites reportées à effectuer au 1^{er} janvier 2009, et les gains estimatifs ouvrant droit à pension et le taux d'accumulation des années de service décomptées en 2008.

L'excédent (le déficit) de la valeur actuarielle de l'actif du régime par rapport à l'obligation au titre des prestations constituées aux 31 décembre se présente comme suit :

(en millions de dollars)	Note	2008	2007
Juste valeur de l'actif net du régime à la fin de l'exercice		43 438 \$	51 479 \$
Rajustement de la valeur actuarielle		6 363	(4 567)
Valeur actuarielle de l'actif net à la fin de l'exercice		49 801	46 912
Obligation au titre des prestations constituées			
au début de l'exercice		46 830	44 167
Intérêt couru sur les prestations		3 223	3 041
Prestations constituées		1 926	1 799
Prestations versées	12	(2 023)	(1 828)
Pertes (gains) actuariels et modifications			
des hypothèses et méthodes actuarielles		124	(349)
Obligation au titre des prestations constituées			
à la fin de l'exercice		50 080	46 830
Excédent (déficit) de la valeur actuarielle de l'actif net par			
rapport à l'obligation au titre des prestations constituées		(279) \$	82 \$

Étant donné que le régime offre une garantie d'indexation à 100 pour cent, l'obligation au titre des prestations constituées du régime est particulièrement sensible aux variations du taux réel présumé de la hausse des gains ouvrant droit à pension, qui a une incidence sur les prestations futures, et du taux de rendement réel présumé de l'actif du régime qui sert à actualiser ces prestations futures. Une variation des taux réels de 50 points de base portant sur une hypothèse particulière (les autres hypothèses ne variant pas) aura les conséquences approximatives suivantes sur l'obligation au titre des prestations constituées :

Baisse ou hausse de 50 points de base	Effet sur l'obligation au titre des prestations constituées	
Taux d'augmentation des gains ouvrant droit à pension	-/+ 1 306 millions de dollars	-/+ 2,6 %
Rendement réel de l'actif du régime et taux d'actualisation	+/- 3 556 millions de dollars	+/- 7,1 %

Évaluation de solvabilité

La valeur actuarielle de l'actif net et la valeur actuarielle actualisée des prestations de retraite constituées sont présentées selon le postulat de la continuité. Selon la LRR, une évaluation de solvabilité (pour liquidation hypothétique) doit être effectuée pour le régime et ce, même si, de l'avis de la direction, le risque de liquidation est peu probable. Cette évaluation extraordinaire suppose un scénario de liquidation. Selon cette méthode, le passif de solvabilité est calculé à l'aide de taux d'actualisation établis par rapport aux rendements nominaux à long terme des obligations à la date d'évaluation et aucune provision n'est prévue pour les coûts liés aux augmentations salariales futures. À compter de l'évaluation de solvabilité au 31 décembre 2008, le régime a appliqué le lissage de l'actif et du passif de solvabilité, comme le permet la LRR. La capitalisation de solvabilité vise à garantir les prestations d'un régime de retraite advenant sa liquidation. Dans le cas de régimes interentreprises, comme le nôtre, la possibilité de liquidation est peu probable et toutes les exigences en matière de capitalisation devraient être fondées sur le postulat de la continuité à long terme du régime.

La valeur actuarielle actualisée des prestations constituées relative à l'évaluation de solvabilité du régime, après lissage, était estimée à 46 966 millions de dollars au 31 décembre 2008 (44 186 millions de dollars en 2007). Ce montant exclut la valeur des hausses futures du coût de la vie, comme le permet la LRR. Au 31 décembre 2008, la valeur lissée de l'actif du régime, prévoyant une provision pour frais à la liquidation et autres rajustements exigés par la LRR, était de 49 933 millions de dollars (46 851 millions de dollars en 2007). Au 31 décembre 2008, l'excédent de solvabilité du régime s'élevait par conséquent à 2 967 millions de dollars, comparativement à un excédent de 2 665 millions de dollars au 31 décembre 2007.

NOTE 8

CONVENTION DE RETRAITE

La convention de retraite (la « CR ») fournit des prestations de retraite aux participants dont la rémunération est supérieure à la somme qui produit la rente maximale permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu* à l'égard des années de service postérieures à 1991. Selon la Loi sur OMERS, la SA est l'administrateur du régime et l'agent de financement de la CR. La gestion des placements de la CR est distincte de celle du régime.

Les prestations de retraite basées sur les pleins salaires fournies par la CR ne sont pas entièrement capitalisées, mais sont financées selon la politique de financement par répartition afin d'atténuer l'incidence de l'impôt remboursable de 50 pour cent qui s'applique à tous les régimes régis par une convention de retraite. Les cotisations à la CR sont fondées sur les taux de cotisation du régime à la tranche supérieure et sont payables à la CR sur l'excédent des gains par rapport au maximum des gains cotisables reconnu dans le régime, soit 131 820 \$ en 2008 (125 860 \$ en 2007). Les prestations en excédent du montant maximum permis en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* seront versées à même la CR.

Récapitulatif des états financiers de la CR au 31 décembre et pour l'exercice terminé à cette date :

(en millions de dollars)	2008	2007
État de l'actif net		
Actif net lié aux placements	16 \$	18 \$
Autres éléments d'actif	24	20
Autres éléments de passif	(1)	(1)
Actif net	39 \$	37 \$
État de l'évolution de l'actif net		
Revenu (perte) net de placement	(5) \$	2 \$
Cotisations	11	11
Prestations	(4)	(5)
Total de l'augmentation	2	8
Actif net au début de l'exercice	37	29
Actif net à la fin de l'exercice	39 \$	37 \$

Les hypothèses actuarielles utilisées pour la CR correspondent à celles du régime, sauf que le taux d'actualisation au 31 décembre 2008 est de 3,25 pour cent (3,375 pour cent en 2007), taux qui se rapproche de l'incidence de l'impôt remboursable de 50 pour cent qui s'applique à la CR. Une baisse ou une hausse de 50 points de base du rendement réel présumé de l'actif du régime ou du taux d'actualisation (les autres hypothèses ne variant pas) avant de tenir compte de l'impôt remboursable de 50 pour cent, augmenterait ou diminuerait l'obligation au titre des prestations constituées de 14 millions de dollars ou 4,9 pour cent.

Le calcul de la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées de la CR est fondé sur une évaluation actuarielle. Le déficit de l'actif net par rapport à l'obligation au titre des prestations constituées aux 31 décembre s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	Note	2008	2007
Juste valeur de l'actif net à la fin de l'exercice		39 \$	37 \$
Obligation au titre des prestations constituées			
au début de l'exercice		236	172
Intérêt couru sur les prestations		8	6
Prestations constituées		13	7
Prestations versées	12	(4)	(5)
Pertes (gains) actuariels et modification			
des hypothèses et méthodes actuarielles		32	56
Obligation au titre des prestations constituées			
à la fin de l'exercice		285	236
Déficit de la valeur actuarielle de l'actif net par			
rapport à l'obligation au titre des prestations constituées		(246) \$	(199) \$

NOTE 9

REVENU (PERTE) NET DE PLACEMENT

Les placements des caisses sont répartis entre les principales catégories d'actif suivantes : les marchés publics (catégorie constituée d'actions de sociétés ouvertes et de placements productifs d'intérêts, tels que les prêts hypothécaires et les titres de créance privés), les actions de sociétés fermées, l'infrastructure et les biens immobiliers.

Le revenu de l'actif couvrant les instruments financiers dérivés est indiqué dans la catégorie de placement correspondante des catégories d'actif principales. Le revenu (perte) réalisé et non réalisé provenant des instruments financiers dérivés représente une perte de 3 396 millions de dollars (gain de 1 222 millions de dollars en 2007).

Le revenu (perte) de placement des caisses pour chacune des principales catégories d'actif pour l'exercice terminé le 31 décembre s'établit comme suit :

	2008				
(en millions de dollars)	Revenu de placement ⁽ⁱ⁾	Gain (perte) net sur les placements et les dérivés ⁽ⁱⁱ⁾	Total – revenu (perte) de placement	Frais de gestion des placements (note 13b) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Revenu (perte) net de placement
Marchés publics ^(iv)	1 008 \$	(8 076) \$	(7 068) \$	(124) \$	(7 192) \$
Actions de sociétés fermées ^(iv)	78	(644)	(566)	(52)	(618)
Infrastructure	467	173	640	(44)	596
Biens immobiliers ^(v)	533	(95)	438	(7)	431
	2 086 \$	(8 642) \$	(6 556) \$	(227) \$	(6 783)
Gain (perte) découlant des opérations de couverture de change ^(vi)					(1 354)
(Revenu) perte porté au crédit des caisses administrées					124
Revenu (perte) net de placement					(8 013) \$

	2007				
(en millions de dollars)	Revenu de placement ⁽ⁱ⁾	Gain (perte) net sur les placements et les dérivés ⁽ⁱⁱ⁾	Total – revenu (perte) de placement	Frais de gestion des placements (note 13b) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Revenu (perte) net de placement
Marchés publics ^(iv)	1 192 \$	(309) \$	883 \$	(101) \$	782 \$
Actions de sociétés fermées ^(iv)	35	473	508	(56)	452
Infrastructure	396	237	633	(38)	595
Biens immobiliers ^(v)	372	873	1 245	(6)	1 239
	1 995 \$	1 274 \$	3 269 \$	(201) \$	3 068
Gain (perte) découlant des opérations de couverture de change ^(vi)					931
(Revenu) perte porté au crédit des caisses administrées					(61)
Revenu (perte) net de placement					3 938 \$

- (i) Net du total des intérêts sur les éléments de passif liés aux placements en biens immobiliers de 167 millions de dollars (157 millions de dollars en 2007) et sur les éléments de passif liés aux placements en infrastructure de 209 millions de dollars (145 millions de dollars en 2007).
(ii) Comprend la perte nette réalisée de 3 061 millions de dollars (gain net réalisé de 3 584 millions de dollars en 2007).
(iii) Les frais de gestion des placements se rapportent aux activités de l'organisme.
(iv) Le revenu (perte) de placement total relativement aux marchés publics et aux actions de sociétés fermées pour l'exercice terminé le 31 décembre s'établit comme suit :

	2008			2007		
(en millions de dollars)	Revenu de placement	Gain (perte) net sur les placements et les dérivés	Total – revenu (perte) de placement	Revenu de placement	Gain (perte) net sur les placements et les dérivés	Total – revenu (perte) de placement
Marchés publics						
Placements productifs d'intérêts						
Dépôts à court terme	126 \$	– \$	126 \$	212 \$	– \$	212 \$
Obligations et débetures	258	97	355	301	7	308
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	89	(287)	(198)	83	(23)	60
	473	(190)	283	596	(16)	580
Obligations à rendement réel	61	(75)	(14)	58	(25)	33
	534	(265)	269	654	(41)	613
Actions de sociétés ouvertes						
Actions canadiennes	207	(3 641)	(3 434)	171	1 019	1 190
Actions étrangères	267	(4 170)	(3 903)	367	(1 287)	(920)
	474	(7 811)	(7 337)	538	(268)	270
	1 008 \$	(8 076) \$	(7 068) \$	1 192 \$	(309) \$	883 \$
Actions de sociétés fermées						
Actions de sociétés fermées canadiennes	55 \$	(31) \$	24 \$	12 \$	51 \$	63 \$
Actions de sociétés fermées étrangères	23	(613)	(590)	23	422	445
	78 \$	(644) \$	(566) \$	35 \$	473 \$	508 \$

- (v) Le revenu des placements en biens immobiliers comprend les frais de vérification de 2,2 millions de dollars (1,8 million de dollars en 2007) et les frais juridiques de 6,1 millions de dollars (4,0 millions de dollars en 2007).
(vi) Représente le gain (perte) sur les opérations passives de couverture de change sur les marchés publics.

NOTE 10

RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le rendement des placements a été calculé conformément aux méthodes acceptables établies par le CFA Institute et l'Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite et est représentatif des catégories d'actif dans lesquelles les caisses investissent pour l'exercice terminé le 31 décembre.

	2008	2007
Régime de retraite principal d'OMERS		
Placements productifs d'intérêts ⁽ⁱ⁾	7,1 %	4,7 %
Obligations à rendement réel	0,3 %	1,6 %
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	-33,7 %	12,8 %
Actions de sociétés ouvertes étrangères	-25,7 %	-5,6 %
Actions de sociétés fermées	-13,7 %	18,7 %
Infrastructure	11,5 %	12,7 %
Biens immobiliers	6,0 %	22,9 %
Total du régime de retraite principal d'OMERS ⁽ⁱⁱ⁾	-15,3 %	8,7 %
Convention de retraite		
Fonds de placement de la CR ⁽ⁱⁱⁱ⁾	-26,1 %	8,7 %

(i) Les placements productifs d'intérêts comprennent les dépôts à court terme, les obligations et débetures, les prêts hypothécaires et les titres de créance privés.

(ii) Le rendement total comprend les résultats des opérations de couverture de change du régime.

(iii) Exclut le solde de l'impôt remboursable de la CR auprès de l'Agence du revenu du Canada. En 2008, le taux de rendement de la CR, y compris le solde de l'impôt remboursable, était de -12,6 pour cent.

NOTE 11

COTISATIONS

(en millions de dollars)

Exercice terminé le 31 décembre

	2008	2007
Cotisations des employeurs et des participants ⁽ⁱ⁾	1 975 \$	1 840 \$
Transferts d'autres régimes de retraite	39	21
Autres cotisations ⁽ⁱⁱ⁾	34	25
	2 048 \$	1 886 \$

(i) Les cotisations des employeurs et des participants sont financées à parts égales par les employeurs et les participants. Dans le cas des participants dont l'ARN est 65 ans, le taux de cotisation est de 6,5 pour cent (6,5 pour cent en 2007) de la rémunération jusqu'à 44 900 \$ (43 700 \$ en 2007) et de 9,6 pour cent (9,6 pour cent en 2007) de la rémunération en excédent de ce seuil. Dans le cas des participants dont l'ARN est 60 ans, le taux de cotisation est de 7,9 pour cent (7,9 pour cent en 2007) de la rémunération jusqu'à 44 900 \$ (43 700 \$ en 2007) et de 10,7 pour cent (10,7 pour cent en 2007) de la rémunération en excédent de ce seuil.

(ii) Les autres cotisations comprennent les paiements correspondant aux congés autorisés, à la conversion d'âge de retraite normale et aux ajustements de contrats.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, les cotisations versées au régime ont été de 2 037 millions de dollars (1 875 millions de dollars en 2007) et les cotisations versées à la CR ont été de 11 millions de dollars (11 millions de dollars en 2007).

NOTE 12

PRESTATIONS

(en millions de dollars)

Exercice terminé le 31 décembre

	2008	2007
Prestations de retraite des participants	1 656 \$	1 554 \$
Transferts à d'autres régimes de retraite agréés	274	192
Paievements de la valeur de rachat et remboursements de cotisations de participants avec intérêts	97	87
	2 027 \$	1 833 \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, les versements de prestations ont totalisé 2 023 millions de dollars pour le régime (1 828 millions de dollars en 2007) et 4 millions de dollars pour la CR (5 millions de dollars en 2007).

NOTE 13

FRAIS D'ADMINISTRATION DU RÉGIME DE RETRAITE ET FRAIS DE GESTION DES PLACEMENTS

a) Frais d'administration du régime de retraite⁽ⁱ⁾

(en millions de dollars)

Exercice terminé le 31 décembre

	2008	2007
Salaires et avantages sociaux	27 \$	27 \$
Développement de systèmes et autres services achetés	7	7
Locaux et matériel	4	3
Services professionnels ⁽ⁱⁱ⁾	6	3
Déplacements et communication	3	3
	47 \$	43 \$

b) Frais de gestion des placements⁽ⁱ⁾

(en millions de dollars)

Exercice terminé le 31 décembre

	2008	2007
Salaires et avantages sociaux	76 \$	69 \$
Développement de systèmes et autres services achetés	11	9
Locaux et matériel	9	7
Services professionnels ⁽ⁱⁱ⁾	10	8
Déplacements et communication	7	8
Frais d'exploitation et de gestion des placements	114	100
	227 \$	201 \$

(i) Comprend l'imputation des charges de l'organisme.

(ii) Le total des frais pour services professionnels comprend les frais d'évaluation actuarielle indépendante de 1,0 million de dollars (0,6 million de dollars en 2007), les frais de vérification externe de 0,7 million de dollars (0,7 million de dollars en 2007) et les frais de conseils juridiques externes de 5,4 millions de dollars (7,0 millions de dollars en 2007).

NOTE 14

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Les rémunérations pour les exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007 sont incluses dans le poste des salaires et avantages sociaux de la note 13. Le tableau ci-dessous porte sur le salaire de base, le programme de primes au rendement annuelles, le programme de primes au rendement à long terme, la valeur de la rente de retraite et les autres rémunérations touchées par le président-directeur général, le directeur financier et les trois autres dirigeants les mieux rémunérés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

Nom et poste principal	Année	Salaire de base	Programme de primes au rendement annuelles ⁽ⁱ⁾	Programme de primes au rendement à long terme ⁽ⁱⁱ⁾	Valeur de la rente ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Autres rémunérations ^(iv)	Total
Michael Nobrega ^(v)	2008	474 904 \$	442 863 \$	1 856 108 \$	675 366 \$	301 228 \$	3 750 469 \$
Président-directeur général	2007	448 077	885 425	1 900 796	452 743	117 543	3 804 584
	2006	400 000	796 000	1 861 532	–	92 402	3 149 934
Patrick G. Crowley ^(vi)	2008	424 904 \$	425 180 \$	– \$	203 685 \$	22 043 \$	1 075 812 \$
Chef de la	2007	400 000	400 000	–	175 411	13 314	988 725
direction financière	2006	30 769	–	–	6 393	935	38 097
John Macdonald	2008	398 462 \$	341 761 \$	874 500 \$	210 704 \$	47 960 \$	1 873 387 \$
Chef de l'exploitation							
R. Michael Latimer	2008	640 000 \$	– \$	1 955 178 \$	– \$	115 408 \$	2 710 586 \$
Président-directeur général	2007	600 000	600 000	2 017 149	–	66 650	3 283 799
OPGI Management GP Inc. (biens immobiliers)	2006	600 000	600 000	1 980 402	–	52 967	3 233 369
Michael Rolland ^(vii)	2008	425 000 \$	848 036 \$	1 205 889 \$	– \$	56 118 \$	2 535 043 \$
Président-directeur général	2007	336 154	598 229	1 050 394	–	54 015	2 038 792
Borealis Capital Corporation (infrastructure)							

- (i) Le programme de primes au rendement annuelles repose sur l'atteinte combinée des objectifs de l'organisme et des objectifs de rendement individuels, comme les cibles de rendement des placements et les normes de service de rente. Le montant du programme de primes au rendement annuelles se rapporte à l'année où la prime a été gagnée.
- (ii) La participation au programme de primes au rendement à long terme est accordée sous réserve de l'atteinte des objectifs portant sur le rendement des placements sur une période de plusieurs années. Le montant indiqué pour une année donnée représente le montant total gagné dans le cadre du programme de primes au rendement à long terme pour la période de rendement arrivée à échéance à la fin de cette année-là.
- (iii) Représente la valeur de la rente accumulée au cours de l'exercice des participants au régime.
- (iv) Comprennent les cotisations à un régime d'épargne-retraite collective et les cotisations à une convention autre que la CR pour les non participants au régime; les allocations d'embauche, de retraite, d'automobile et autres : l'assurance et autres prestations.
- (v) A pris les fonctions de président-directeur général de la SA le 12 mars 2007. Avant cette nomination, M. Nobrega était président-directeur général de Borealis Capital Corporation (infrastructure). Les montants pour 2007 correspondent à sa rémunération pour les deux postes.
- (vi) Est entré à la SA le 4 décembre 2006.
- (vii) A pris les fonctions de président-directeur général de Borealis Capital Corporation (infrastructure) le 12 mars 2007. Avant cette nomination, M. Rolland occupait le poste de vice-président principal de Borealis Capital Corporation (infrastructure). Les montants pour 2007 correspondent à sa rémunération pour les deux postes.

Le tableau ci-dessous présente les renseignements sur la rente de retraite des personnes dont la rémunération est indiquée ci-dessus et qui sont participants actifs au régime et à la CR au 31 décembre 2008.

Nom et poste principal	Années de service décomptées	Prestations annuelles à payer ⁽ⁱ⁾	Obligation au titre des prestations au début de l'exercice	Évolution de la valeur de la rente	Obligation au titre des prestations à la fin de l'exercice
Michael Nobrega Président-directeur général	1,8	75 267 \$	452 743 \$	675 366 \$	1 128 109 \$
Patrick G. Crowley Chef de la direction financière	2,1	22 067 \$	181 804 \$	203 685 \$	385 489 \$
John Macdonald Chef de l'exploitation	1,0	10 784 \$	– \$	210 704 \$	210 704 \$

(i) Prestation de retraite annuelle à payer au 31 décembre 2008, si la personne avait choisi de prendre sa retraite à cette date. Ce montant est fondé sur les gains ouvrant droit à pension et les années décomptées jusqu'au 31 décembre 2008 et comprend la prestation de raccordement, le cas échéant.

NOTE 15

CAPITAL

La SA définit son capital comme la capitalisation (l'excédent/déficit) de chacun des régimes de retraite d'OMERS, telle qu'elle est calculée chaque année d'après la juste valeur de l'actif net des régimes de retraite d'OMERS et une évaluation actuarielle préparée par l'actuaire indépendant de la SA (notes 7 et 8). La SA a comme objectif de garantir que le régime de retraite principal d'OMERS est entièrement capitalisé à long terme au moyen de la gestion des placements, des taux de cotisation et des prestations. Les placements (note 3), le recours aux dérivés (note 4) et l'effet de levier (note 6) sont fondés sur une répartition de l'actif dont on s'attend qu'elle permettra à chacun des régimes d'atteindre voire dépasser les exigences de capitalisation à long terme moyennant un niveau de risque acceptable qui est conforme à l'énoncé des principes et procédures en matière de placement de chaque régime approuvé par le conseil de la SA. La CR est capitalisée selon la politique de financement par répartition afin d'atténuer l'incidence de l'impôt remboursable de 50 pour cent qui s'applique à tous les régimes régis par une convention de retraite.

La capitalisation de chaque régime et les flux de trésorerie connexes subissent également l'incidence du niveau des cotisations (note 11) et des prestations (note 12). Il appartient à la SP de fixer les taux de cotisation et d'établir les prestations des régimes de retraite d'OMERS.

Le régime et le régime complémentaire sont assujettis aux règlements de la CSFO qui exigent qu'un régime de retraite dépose au moins une fois tous les trois ans un rapport d'évaluation actuarielle de capitalisation et de solvabilité. À ce moment-là, le régime doit prendre des mesures pour combler le déficit de capitalisation et de solvabilité, le cas échéant, quoique la possibilité de liquidation des régimes soit peu probable. Lorsque le rapport d'évaluation de capitalisation déposé d'un régime fait état d'un excédent supérieur à dix pour cent de l'obligation au titre des prestations constituées, la *Loi de l'impôt sur le revenu* exige la réduction des cotisations dans la même proportion que l'augmentation de l'excédent. Lorsque l'excédent déclaré atteint vingt-cinq pour cent de l'obligation au titre des prestations constituées, les cotisations normales doivent être supprimées. Il appartient à la SP de fixer la date de dépôt de l'évaluation actuarielle du régime et du régime complémentaire, sous réserve des exigences des règlements.

NOTE 16

GARANTIES, ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Dans le cadre de ses activités d'exploitation normales, la SA prend des engagements et émet des garanties en rapport avec le financement des placements. Les engagements futurs de financement des placements peuvent comprendre, sans y être limités, des placements en infrastructure, des contrats immobiliers et des contrats de sociétés en commandite portant sur des actions de sociétés fermées. Au 31 décembre 2008, ces engagements futurs totalisaient 6,8 milliards de dollars (5,8 milliards de dollars en 2007). Le montant maximal payable en vertu des garanties émises et des lettres de crédit de soutien fournies dans le cadre des opérations de placement avait une valeur de 397 millions de dollars au 31 décembre 2008 (381 millions de dollars en 2007).

La SA, dans le cours normal des affaires, indemnise ses administrateurs, dirigeants, membres du personnel et certaines autres personnes et ceux de ses filiales et de ses apparentés, relativement aux poursuites intentées contre eux. De plus, la SA peut, dans certaines circonstances dans le cours de ses activités de placement, convenir d'indemniser une contrepartie. Aux termes de ces dispositions, la SA et ses filiales et apparentés peuvent être tenus d'indemniser ces parties au titre des coûts engagés à la suite de diverses éventualités comme des modifications apportées aux lois et règlements ou des réclamations fondées en droit.

La nature éventuelle du passif dans ces conventions et la fourchette d'indemnisation empêchent la SA d'effectuer une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle serait tenue de payer pour toutes lesdites indemnisations.

Au 31 décembre 2008, la SA était engagée dans divers litiges et réclamations. L'issue de ces litiges et réclamations est en soi difficile à prédire mais la direction est d'avis que les obligations susceptibles de découler de ces éventualités n'auront pas de répercussions négatives importantes sur les états financiers consolidés de la SA.

Survol financier des 10 derniers exercices

(en millions de dollars)	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999
Actif net aux 31 décembre										
Marchés publics	28 763	43 291	43 533	39 338	30 283	30 168	23 823	27 755	30 941	30 303
Actions de sociétés fermées	4 162	3 608	2 951	2 391	1 460	914	1 021	1 031	1 128	849
Infrastructure	12 140	8 412	5 585	3 719	2 314	1 426	349	279	-	-
Biens immobiliers	12 037	10 904	8 541	6 180	6 898	6 920	7 747	8 181	4 707	4 126
	57 102	66 215	60 610	51 628	40 955	39 428	32 940	37 246	36 776	35 278
Autres éléments d'actif liés aux placements	1 366	1 001	699	765	494	578	733	652	637	493
Passif lié aux placements	(14 474)	(15 029)	(13 088)	(10 772)	(5 267)	(7 297)	(3 540)	(3 977)	(860)	(280)
Actif net lié aux placements	43 994	52 187	48 221	41 621	36 182	32 709	30 133	33 921	36 553	35 491
Éléments d'actif (de passif) non liés aux placements										
Montants à payer aux caisses administrées	(672)	(800)	(741)	(639)	(553)	(496)	(440)	(487)	(528)	(502)
Autres éléments d'actif (de passif)	155	129	125	83	26	(120)	(188)	(191)	(150)	(59)
Actif net	43 477	51 516	47 605	41 065	35 655	32 093	29 505	33 243	35 875	34 930
Évolution de l'actif net										
pour les exercices terminés les 31 décembre										
Actif net au début de l'exercice	51 516	47 568 ⁽ⁱ⁾	41 065	35 655	32 093	29 505	33 243	35 875	34 930	31 380
<i>Variations attribuables aux activités de placement</i>										
Revenu (perte) total de placement	(7 910)	4 200	6 803	5 767	3 907	3 751	(2 358)	(1 362)	2 114	4 711
Frais de gestion des placements	(227)	(201)	(169)	(160)	(147)	(158)	(103)	(69)	(62)	(52)
	(8 137)	3 999	6 634	5 607	3 760	3 593	(2 461)	(1 431)	2 052	4 659
Revenu (perte) porté au crédit des caisses administrées	124	(61)	(104)	(92)	(66)	(51)	28	4	(47)	(85)
Revenu (perte) net de placement	(8 013)	3 938	6 530	5 515	3 694	3 542	(2 433)	(1 427)	2 005	4 574
<i>Variations attribuables aux activités de retraite</i>										
Cotisations										
Employeurs et participants	1 975	1 840	1 739	1 498	1 363	404	-	-	-	-
Autres cotisations	73	46	53	36	46	42	47	36	30	27
	2 048	1 886	1 792	1 534	1 409	446	47	36	30	27
Versements de prestations aux participants										
Rentes versées	(1 656)	(1 554)	(1 492)	(1 410)	(1 353)	(1 246)	(1 153)	(1 034)	(916)	(817)
Paiements de valeur de rachat et autres paiements	(371)	(279)	(252)	(193)	(145)	(110)	(149)	(159)	(129)	(188)
	(2 027)	(1 833)	(1 744)	(1 603)	(1 498)	(1 356)	(1 302)	(1 193)	(1 045)	(1 005)
Frais d'administration du régime de retraite	(47)	(43)	(38)	(36)	(43)	(44)	(50)	(48)	(45)	(46)
Actif net à la fin de l'exercice	43 477	51 516	47 605	41 065	35 655	32 093	29 505	33 243	35 875	34 930
Excédent (déficit) actuariel aux 31 décembre										
Régime de retraite principal d'OMERS										
Actif net	43 438	51 479	47 576	41 046	35 643	32 087	29 500	33 236	35 867	34 921
Rajustement de la valeur actuarielle de l'actif net	6 363	(4 567)	(5 791)	(2 707)	1 168	3 888	6 048	2 239	(1 913)	(3 957)
Actif actuariel	49 801	46 912	41 785	38 339	36 811	35 975	35 548	35 475	33 954	30 964
Obligation relative aux prestations constituées	(50 080)	(46 830)	(44 167)	(41 123)	(37 774)	(35 466)	(33 034)	(30 955)	(28 104)	(25 462)
Excédent (déficit)	(279)	82	(2 382)	(2 784)	(963)	509	2 514	4 520	5 850	5 502
CR										
Actif net	39	37	29	19	12	6	5	7	8	9
Obligation relative aux prestations constituées	(285)	(236)	(172)	(157)	(149)	(69)	(63)	(71)	(54)	(42)
(Déficit)	(246)	(199)	(143)	(138)	(137)	(63)	(58)	(64)	(46)	(33)
Taux de rendement annuel global										
pour les exercices terminés les 31 décembre										
Régime de retraite principal d'OMERS										
Rendement pondéré dans le temps sur la valeur de marché	-15,3 %	8,7 %	16,4 %	16,0 %	12,1 %	12,7 %	-7,1 %	-3,4 %	6,2 %	15,2 %
Indice de référence	-13,2 %	5,6 %	13,7 %	13,2 %	9,9 %	15,5 %	-7,4 %	-4,2 %	4,1 %	14,7 %
Rendement nécessaire à la capitalisation (taux d'inflation compris)	5,4 %	6,6 %	5,9 %	6,4 %	6,4 %	6,3 %	8,1 %	5,0 %	7,5 %	6,8 %
Fonds d'investissement de la CR⁽ⁱⁱ⁾										
Rendement pondéré dans le temps sur la valeur de marché	-26,1 %	8,7 %	16,4 %	16,0 %	12,1 %	12,7 %	-7,1 %	-3,4 %	6,2 %	15,2 %
Indice de référence	-27,3 %	5,6 %	13,7 %	13,2 %	9,9 %	15,5 %	-7,4 %	-4,2 %	4,1 %	14,7 %

(i) L'actif net au début de l'exercice 2007 a été réduit de 37 millions de dollars pour tenir compte de la modification de méthode comptable pour les coûts de transaction.

(ii) Exclut le solde de l'impôt remboursable de la CR auprès de l'Agence du revenu du Canada.

Glossaire

Actions de sociétés fermées – Les actions de sociétés fermées s'entendent d'actions ou de titres de participation assimilables à des actions de sociétés qui ne sont généralement pas cotées en bourse.

Conseil de la SA – Le conseil d'administration de la SA.

Convention de retraite ou CR – Le régime des participants dont la rémunération est supérieure à la somme qui produit la rente maximale permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Constitution des prestations – Constitution des prestations de retraite basées sur une formule utilisant les années de service décomptées, les gains ouvrant droit à pension et un taux annuel d'accumulation. Elle correspond à une prestation annuelle dont le versement commencera à l'âge de retraite normale.

Couverture de change – Technique utilisée pour compenser les risques associés à la variation de la valeur d'une devise.

Débentures – Obligations qui ne sont pas garanties par des actifs particuliers d'une entreprise.

Dettes garanties – Dette adossée à un bien en nantissement ou garantie par celui-ci afin de réduire le risque associé au prêt pour les créateurs, de sorte que si le débiteur fait défaut, le créancier peut saisir le bien en nantissement en remboursement de la dette.

Dettes non garanties – Dette qui n'est pas adossée à un bien en nantissement ni garantie par celui-ci.

Gestion active et directe – Gestion active et directe s'entend de notre participation au processus décisionnel permanent des entreprises dans lesquelles nous investissons en ce qui concerne leur stratégie, les décisions d'investissements importants, l'établissement de cibles financières annuelles et la surveillance du rendement par rapport à ces cibles, la gestion des risques et la surveillance de la gouvernance.

Indice de référence – Norme ou point de référence par rapport auquel on mesure le rendement d'un placement. Il s'agit en général d'un indice extérieur passif (p. ex. l'indice composé S&P/TSX) ou, dans le cas des placements de la SA sur les marchés privés, d'un rendement absolu prédéterminé en fonction des plans d'exploitation approuvés par le conseil de la SA.

Indice de référence sur mesure – Indice de référence calculé d'après l'affectation moyenne pondérée à deux ou plusieurs indices de référence sous-jacents (p. ex. un indice mixte composé de l'indice des bons du Trésor à 30 jours DEX et de l'indice obligataire universel DEX).

Infrastructure – L'investissement dans l'infrastructure fait appel aux placements directs dans des biens sensibles à l'inflation qui sont essentiels au succès à long terme d'une économie industrielle moderne. Certains placements en infrastructure sont assujettis à l'établissement de taux réglementaires, à des niveaux de prestation de service, voire les deux.

Instrument financier dérivé / Dérivé – Contrat financier dont la valeur est fonction des fluctuations de la valeur des actifs ou des indices sous-jacents. Les opérations sur dérivés peuvent être menées sur des bourses ou sur le marché hors cote par l'intermédiaire de courtiers en

valeurs mobilières. Les contrats sur dérivés qui comprennent les contrats à terme, les contrats à livrer, les swaps et les options, font l'objet d'une discussion plus détaillée à la note 4 des états financiers consolidés de la SA.

Lissage actuariel – Méthode d'usage courant et acceptée par les actuaires et les autorités de réglementation des retraites pour réduire l'effet des fluctuations à court terme des marchés sur la capitalisation des régimes de retraite, en reportant et en constatant sur cinq ans les variations positives ou négatives de l'actif net par rapport à l'objectif de capitalisation à long terme.

Marchés publics – Les placements sur les marchés publics sont des placements en titres productifs d'intérêts (p. ex. des obligations, des débentures et des bons du Trésor) et en titres de participation (p. ex. des actions, des parts de fiducie, des bons de souscription et des parts de fonds communs de placement) négociés partout dans le monde à des bourses reconnues.

Objectif/plan stratégique global – Se rapporte à la SA, notamment OMERS Pension Group, OMERS Capital Markets, Borealis Infrastructure, OMERS Private Equity, Groupe immobilier Oxford, OMERS Strategic Investments et les fonctions liées à l'organisme.

Obligation au titre des prestations constituées / Prestations de retraite constituées – La valeur actuarielle actualisée des prestations de retraite future accumulées jusqu'à présent.

Obligations à rendement réel – Obligations négociables productives d'intérêts qui paient un taux nominal semestriel calculé d'après la somme du capital et un élément de compensation qui se rajuste en fonction de l'inflation.

Obligations nominales – Obligations dont l'intérêt et le capital sont remboursés sans rajustement contractuel en fonction de l'inflation.

OMERS – Le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario représente le régime combiné qui comprend la SP, la SA, le régime, la CR et le régime complémentaire.

Papier commercial – Instrument de créance à court terme non garanti émis par des sociétés, en général pour satisfaire leurs besoins de financement à court terme.

Placements passifs – Investir d'une manière qui permet de reproduire le rendement d'un indice du marché (p. ex. l'indice composé S&P/TSX).

Point de base – Un point de base est égal à 1/100^e de un point de pourcentage.

Politique de financement par répartition – Les prestations de retraite promises ne sont pas entièrement capitalisées à l'avance, mais les cotisations sont versées à la CR pour capitaliser les prestations. Cette variante de la politique de financement est utilisée par la SA pour la CR, afin d'atténuer l'incidence de l'impôt remboursable de 50 pour cent qui s'applique aux régimes régis par une CR.

Prestation de raccordement – Prestation temporaire offerte aux employés qui prennent leur retraite avant l'âge de 65 ans. La prestation de raccordement complète le revenu de retraite jusqu'à l'âge de 65 ans. La prestation de raccordement n'est pas nécessairement liée à l'importance des prestations prospectives des régimes publics.

Promoteur du régime – L'organisme qui a le pouvoir de créer un régime de retraite et/ou remanier un régime de retraite existant. Le promoteur du régime est en général un employeur, mais ce peut être aussi un syndicat, une association, le gouvernement, ou plusieurs d'entre eux. Pour les régimes de retraite d'OMERS, la Société de promotion est composée de représentants des employeurs et des participants et agit comme promoteur.

Rapport d'évaluation actuarielle – Rapport formulé par l'actuaire de la SA sur la capitalisation des régimes de retraite d'OMERS. L'évaluation actuarielle est fondée sur une série d'hypothèses, telles qu'approuvées par le conseil de la SA, notamment des hypothèses démographiques et économiques.

Régime à prestations déterminées – Dans un régime à prestations déterminées, les prestations du participant sont déterminées par une formule reposant en général sur les années de service multipliées par les gains, plutôt que par le rendement de placement des cotisations.

Régime complémentaire – Le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux est un régime de retraite agréé distinct et indépendant qui offre des prestations que ne prévoit pas le régime de retraite principal d'OMERS et qui n'est pas financé par le régime de retraite principal d'OMERS.

Régime de retraite principal d'OMERS ou le régime – Le régime de retraite principal agréé est administré par la SA selon la Loi sur OMERS.

Régimes de retraite d'OMERS ou les régimes – Collectivement, le régime de retraite principal d'OMERS, la convention de retraite (CR) associée au régime et le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux.

SA – La Société d'administration d'OMERS.

SP – La Société de promotion d'OMERS.

Stratégies de rendement absolu – Stratégies dont on s'attend qu'elles produisent des rendements positifs, quelles que soient les fluctuations des marchés financiers, en raison de leur faible corrélation avec les grands marchés financiers. On peut recourir à des stratégies de rendement absolu dans l'objectif d'accroître le rendement global du portefeuille de placement corrigé du risque, tout en contribuant à la stabilité des rendements globaux du portefeuille.

Taux d'actualisation – Taux d'intérêt servant à calculer la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs prévus.

Taux de rendement réel – Rendement nominal rajusté en fonction de l'inflation.

Valeur de rachat – Somme forfaitaire nécessaire aujourd'hui pour remplacer le montant de retraite future d'un participant d'après ses années de service et ses gains jusqu'à présent. La valeur de rachat fluctue en fonction du changement de certains facteurs comme l'âge du participant, l'inflation et les taux d'intérêt courants.

Vote par procuration – Processus par lequel un actionnaire exprime son opinion sur des mesures proposées par une société, en soumettant son vote lors de l'assemblée annuelle d'une entreprise.



Société d'administration

1, avenue University
Bureau 800
Toronto ON M5J 2P1

Tél. : 416 369 2400
Sans frais : 1 800 387 0813
Courriel : client@omers.com
www.omers.com

Available in English

UNE ÉQUIPE PRÉPARER L'AVENIR

OMERS

Rapport annuel 2008

OMERS a été créé en 1962 en tant que régime de retraite des employés des administrations municipales de l'Ontario. Le 30 juin 2006, la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « Loi sur OMERS ») est entrée en vigueur. La loi a prorogé la Commission du régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario sous le nom de Société d'administration (SA) d'OMERS et créé une Société de promotion (SP) en remplacement du gouvernement de l'Ontario comme promoteur du régime.

Les promoteurs (c.-à-d. les participants, les employeurs et les retraités du régime, par l'intermédiaire de leurs syndicats, associations et autres organismes) nomment les membres des conseils de la SP et de la SA. À compter du 30 juin 2009, la SP nommera les membres du conseil de la SA.

Société de promotion d'OMERS

Le conseil de la Société de promotion d'OMERS compte 14 membres, dont sept représentants des participants au régime et sept représentants des employeurs.

La SP est investie des responsabilités suivantes :

- Déterminer la structure du régime en vue des prestations à fournir par les régimes de retraite;
- Fixer les taux de cotisation des participants et des employeurs participants;
- Établir ou modifier un fonds de réserve pour stabiliser les taux de cotisation;
- Fixer la rémunération et établir le protocole de nomination des membres des conseils de la SP et de la SA.

Société d'administration d'OMERS

Le conseil de la Société d'administration d'OMERS compte 14 membres, dont sept représentants des participants au régime et sept représentants des employeurs. La SA est l'administrateur des régimes de retraite d'OMERS.

Le conseil de la SA est investi des responsabilités suivantes :

- Nommer et superviser les membres de l'équipe de direction de la SA;
- Élaborer les politiques de placement, établir la répartition de l'actif et gérer les actifs placés des régimes de retraite d'OMERS;
- Superviser les services de retraite, l'administration et l'évaluation des régimes;
- Nommer les vérificateurs de la SA et l'actuaire des régimes de retraite d'OMERS.

Direction de la SA d'OMERS

La direction de la SA conduit les affaires de la SA. Elle est investie de vastes obligations pour s'assurer qu'OMERS s'acquitte de ses responsabilités prévues par la loi et connexes envers les participants aux régimes, dont notamment :

- Administrer les régimes de retraite d'OMERS;
- Pourvoir à l'évaluation actuarielle des régimes de retraite d'OMERS;
- Placer les actifs des régimes de retraite d'OMERS et évaluer les régimes;
- Fournir un soutien administratif et technique à la SP.

Table des matières

1 OMERS en bref	10 Rapport des vérificateurs
Notre priorité : tenir notre promesse de retraite	11 États financiers et notes
2 Message des coprésidents	
3 Message du directeur général	
4 Bilan de l'année	
6 Gouvernance – Société de promotion d'OMERS	
9 Membres de la Société de promotion	



Notre priorité : tenir notre promesse de retraite

Le régime de retraite principal d'OMERS est un régime de retraite interentreprises au service de plus de 390 000 employés participants actuels et anciens de plus de 920 administrations municipales, conseils scolaires, bibliothèques, services de police et d'incendie, sociétés d'aide à l'enfance et autres organismes locaux en Ontario. Les participants à OMERS font également partie de divers syndicats et groupes associatifs. Le régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Les cotisations versées à parts égales par les employeurs et les employés participants financent environ 30 % des prestations, tandis que le revenu de placement du régime finance les 70 % restants à long terme.

« Notre engagement
reste le même : offrir la
meilleure gouvernance
de notre secteur. »

Brian O'Keefe, coprésident,
Groupe des employés,
et Marianne Love, coprésidente,
Groupe des employeurs



Toujours au service de nos participants

En 2008, notre deuxième année complète d'exploitation, la Société de promotion (SP) d'OMERS a réalisé des progrès importants en vue de l'accomplissement de son mandat et de l'amélioration de la gouvernance conjointe des régimes de retraite d'OMERS.

Historique

La SP a été créée par la Loi sur OMERS qui est entrée en vigueur à la fin du mois de juin 2006. Elle est la clé de voûte du nouveau modèle de gouvernance indépendante adopté pour OMERS. En vertu de la législation, le gouvernement provincial a été remplacé à titre de promoteur du régime par la SP, ce qui confère aux employeurs, aux employés et aux retraités un droit de regard sur le régime de retraite.

Au mois de juin 2006, hormis la désignation des membres du conseil d'administration, nous n'étions pas très avancés. Nous avons adopté un nouveau modèle de gouvernance, inédit dans le secteur des caisses de retraite, mais nous ne disposons d'aucune infrastructure, d'aucune coordination avec les processus de la Société d'administration (SA) d'OMERS et d'aucun financement de longue durée.

Accomplissement de notre mandat

Malgré les difficultés rencontrées tout au long de notre développement au cours de ces trente derniers mois, la SP est aujourd'hui un organisme entièrement fonctionnel, capable de s'acquitter de ses responsabilités prévues par la loi. Cela n'aurait pas été possible sans l'extraordinaire dévouement de nos 14 membres et de notre personnel réduit.

Nos membres sont nommés par les promoteurs d'OMERS pour exécuter les obligations de la SP prévues et définies par la Loi de 2006 sur OMERS. Dans le même temps, la SP a parfaitement conscience du fait que chaque décision et chaque initiative que nous prenons aura un effet sur les intérêts des participants, employeurs et retraités d'OMERS. Pour 2008, nous nous étions fixés trois objectifs prioritaires :

- 1) Nous voulions achever l'élaboration de notre structure de gouvernance et mettre en place une infrastructure de soutien nous permettant de remplir nos obligations de manière efficace et économique. Nous avons rempli cet objectif tout en améliorant la coordination des procédures de fonctionnement de la SA et de la SP, et en minimisant les doubles emplois et les inefficiences.

Pour faire avancer notre processus de gouvernance interne, nous avons créé trois nouveaux comités permanents – Information sur la structure du régime; Ressources humaines et rémunération; et Gouvernance – qui nous ont permis de répartir efficacement les responsabilités et le temps requis entre les membres du conseil. Nous avons en outre créé un petit groupe de soutien composé de spécialistes dévoués sous la direction de Tim Hammill, directeur général, cadre expérimenté dans le domaine des services financiers.

- 2) Le deuxième objectif prioritaire était la révision de notre processus de modifications précises du régime de manière à le rendre plus ouvert et plus transparent. En octobre, nous avons adopté deux nouvelles procédures visant à simplifier et améliorer le processus de modifications spécifiques annuelles du régime et l'examen des taux de cotisation.

Nous avons également accompli notre deuxième cycle d'examen des modifications spécifiques du régime. Nous avons examiné six modifications potentielles de la structure du régime, dont l'une s'attaquant aux inégalités des taux de cotisation. (Les décisions concernant la structure du régime sont décrites plus en détail dans le Bilan de l'année, à la page 4 du présent rapport annuel.)

- 3) Nous voulions nous assurer que nos besoins de financement à long terme étaient garantis. En août, nous avons conclu une prolongation de l'entente de financement initiale du gouvernement provincial qui devrait, du moins dans un avenir prévisible, différer le besoin de prélèvement direct auprès des participants au régime pour les coûts de la SP.

Notre engagement envers votre avenir

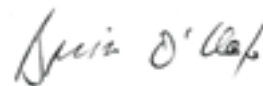
Grâce aux progrès importants réalisés en 2008, nous disposons désormais de l'infrastructure et de l'expérience requises pour relever les défis et saisir les occasions qui se présenteront à l'avenir. Notre priorité immédiate reste toutefois de remplir nos obligations concernant la composition du conseil de la SA au début 2009 et de préparer les propositions de la structure du régime. Nous avons également entrepris un projet visant à définir les objectifs stratégiques de la structure du régime et à évaluer leur intégration dans le processus de planification stratégique de la SA.

La SP est fière de faire partie de l'équipe d'OMERS et des progrès importants qui ont été réalisés en 2008. Notre structure de gouvernance continue d'évoluer afin de répondre aux besoins du régime et la SP est désormais en excellente position pour faire face aux conséquences de la crise financière mondiale pour les régimes de retraite d'OMERS.

Nous nous réjouissons à l'avance de continuer à servir nos participants, nos retraités, nos employeurs et nos promoteurs. En collaboration avec la SA, notre engagement reste le même : offrir la meilleure gouvernance de notre secteur pour les régimes de retraite et les participants d'OMERS.



Marianne Love
Coprésidente du conseil,
Groupe des employeurs



Brian O'Keefe
Coprésident du conseil,
Groupe des employés



Message du directeur général

En 2008, la SP a désigné une équipe de soutien réduite que j'ai l'honneur de diriger. Durant cette année, nous avons mis en place une infrastructure qui apporte son soutien, ainsi que son expertise en matière de politiques relatives aux régimes de retraite, aux activités de la SP.

En plus de réaliser ses objectifs en matière de gouvernance, la SP, avec le concours de la SA, a également apporté les compétences nécessaires à l'élaboration de propositions efficaces. La SP est désormais en bonne position pour relever les défis de la présente conjoncture économique au nom de ses parties prenantes.



Tim Hammill
Directeur général

Bilan de l'année

L'année 2008 a été riche en réalisations pour la SP. Nous avons résolu un certain nombre de questions se rapportant à nos obligations permanentes et accompli des progrès importants dans la mise en place d'une infrastructure organisationnelle qui nous permettra de fonctionner normalement, en étroite collaboration avec la SA, afin d'assumer nos responsabilités à l'avenir.

La SP est responsable des éléments fondamentaux qui déterminent la nature des régimes de retraite d'OMERS. Notre mandat englobe plusieurs domaines, dont la structure des régimes, l'établissement des conditions de participation à ces régimes, l'établissement des taux de cotisation, la détermination de la date de dépôt de l'évaluation des régimes prévue par la loi au moins tous les trois ans, et l'établissement des directives de composition, de la rémunération et de la méthode de sélection des membres de la SP et, à compter de la mi-2009, des membres du conseil de la SA.

Le projet de loi 206 a marqué le début d'une nouvelle ère pour la gouvernance d'OMERS – cette réforme était réclamée depuis un certain temps par les participants comme par les promoteurs du régime. Nous pensons que l'année 2008 a démontré que cette nouvelle ère sera bénéfique pour toutes les parties prenantes d'OMERS.

Notre équipe

- Les 14 membres de la SP sont nommés directement par les promoteurs — dont sept représentants des employeurs et sept représentants des participants.
- La province de l'Ontario a fixé la composition originale de la SP en fonction de la représentation des groupes de promoteurs les plus importants. La SP a prévu de réexaminer ce principe au début de 2009. La composition actuelle de la SP est décrite en détail aux pages 6 et 9.
- Les membres de la SP possèdent un vaste éventail de compétences et d'expériences qui reflètent équitablement les besoins et les intérêts des participants, des retraités et des employeurs.

2008 – Une année de construction

- Nous nous sommes concentrés sur la mise en place de l'infrastructure de gouvernance et de fonctionnement afin de pouvoir remplir notre mandat.
- Nos arrangements de travail avec la SA ont été formalisés et continuent d'être affinés. Nous avons entrepris un projet visant à clarifier et documenter nos processus conjoints afin d'assurer l'efficacité et l'exécution transparente de nos responsabilités respectives.
- Nous avons terminé la rédaction de nos politiques et règlements administratifs en matière de gouvernance, y compris les politiques relatives à la confidentialité et aux communications.
- La SP a l'obligation d'être informée et éclairée. La politique relative à la formation du conseil de la SP définit les

directives et les recommandations à suivre en matière de formation continue, en particulier pour les programmes intensifs d'accréditation sur les directives de retraite et les questions de gouvernance; elle prévoit également des occasions d'assister à des conférences sur les régimes de retraite du secteur public et à des ateliers de formation internes.

- Nous avons nommé notre propre actuaire indépendant qui collabore avec les actuaires internes et externes de la SA.
- Nous avons créé trois nouveaux comités permanents :
 - Le comité d'information sur la structure du régime (CISR)
Le CISR a recommandé une méthode améliorée pour les modifications spécifiques du régime qui est simple, transparente et plus largement ouverte aux suggestions. Les parties prenantes peuvent soumettre directement leurs propositions concernant la structure du régime en remplissant un formulaire téléchargeable sur notre site Web.
 - Le comité des ressources humaines et de la rémunération (CRHR)
Le CRHR a formulé des recommandations relatives à l'augmentation des effectifs permanents. Le comité, avec l'aide de conseillers externes, a en outre entamé l'examen des rémunérations pour la SP et la SA, conformément aux dispositions de la Loi sur OMERS.
 - Le comité de la gouvernance d'entreprise (CGE)
Le CGE a élaboré un règlement administratif sur la composition pour le conseil de la SA. Bien que le règlement n'ait pas été approuvé à la majorité requise des deux-tiers à la fin de l'exercice, ce travail se poursuit en 2009. Le CGE a également entamé l'examen des autres questions liées à la gouvernance, dont la composition de la SP.

L'équipe de soutien

- En mars 2008, la SP a recruté un directeur général possédant une vaste expérience dans les domaines juridique et financier, et des affaires. Ce dernier a amélioré l'infrastructure et les procédures d'exploitation de la SP, élaboré des recommandations concernant le recrutement de personnel permanent, exécuté le processus de financement permanent et continué à établir des relations avec les groupes d'exploitation de la SA.

Communications

- En plus du rapport annuel, la SP collabore avec la SA sur d'autres communications, parmi lesquelles des bulletins et des réunions d'information.
- Les membres de la SP reçoivent le matériel et les ressources documentaires requis pour informer leurs groupes de promoteurs. Certains membres de la SP assument également le rôle « d'ambassadeur » en intervenant dans le cadre de conférences sur les régimes de retraite du secteur public.

- Le site Web de la SP est régulièrement mis à jour. Les comptes rendus des réunions du conseil et les modifications aux protocoles et aux règlements administratifs sont désormais consultables en ligne. De nouveaux échéanciers et de nouvelles procédures pour la proposition de modifications spécifiques du régime, y compris un formulaire de soumission téléchargeable, ont été mis en ligne pour permettre aux parties prenantes d'accéder plus facilement au processus.

Accomplir le travail de la SP

- En 2008, la SP a tenu 14 réunions du conseil et 26 réunions des comités permanents internes. Il y a eu également de nombreuses réunions de travail, que ce soit entre la SP et la SA ou par l'entremise des comités mixtes, qui se tiennent généralement en marge des réunions plénières du conseil d'administration. Un relevé de présence des membres aux réunions se trouve à la page 8.
- La SP a organisé une retraite de planification stratégique à l'automne 2008 afin d'examiner les exigences législatives, y compris les procédures liées à la structure du régime ainsi que la composition et les protocoles de nomination au conseil de la SA.

Décisions au sujet de la structure du régime

La SP a déposé l'évaluation actuarielle du régime pour 2008 le 31 décembre 2007, et a par conséquent fixé les taux de cotisation et examiné les propositions relatives à la structure du régime.

Conjointement avec la SA, la SP a envisagé six modifications de la structure du régime :

1. *Suppression de l'acquisition immédiate de prestations et remplacement par l'acquisition après 24 mois pour les participants qui adhèrent au régime après le 1^{er} janvier 2010.*
2. *Suppression des subventions de retraite anticipée pour les participants ayant des droits acquis différés qui adhèrent au régime après le 1^{er} janvier 2010.*
3. *Autorisation pour les auxiliaires médicaux de négocier l'âge de retraite normale de 60 ans.*
4. *Modification, à compter du 1^{er} juillet 2008, de la rente maximale d'OMERS pour la ramener de 81,33 % à 70 % des gains ouvrant droit à pension dans le cas des participants à des régimes complémentaires dont l'âge de retraite normale est de 60 ans.*
5. *Plafonnement des gains ouvrant droit à pension au-dessus d'un certain pourcentage du salaire de base.*

Après examen complet, aucune des cinq modifications proposées ci-dessus n'a été approuvée en 2008. Toutefois, ces modifications pourront à nouveau être proposées à l'avenir et les propositions peuvent être soumises à une médiation ou un arbitrage avec un vote à la majorité simple.

6. *Taux de cotisation révisés pour 2009.*

La sixième modification proposée a été approuvée. Les taux de cotisation n'avaient pas bougé depuis 2006 et la SP a approuvé à l'unanimité les nouveaux taux de cotisation pour les employeurs et les employés dans divers groupes pour 2009.

La SP veille résolument à ce que les taux de cotisation soient équitables et reflètent la juste valeur des coûts des prestations de retraite fournies. Les nouveaux taux de cotisation ont diminué légèrement pour la plupart des groupes et augmenté légèrement pour les participants dont l'âge de la retraite normale est de 60 ans.

Financement permanent

- La SP a négocié des dispositions de financement permanent en 2008, pour répondre aux exigences législatives et garantir sa capacité de s'acquitter de ses obligations.
 - Le Protocole conjoint entre la SP et la SA sur le remboursement de certaines charges d'exploitation, après confirmation par la Cour supérieure, a été mis en œuvre en 2008, et les processus et procédures de conformité et de transparence sont continuellement peaufinées et améliorées.
 - Un règlement administratif établi au printemps 2008 prévoit la mise en place d'un mécanisme de perception des frais de la SP non couverts par le Protocole conjoint auprès des participants et des employeurs.
- La SP a obtenu une modification et une prolongation de l'entente de financement initiale avec la province de l'Ontario. Par conséquent, la perception des coûts ne devrait pas être requise avant très longtemps.

Collaborer avec la Société d'administration d'OMERS

- Le conseil de la SA et la direction de la SA ont continué d'apporter leur soutien technique et administratif à la SP, et présenté des exposés et des mises à jour réguliers lors de réunions du conseil et des comités de la SP.
- La SA et la SP ont organisé deux ateliers d'information et de formation conjoints en 2008. Ces ateliers constitueront des tribunes permanentes et utiles pour améliorer les compétences et les connaissances requises de chaque conseil, et pour renforcer le modèle de gouvernance coopérative.
- Un nouveau sous-comité mixte composé de membres des conseils de la SP et de la SA s'est réuni à huit reprises pour examiner les ententes d'exploitation. Ses travaux devraient être terminés au début 2009.
- La SP et la SA ont chacune participé aux réunions de printemps et d'automne pour les participants, les employeurs, les parties prenantes et les promoteurs. La SA a traité du rendement des placements tandis que la SP a fourni des mises à jour sur la structure et les prestations du régime.
- La SP et la SA ont travaillé ensemble sur le mémoire d'OMERS à l'intention de la Commission d'experts en régimes de retraite. Les deux conseils continuent de plancher sur l'avenir de la réglementation des régimes de retraite et les occasions nécessaires pour tenir la promesse d'OMERS en matière de retraite.

Gouvernance – Société de promotion d'OMERS

La SP a été créée par la Loi de 2006 sur OMERS afin de remplir la fonction de promoteur du régime, ce qui confère aux employeurs et aux employés un droit de regard accru sur le régime de retraite. La SP s'est engagée à respecter la longue tradition de gouvernance d'entreprise exemplaire d'OMERS en maintenant des normes élevées d'intégrité, de formation, de transparence et de communication dans l'exécution de ses responsabilités.

Gouvernance

La SP s'efforce d'atteindre des normes de pratiques exemplaires dans la gouvernance d'entreprise. Pour réaliser cet objectif, la SP a élaboré des politiques et des pratiques en collaboration avec des conseillers indépendants qui possèdent une expertise et une expérience dans ce domaine. La structure de gouvernance englobe :

- Les règlements administratifs et les politiques internes qui appuient cet engagement envers une norme de pratiques exemplaires.
- Un programme de formation continue pour les membres qui comprend des programmes d'accréditation des administrateurs sur les questions de gouvernance, l'administration des retraites, des stratégies sur les prestations et le perfectionnement des fiduciaires en régimes de retraite, ainsi que l'orientation obligatoire sur les régimes de retraite d'OMERS.
- Des réunions régulières avec les participants au régime d'OMERS et les autres parties prenantes, ainsi que des communications imprimées et électroniques rapides et précises, de concert avec la SA, permettant d'assurer la transparence et de rendre des comptes aux participants, des mises à jour et la mise en ligne régulières de règlements administratifs, sans oublier des modifications aux règlements et de l'information accessible pour la soumission des modifications de la structure du régime.

Composition du conseil

La composition du conseil a été établie en vertu de la loi et confirmée par le règlement administratif n° 4 de la SP. Elle repose sur une formule équilibrée représentative des participants au régime. Un examen de la composition de la SP et des statistiques les plus récentes sera effectué au début 2009 pour garantir la représentation la plus équitable des participants aux régimes de retraite d'OMERS.

La SP se compose de sept représentants des employeurs des participants aux régimes et sept représentants des associations d'employés :

Représentants des employeurs

- Association des Municipalités de l'Ontario (AMO) – deux membres
- Cité de Toronto – un membre
- Conseils scolaires, avec alternance entre les conseils publics et les conseils catholiques – un membre
- Association ontarienne des commissions de services policiers – un membre
- Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance – un membre
- Electricity Distributors Association (Ontario) – un membre

Représentants des participants aux régimes

- Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP Ontario) – un membre
- Sections locales 79 et 416 du Syndicat canadien de la fonction publique (Ontario) – avec alternance entre les deux sections – un membre
- Association des policiers de l'Ontario – un membre
- Ontario Professional Fire Fighters Association – un membre
- Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario – un membre
- Syndicat des employés de la Fonction publique de l'Ontario – un membre
- Retraités – nommés parmi les membres de la Municipal Retirees Organization Ontario, la Police Pensioners Association of Ontario, les Police Retirees of Ontario et les Retired Professional Fire Fighters of Ontario – un membre

La SP dispose de 18 voix. Le groupe des représentants des employeurs et le groupe des représentants des participants au régime ont neuf voix chacun. Les membres individuels de la SP ont une voix chacun sauf dans les exceptions suivantes – les deux représentants de l'AMO ont deux voix chacun et le représentant du SCFP Ontario a trois voix.

Rémunération et indemnités de dépenses des membres de la SP

Rémunération

Les membres de la SP reçoivent des honoraires annuels en contrepartie de leur présence aux réunions et aux comités de la SP et à d'autres réunions ou événements, tels que la séance de planification annuelle de la SP et les consultations des parties prenantes au printemps et à l'automne, mais pas d'indemnités journalières pour leur présence aux réunions. Les honoraires peuvent être versés directement au membre ou à son organisme d'affiliation.

Honoraires annuels des membres de la SP :

Coprésidents	30 000 \$
Présidents des comités permanents	18 000 \$
Tous les autres membres	15 000 \$

Remboursement des frais

Les membres de la SP ont droit au remboursement de leurs frais raisonnables et nécessaires engagés en relation avec l'accomplissement des activités de la SP, sous réserve des autorisations requises en vertu du règlement administratif n° 6.

Indemnités de formation

Les membres de la SP sont remboursés pour les déplacements, les droits de scolarité et les autres frais engagés pour participer à des conférences sur les retraites et la gouvernance ou à d'autres programmes de formation qui sont approuvés ou exigés par la SP en vertu du règlement administratif n° 6. Les indemnités de formation totales s'élevaient à 119 345 \$ en 2008.

Présence aux réunions

Le conseil a tenu 14 réunions régulières et 26 réunions des comités permanents; 22 « autres » réunions ont eu lieu, auxquelles les membres ont assisté à leur entière discrétion et dans la mesure où leurs obligations le leur permettaient. Le taux d'assiduité a été de 97 pour cent en 2008, contre 95 pour cent en 2007.

Déclaration au sujet des membres de la Société de promotion

										2008		2007	
Assiduité										Honoraires	Indemnités de dépenses ¹⁾	Honoraires	Indemnités de dépenses
Nbre de réunions du conseil/des comités	SP 14	Vérification 3	CGE 9	CISR 7	CRHR 7	Autres ³⁾	Présence aux réunions	Total	%	\$	\$	\$	\$
Marianne Love (coprésidente)	14	–	7/9	6/7	7	22	56	59	95	30 000	11 675	30 000	10 271
Brian O'Keefe (coprésident)	14	–	1/1	6/7	7	22	50	51	98	30 000	3 086	30 000	2 339
Joe Aitchison	13	–	9/9	–	7	5	34	35	97	15 000	8 591	15 000	7 307
Brian Cain ²⁾	14	3/3	–	–	7	7	31	31	100	18 000	6 797	15 000	5 491
Ann Dembinski	13,5	2/2	–	–	6	5	26,5	28	95	15 000	882	15 000	707
Louise Eason ⁴⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	7 500	–
John Fleming ^{2) 5)}	14	–	–	7/7	–	9	30	31	97	17 000	6 119	7 500	1 044
Jack Jones	14	–	7/8	2/3	–	6	29	31	94	15 000	–	15 000	–
Fred LeBlanc ²⁾	14	–	9/9	4/4	–	6	33	33	100	17 000	7 774	15 000	5 012
Charlie Macaluso	14	–	9/9	–	–	3	26	26	100	15 000	2 221	15 000	1 558
Bruce Miller ²⁾	14	–	–	–	7	11	32	32	100	17 000	8 354	15 000	7 299
Glen Mills	12,5	3/3	–	–	–	3	18,5	20	93	15 000	8 855	15 000	10 758
Marnie Niemi	14	–	9/9	6/7	–	6	35	36	97	s.o.	401	s.o.	693
Garth Pierce	13	3/3	–	–	–	4	20	21	95	15 000	7 076	15 000	5 850
Bruce Stewart	14	–	–	7/7	–	6	27	27	100	15 000	3 748	15 000	4 002
Total								97		234 000	75 579	225 000	62 331

1) Les indemnités de dépenses se rapportent aux dépenses individuelles engagées pour assister aux réunions du conseil, aux réunions du groupe de travail et aux réunions des parties prenantes, et au travail administratif effectué au nom de la SP, mais ne comprennent pas les frais généraux ni les frais de formation.

2) Les présidents des comités étaient : Brian Cain (Vérification – 1^{er} janv.); John Fleming (CISR – 1^{er} mai); Fred LeBlanc (CGE – 1^{er} mai);

Bruce Miller (CRHR – 1^{er} mai). Les chiffres de présence tiennent compte des changements de membres intervenus entre le 1^{er} mai et le 31 décembre.

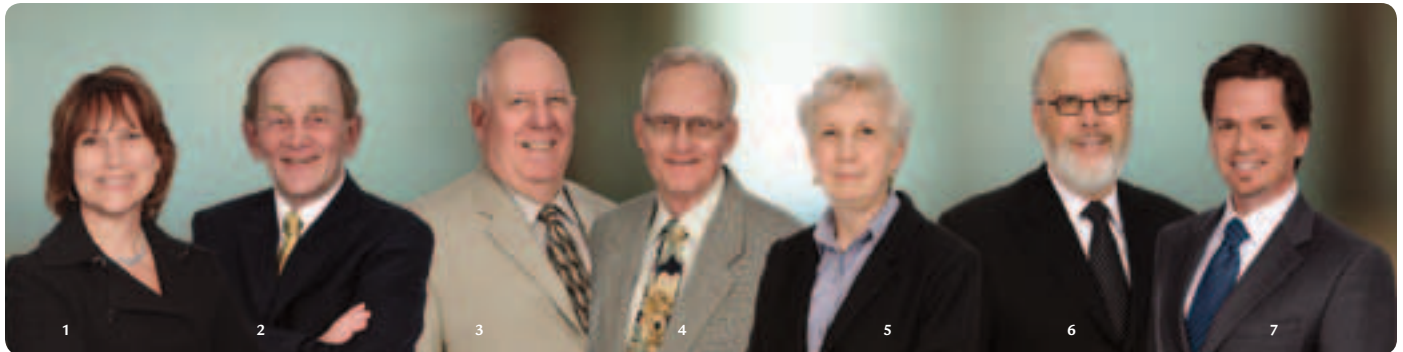
3) « Autres » comprend les réunions des parties prenantes, les réunions conjointes des membres ou des présidents et coprésidents de la SA et de la SP, et la retraite de planification stratégique.

4) Mandat terminé le 30 juin 2007.

5) Mandat commencé le 1^{er} juillet 2007.

Les coprésidents étaient membres d'office de la plupart des comités.

Membres de la Société de promotion



1 Marianne Love,
coprésidente du conseil

Représentante des employeurs
pour l'Association des municipalités
de l'Ontario

2 Brian O'Keefe,
coprésident du conseil

Représentant des participants
au régime pour le SCFP-Ontario

3 Joe Aitchison

Représentant des employeurs
pour l'Association ontarienne
des Sociétés de l'aide à l'enfance

4 Brian Cain

Représentant des employeurs
pour l'Ontario Public School
Boards' Association

5 Ann Dembinski

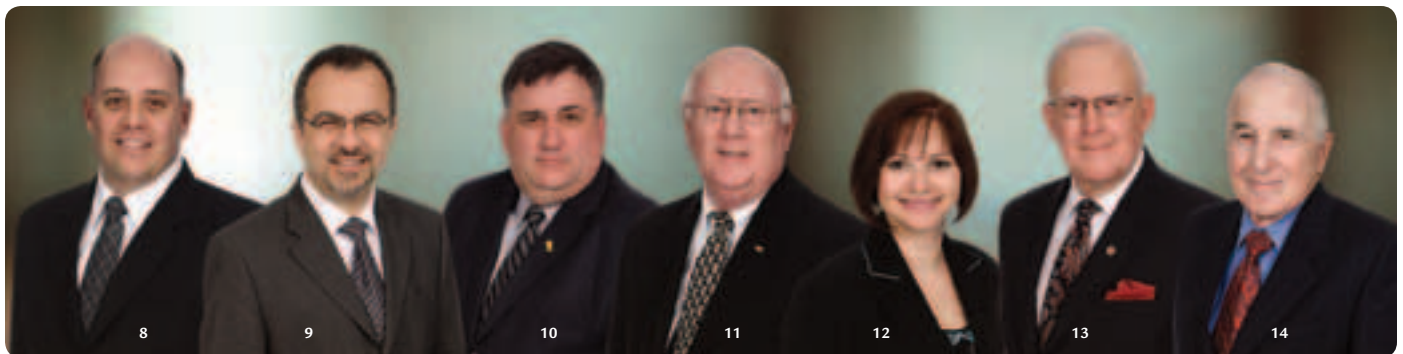
Représentante des participants
au régime pour les sections
locales 79 et 416 du SCFP

6 John Fleming

Représentant des employeurs
pour la Cité de Toronto

7 Jack Jones

Représentant des participants
au régime pour la Fédération des
enseignantes-enseignants des écoles
secondaires de l'Ontario



8 Fred LeBlanc

Représentant des participants
au régime pour l'Ontario
Professional Fire Fighters Association

9 Charlie Macaluso

Représentant des
employeurs pour l'Electricity
Distributors Association

10 Bruce Miller

Représentant des participants
au régime pour l'Association
des policiers de l'Ontario

11 Glen Mills

Représentant des participants
retraités au régime

12 Marnie Niemi

Représentante des participants
au régime pour le Syndicat des
employés de la fonction publique
de l'Ontario

13 Garth Pierce

Représentant des employeurs
pour l'Association ontarienne
des commissions de services policiers

14 Bruce Stewart

Représentant des employeurs
pour l'Association des municipalités
de l'Ontario

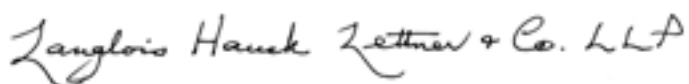
Rapport des vérificateurs

Au conseil de la Société de promotion d'OMERS

Nous avons vérifié le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société de promotion d'OMERS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société de promotion d'OMERS au 31 décembre 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés,
experts-comptables autorisés

North York (Ontario)
Le 5 février 2009

États financiers

BILAN

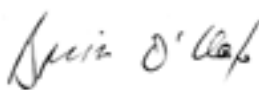
Aux 31 décembre	2008	2007
Actif		
Encaisse	2 085 603 \$	853 280 \$
Montant à recevoir de la SA d'OMERS	399 032	–
Charges payées d'avance	750	–
Total de l'actif	2 485 385 \$	853 280 \$
Passif		
Créditeurs et charges à payer	44 283 \$	114 950 \$
Actif net		
Excédent du revenu par rapport aux frais découlant de l'exploitation		
Solde au début de l'exercice	738 330	355 163
Exercice courant	1 702 772	383 167
Solde à la fin de l'exercice	2 441 102	738 330
Total du passif et de l'actif net	2 485 385 \$	853 280 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Au nom du conseil de la Société de promotion d'OMERS



Marianne Love
Coprésidente



Brian O'Keefe
Coprésident



Brian Cain
Président du comité de vérification

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercices terminés les 31 décembre	Note	2008	2007
Revenu			
Subvention du gouvernement		750 000 \$	1 250 000 \$
Remboursement des frais de la SA d'OMERS	3	2 014 686	–
Intérêts créditeurs		19 956	23 220
		2 784 642	1 273 220
Frais			
Personnel contractuel, y compris les charges sociales		279 126	54 690
Juridiques		206 993	303 189
De vérification		3 552	2 625
D'actuaire		70 917	–
Consultants professionnels			
et autres charges administratives	4	59 780	194 539
Rémunération du conseil, y compris les charges sociales	5	238 777	231 650
Frais du conseil		222 725	103 360
		1 081 870	890 053
Excédent du revenu par rapport aux frais découlant de l'exploitation		1 702 772 \$	383 167 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 31 décembre	2008	2007
Activités d'exploitation		
Excédent du revenu par rapport aux frais	1 702 772 \$	383 167 \$
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie		
Montant à recevoir de la SA d'OMERS	(399 032)	–
Subvention du gouvernement à recevoir	–	500 000
Frais payés d'avance	(750)	–
Créditeurs et frais à payer	(70 667)	(29 887)
Augmentation de l'encaisse	1 232 323	853 280
Encaisse au début de l'exercice	853 280	–
Encaisse à la fin de l'exercice	2 085 603 \$	853 280 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation :		
Intérêts reçus	19 956 \$	23 220 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2008

NOTE 1

DESCRIPTION DES RÉGIMES PROMUS PAR LA SOCIÉTÉ DE PROMOTION D'OMERS

La Société de promotion (la « SP ») d'OMERS est une société sans capital-actions selon la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « Loi sur OMERS »). La SP est le promoteur des régimes de retraite d'OMERS (les « régimes de retraite d'OMERS ») au sens de la Loi sur OMERS. Les régimes de retraite d'OMERS sont administrés par la Société d'administration (la « SA ») d'OMERS et comprennent le régime de retraite principal d'OMERS (le « régime »), la convention de retraite (la « CR ») associée au régime et le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux (le « régime complémentaire »). Le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS ») représente le régime de retraite combiné comprenant la SP, la SA, le régime, la CR et le régime complémentaire.

La SP est chargée de prendre les décisions concernant la structure du régime, de la CR et du régime complémentaire, d'apporter des modifications à ces régimes, de fixer les taux de cotisation et de déposer l'évaluation actuarielle conformément à la *Loi sur les régimes de retraite*.

NOTE 2

PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Les états financiers ont été dressés selon le postulat de la continuité de l'exploitation conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et ils présentent l'information financière de la SP en tant qu'entité publiante distincte des employeurs, des participants au régime et de la SA. Certains chiffres comparatifs ont été retraités dans un but de conformité avec la présentation de l'exercice à l'étude.

Constatation du revenu des subventions du gouvernement et actif net

Les subventions pour exploitation sont reçues ou à recevoir du ministère des Affaires municipales et du Logement du gouvernement de l'Ontario (le « ministère »). Les montants à recevoir sont constatés à titre de revenu pour l'exercice si le montant à recevoir peut raisonnablement être estimé et si l'encaissement est raisonnablement assuré. L'entente de financement de 2007 avec le ministère stipulait que toute partie des fonds de subvention qui n'ont pas été utilisés ou qui n'ont pas été comptabilisés par la SP à la date d'expiration de l'entente, soit le 31 mars 2009, appartiennent au ministère.

En juillet 2008, par suite de l'établissement d'un protocole conjoint entre la SP et la SA, et de son acceptation par celles-ci, pour le remboursement par la SA des frais de la SP et une décision de la Cour supérieure de justice de l'Ontario qui a confirmé que la SA est autorisée à rembourser la SP en conformité avec les catégories décrites dans le protocole, le ministère a convenu de modifier son entente avec la SP. L'entente modifiée autorise la SP à utiliser le financement provincial restant pendant une période maximale

de cinq ans, afin de payer pour les coûts de la SP qui, en vertu du protocole, ne peuvent pas être remboursés par la SA. L'actif net comprend les fonds de subvention reçus du gouvernement et le montant net des dépenses non remboursées par la SA, plus les intérêts. Les intérêts créditeurs pour l'exploitation sont constatés à titre de revenu dans l'année où ils sont reçus.

Impôt sur le revenu

La société n'est pas assujettie à l'impôt sur les sociétés.

Utilisation des estimations

Pour dresser les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et émettre des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif, du revenu et des frais, et des montants connexes. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont initialement inscrits à leur juste valeur et sont ensuite comptabilisés selon la classification de ces instruments financiers.

Les actifs et passifs financiers classés comme étant « détenus à des fins de négociation » sont ensuite évalués à leur juste valeur avec comptabilisation des variations à l'état des résultats. Les actifs financiers classés comme étant « susceptibles de vente » sont ensuite évalués à leur juste valeur avec comptabilisation des variations à l'état de l'actif net jusqu'à ce qu'ils soient réalisés. Les actifs financiers classés comme étant « détenus jusqu'à l'échéance », les « prêts et montants à recevoir » et les passifs financiers classés comme « autres passifs financiers » sont ensuite évalués au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

La société a effectué les désignations suivantes selon les nouvelles normes :

- L'encaisse est un solde en banque utilisé pour financer le fonctionnement normal de la société. Elle est classée comme étant « détenue à des fins de négociation ».
- Le montant à recevoir de la SA d'OMERS est classé dans les « prêts et montants à recevoir ».
- Les créiteurs et les charges à payer sont classés dans « autres passifs financiers ».

NOTE 3**REMBOURSEMENT DES FRAIS DE LA SA D'OMERS**

Le remboursement des frais porte sur la période du 1^{er} juillet 2006 au 31 décembre 2008.

NOTE 4**CONSULTANTS PROFESSIONNELS ET AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS**

Les frais en 2008 au titre des consultants professionnels comprennent principalement l'examen de l'assurance et, en 2007, l'examen de la rémunération du conseil, l'examen de l'assurance, les frais de recrutement professionnel et les conseils de gouvernance. Les autres frais administratifs comprennent les frais de formation et d'association, l'équipement, le matériel informatique, les fournitures, les coûts de recrutement, les frais de déplacement, les honoraires et les frais de service.

NOTE 5**RÉMUNÉRATION ET FRAIS DU CONSEIL**

La rémunération et les frais du conseil sont conformes au règlement administratif n° 6 de la SP établi par le conseil de la SP.

NOTE 6**INSTRUMENTS FINANCIERS INSTRUMENTS****Juste valeur des instruments financiers**

Les instruments financiers de la société comprennent l'encaisse, le montant à recevoir de la SA d'OMERS et les créiteurs et charges à payer. La valeur comptable de ces éléments se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Risque de crédit

L'encaisse de la société est détenue dans une grande institution financière. Le montant à recevoir de la SA d'OMERS est exigible d'une société ayant une notation « AAA » et le risque lié au crédit est pratiquement nul.



Société de promotion

1, avenue University
Bureau 800
Toronto ON M5J 2P1

Tél. : 416 369 2400
Sans frais : 1 800 387 0813
Courriel : board@omersSC.com

www.omerssc.com

Available in English